



Décembre 2016

Dossier de candidature au renouvellement du label Grand Site de France Gorges de l'Hérault



Contact ↕

Communauté de communes Vallée de l'Hérault

contact@cc-vallee-herault.fr

04 67 57 04 50



SOMMAIRE

Déclaration d'engagement.....	2
Introduction : Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault, 8e Grand Site de France en 2010	4
I. Bilan et évaluation de la gestion du Grand Site de France « Saint-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault » labellisé en 2010.....	8
A. Bilan des actions réalisées.....	9
1. Maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement.....	9
2. Restauration, protection et valorisation du patrimoine naturel, culturel et du paysage	12
3. Accueil du public, développement local, offres touristiques et de loisirs	20
4. La communication et la gouvernance locale	25
B. Résultats des observatoires	27
1. Observatoire photographique du paysage (échelle CCVH).....	27
2. Observatoire de la fréquentation (échelle Grand Site de France).....	29
3. Observatoire des retombées socio-économiques (échelle CCVH).....	30
C. Evaluation concertée de l'action conduite depuis 2010 dans le cadre de la gestion du Grand Site de France – Mars 2016.....	31
II. Le nouveau projet Grand Site de France des Gorges de l'Hérault	35
A. Un territoire étendu.....	35
1. Des périmètres de protection à mettre en cohérence, un périmètre de projet approprié.....	35
2. Le paysage du Grand Site de France élargi : une continuité naturelle et historique, des faciès divers	37
3. Un site où se côtoient activités ancestrales, dynamisme contemporain et fréquentation élevée.....	46
4. Le nord du site classé des Gorges de l'Hérault déjà en action avant d'intégrer le nouveau périmètre	50
5. Une convergence dans l'identité et dans les projets : des moyens à mettre en commun ...	56
B. Une gouvernance élargie	57
C. Le projet de gestion 2017-2022 du Grand Site de France.....	60
1. Préservation et gestion des paysages, du patrimoine naturel, des espaces ruraux et de l'eau.....	60
2. Restauration et mise en valeur du patrimoine culturel, architectural et urbain, des villages et des paysages habités	63
3. Gestion de la fréquentation, des circulations et des stationnements	64
4. Amélioration de l'accueil des visiteurs, médiation et développement local	67
5. Communication, information, promotion des actions et des reconnaissances et concertation locale	68
D. Les moyens de gestion humains et financiers.....	74
1. Moyens humains	74
2. Moyens financiers	77
E. Les moyens de suivi et d'évaluation.....	79
1. S'appuyer sur les outils existants et les développer	80
2. L'observatoire national de la biodiversité comme nouvel outil de suivi	81

Déclaration d'engagement

S'étendant entre les monts de Saint-Guilhem-le-Désert, les gorges de l'Hérault et le piémont languedocien, vaste zone agricole caractérisée par la culture de la vigne et de l'olivier, le Grand Site de France est un territoire au multiples facettes. On y retrouve le célèbre village médiéval de Saint-Guilhem-le-Désert ainsi que le pont du Diable sur l'Hérault ou bien encore la grotte classée de Clamouse.

L'image attractive que renvoie ce territoire remarquable en fait un haut lieu touristique, fréquenté chaque année par 650 à 700 000 visiteurs. C'est afin de limiter les conséquences de cette importante fréquentation sur la qualité des lieux, que les élus locaux ont décidé, il y a plus d'une vingtaine d'années en partenariat avec la Direction régionale de l'environnement, d'entamer une Opération Grand Site.

L'OGS avait alors pour objectifs la gestion des flux de fréquentation, l'amélioration de l'accueil, la préservation des paysages et la valorisation du patrimoine.

Une première phase entre 1991 et 2000 a permis à l'OGS de se structurer et d'étudier des solutions d'aménagements et de réhabilitation. Dans cette logique, un périmètre est établi sur la base des espaces protégés et à forts enjeux touristiques, avec l'intégration des communes portes d'Aniane, Saint-Jean-de-Fos, Montpeyroux et Puéchabon au Grand Site « Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault ». Ces années ont amorcé la coopération entre les communes et la maturation du projet.

Depuis 2002, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a repris la gestion du Grand Site. Cela a marqué le début d'une seconde phase de la vie du Grand Site, avec l'intensification des projets, la mutualisation des moyens et la mise en oeuvre de nombreux grands projets de réhabilitation et d'aménagement tels que la création d'un pôle d'accueil au pont du Diable avec l'aménagement d'un parking dédié, la mise en place de navettes reliant le pont du Diable à Saint-Guilhem-le-Désert, l'élaboration d'un schéma de gestion des activités de pleine nature, des travaux de restauration des ruelles et des places de plusieurs villages, la restauration des murs et oliveraies de terrasses oléicoles,...

En 2010, la labellisation officielle de Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault en tant que 8e Grand Site de France par le Ministère en charge de l'environnement, est venue récompenser 20 années de gestion durable et de collaboration entre élus et acteurs locaux. Elle a également permis d'officialiser les engagements pris par le gestionnaire pour pérenniser la préservation, la gestion et la mise en valeur du Grand Site de France,

Un plan de gestion respectant les objectifs du label a ainsi été proposé pour les 6 années à venir. Il visait à poursuivre les efforts déjà engagés sur le territoire pour la gestion durable du site.

Les actions réalisées durant ces 6 années ont été marquées par le travail mené par chaque commune du Grand Site de France et par les efforts conjoints de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et de ses partenaires.

Afin d'évaluer la réalisation des objectifs fixés, 3 observatoires dédiés au suivi de la fréquentation, des retombées socio-économiques et de l'évolution des paysages ont été mis en place. Une étude évaluative externalisée menée en 2016 a également été l'indicateur de réussite de ces objectifs et a permis d'identifier les perspectives d'avenir du Grand Site de France.

A l'issue de ces six années de gestion, l'étape de bilan que représente la demande de renouvellement du label aujourd'hui vise à : confirmer le respect des engagements qui ont été pris lors de la labellisation en 2010, reconnaître la continuité des efforts qui ont été fournis pour la gestion durable du site et officialiser de nouveaux engagements pour l'avenir pour la préservation du paysage et des espaces publics et patrimoniaux, l'amélioration du cadre de vie des habitants et des conditions d'accueil des visiteurs.

Pour cela la stratégie se voit redessinée. Afin d'apporter une réponse à la recommandation de la Commission Supérieure des Sites et insuffler une nouvelle dynamique de projet au Grand Site de France, les trois Communautés de communes partageant le périmètre du site classé des gorges de l'Hérault - Cévennes gangeoises et sumenoises, Grand Pic Saint Loup et Vallée de l'Hérault - se sont regroupées dans le cadre d'une convention de

gouvernance pluriannuelle d'une durée de six ans. Elles proposent d'étendre le périmètre de gestion du Grand Site de France à l'intégralité du site classé et de s'engager ensemble à sa gestion durable.

Ces nouvelles perspectives permettent aux trois Communautés de communes, en accord avec les communes concernées, de définir ensemble les nouvelles ambitions du projet de préservation, gestion et mise en valeur 2017-2022 du Grand Site de France :

- Le maintien de la qualité paysagère à l'échelle de toutes les Gorges de l'Hérault ;
- La préservation et la mise en valeur du patrimoine culturel, architectural et urbain, des villages et des paysages habités ;
- La gestion de la fréquentation, des circulations et des stationnements ;
- Le développement et la qualification de l'offre d'accueil touristique et de loisirs et développement économique local ;
- Communication et concertation locale.

Pour y répondre, le gestionnaire se structure autour d'une nouvelle gouvernance partagée entre les trois collectivités et en collaboration avec l'Etat. Il s'engage à :

- Déployer la dynamique en faveur du maintien de la qualité paysagère à l'échelle de toutes les Gorges de l'Hérault et poursuivre la mise en œuvre d'actions de préservation et de valorisation des paysages, de la biodiversité et des espaces naturels fondant l'identité du Grand Site de France ;
- Poursuivre le traitement qualitatif des espaces patrimoniaux remarquables, accompagner les communes dans leurs actions de restauration et de mise en valeur et veiller à la sauvegarde des paysages ruraux ;
- Réduire l'impact de la voiture sur l'ensemble des Gorges classées et le paysage, réorganiser les déplacements automobiles et développer des modes de déplacement et de découverte alternatifs et plus durables ;
- Diffuser la fréquentation sur l'ensemble du Grand Site de France, développer un accueil du public de qualité et favoriser des retombées locales durables, notamment par le développement d'une offre d'accueil pour les groupes ;
- Favoriser la compréhension générale du Grand Site de France, promouvoir le label ainsi que les reconnaissances de l'UNESCO et assurer la concordance du projet avec les besoins de l'ensemble des acteurs locaux engagés dans la démarche.

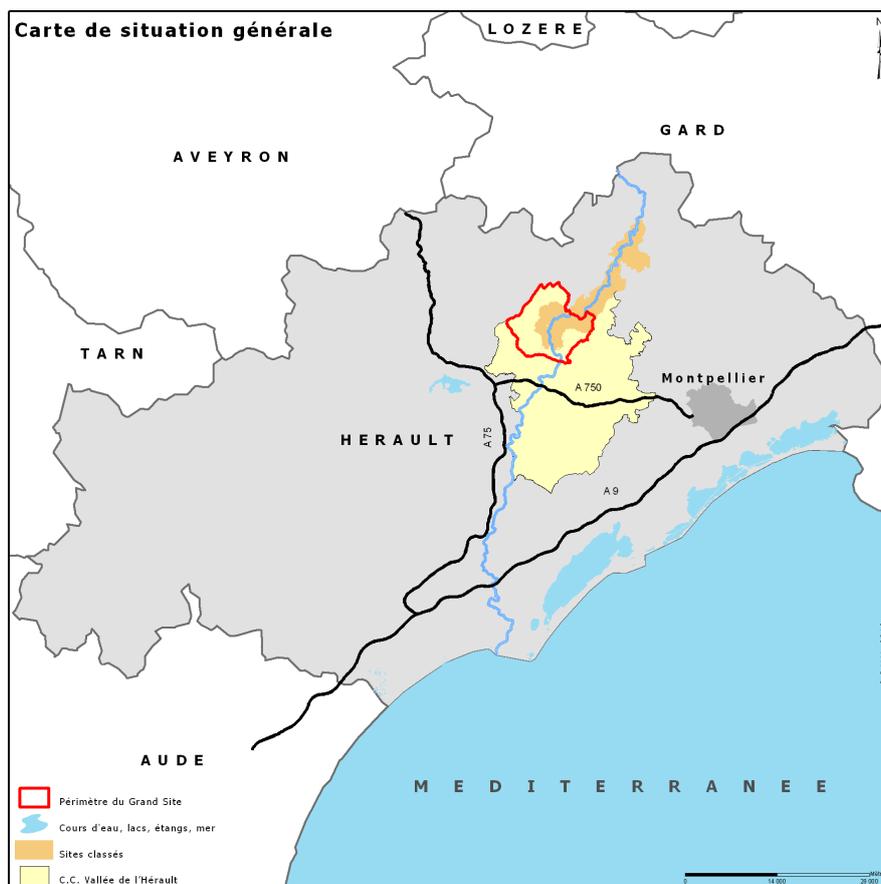
En tant que coordonnatrice du projet, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault est la structure déposant la demande de renouvellement du label Grand Site de France au titre des 3 Communautés de communes et de tous les acteurs engagés. Elle sera garante du label et de la mise en oeuvre du projet de gestion sur la période 2017-2022.

Introduction : Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l’Hérault, 8^e Grand Site de France en 2010



Alchimie de nature et de culture, le site se révèle au sein de paysages remarquables à l’articulation entre les monts de Saint-Guilhem-le-Désert, les gorges de l’Hérault et le piémont languedocien, vaste zone agricole caractérisée par la culture de la vigne et de l’olivier. Au cœur d’un paysage séculaire, érodé par le fleuve Hérault, entre forêt et garrigue, Guilhem vint se recueillir dans la Combe de Gellone, il y a près de 1200 ans. Lieu de ressourcement et de spiritualité, il est devenu un espace de rencontre avec le développement des chemins de St-Jacques-de-Compostelle et du village de Saint-Guilhem-le-Désert.

Situé à environ 40 km à l’ouest de Montpellier, le Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l’Hérault labellisé en 2010 couvre 10 000 ha. Il comprend pour partie les communes de Saint-Jean-de-Fos, Montpeyroux, Aniane et Puéchabon ainsi que la commune de Saint-Guilhem-le-Désert dans son entier, soit 5 000 habitants.

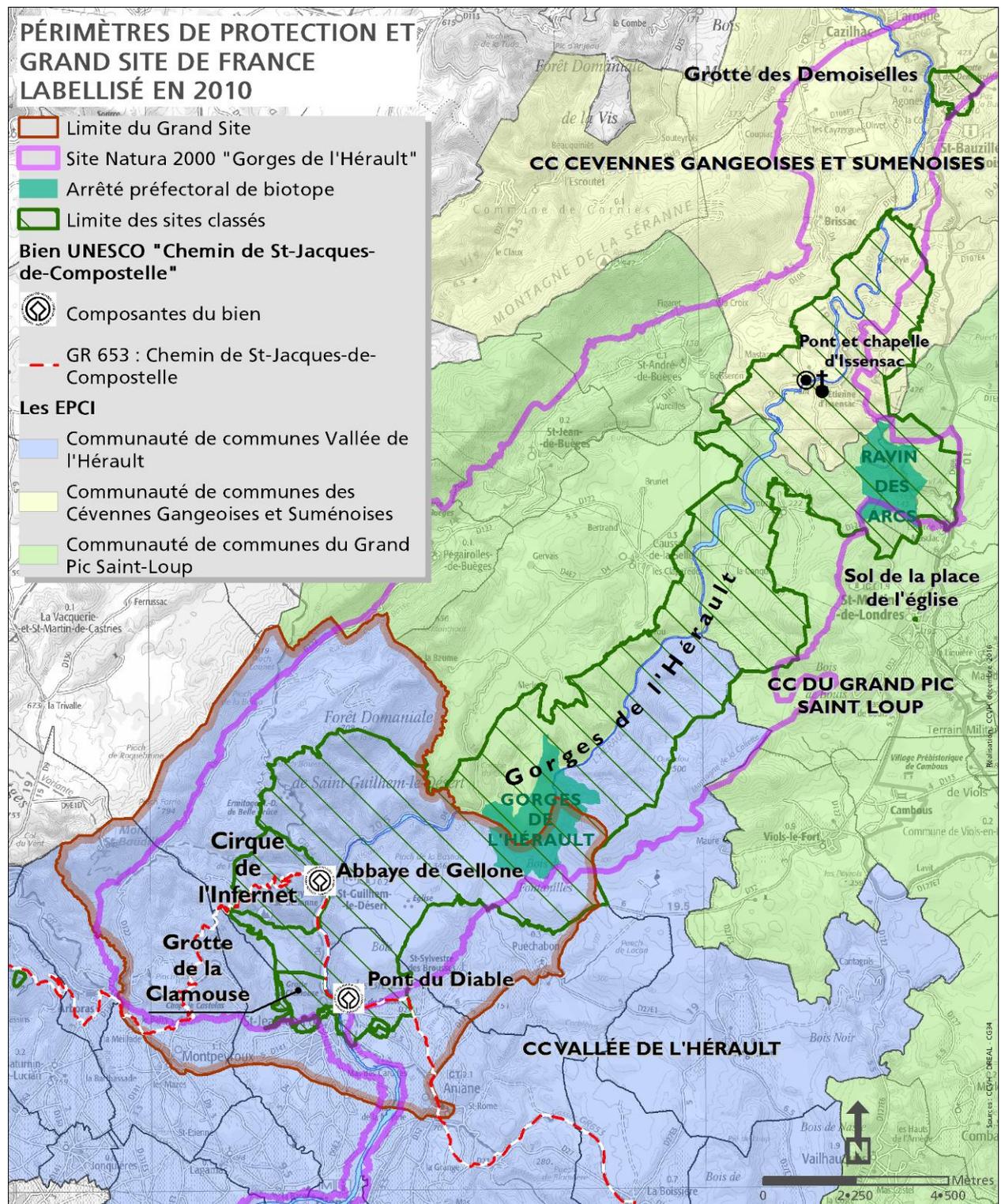


Le cœur du Grand Site repose sur trois sites classés (3 643ha)

- le Cirque de l’Infernet les abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert,
- les Gorges de l’Hérault,
- la Grotte de Clamouse.

Dans ce périmètre, figurent également deux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'Unesco. D'une part, les chemins de Saint-Jacques de Compostelle inscrits en 1998 et matérialisés par l'abbaye de Gellone fondée en 804 et le pont du Diable, et d'autre part, les Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme méditerranéen inscrits en 2011.

Cet ensemble patrimonial accueille chaque année près de 650 000 visiteurs, ce qui impose des mesures de gestion afin de ne pas dégrader le cadre de vie, le paysage et les conditions d'accueil pour les visiteurs.



Une démarche de gestion lancée il y a plus de 20 ans

Lorsqu'ils constatent une croissance de plus en plus forte de la fréquentation sur le village et ses alentours ainsi que la fragilité des sites et sur les conseils de la Direction Régionale de l'Environnement, les élus de Saint-Guilhem-le-Désert décident d'entamer une Opération Grand Site (OGS) en 1991.

Les objectifs de cette démarche étaient la gestion des flux de fréquentation, l'amélioration de l'accueil, la préservation des paysages et la valorisation du patrimoine. De nombreux projets de réhabilitation ont alors vu le jour.

Rappel des dates clés de la démarche de gestion

- 1991 : Lancement de l'Opération Grand Site sur Saint-Guilhem-le-Désert (études et travaux)
- 1998 : Création d'un Syndicat Intercommunal à vocation unique (SIVU) du Grand Site et élargissement du périmètre aux 4 communes portes
- 2002 : Intégration du SIVU à la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault, prise de la compétence facultative « Opération Grand Site » et montée en charge de la démarche
- 2004-2009 : Mise en œuvre du programme d'actions de l'Opération Grand Site (une cinquantaine d'actions)
- 2010 : Obtention du label Grand Site de France sur la base d'un plan de gestion répondant à 4 grands axes

Une première phase a permis d'élaborer des propositions d'aménagements et de donner à l'OGS son cadre et son rythme. Dès 1998, elle a trouvé au plan territorial toute sa cohérence en intégrant l'ensemble des espaces protégés et espaces à forts enjeux touristiques, soit 10.000 hectares fréquentés par un public toujours plus nombreux. Les communes portes d'Aniane, Saint-Jean-de-Fos, Montpeyroux et Puéchabon intègrent le Grand Site « Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault ».

Sur le plan de la gestion, ces années ont permis le rodage de la coopération entre les communes et la maturation du projet.

Depuis 2002, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault a repris la gestion du Grand Site. Cela a permis la montée en charge des projets, la mutualisation des moyens et par conséquent des économies d'échelles en bénéficiant de compétences et d'outils couvrant l'ensemble des domaines d'actions du Grand Site.

Une grande phase de travaux d'aménagement a ainsi débuté dans les années 2000, avec la mise en œuvre d'une convention de valorisation du Grand Site entre 2004 et 2009. Fort de ces années d'études et d'opérations préalables, la stratégie d'intervention s'est formalisée autour de 5 grands objectifs :

- la réorganisation des déplacements automobiles,
- la valorisation des sites, paysages et monuments remarquables,
- la gestion raisonnée des espaces ruraux fragiles,
- l'amélioration de l'accueil et de l'animation touristique et culturelle
- la gestion et animation de l'Opération Grand Site.

Parmi les opérations phares de cette convention, peuvent être cités : la création d'un pôle d'accueil au pont du Diable avec l'aménagement d'une aire de stationnement, la mise en place d'un système de navettes reliant le pont du Diable au village de Saint-Guilhem-le-Désert, des travaux de restauration des ruelles et des places de villages, la création d'un schéma de gestion des activités de pleine nature, la restauration des murs et oliveraies de terrasses oléicoles...

En 2008, la gestion de la Maison du Grand Site, installée au pont du Diable, et l'animation touristique de l'ensemble du territoire Grand Site ont été confiées à l'Office de Tourisme Intercommunal « Saint-Guilhem-le-Désert – Vallée de l'Hérault ».

I. Bilan et évaluation de la gestion du Grand Site de France « St-Guilhem-le-Désert - Gorges de l'Hérault » labellisé en 2010

Engagement dans une gestion durable...

L'obtention du label en 2010 est venue conforter tout le travail mis en œuvre par l'ensemble des parties prenantes au Grand Site depuis 1991. Souhaitant pérenniser l'action sur le long terme, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault et les acteurs du territoire se sont engagés dans la mise en œuvre d'un schéma de gestion sur 6 ans dans le respect des principes du développement durable.

Cette nouvelle dynamique de gestion proposée pour 2010-2016 a conservé les principaux objectifs de la stratégie d'intervention précédente :

- Maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement ;
- Restauration, protection et valorisation du patrimoine naturel, culturel et du paysage :
 - Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti, des monuments et des villages
 - Préservation du patrimoine naturel, gestion et valorisation du massif forestier
- Accueil du public, développement local, offre touristique et de loisirs ;
- Communication et gouvernance locale.

Le plan de gestion 2010-2016 s'est, par ailleurs, enrichi des demandes de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages, réunie le 15 avril 2010.

L'avis de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (15 avril 2010)

Celle-ci avait délibéré à l'unanimité en faveur de l'attribution du label Grand Site de France. Dans sa conclusion, elle rappelait une série de recommandations :

- Apporter une attention particulière à la gestion des abords du territoire de l'Opération Grand Site,
- Recruter un architecte paysagiste conseil pour assister les communes dans la gestion des autorisations et la mise en œuvre de leurs documents d'urbanisme,
- Conforter la prise en compte de l'agriculture (labels agro-tourisme de la chambre d'agriculture) »

En matière de périmètre enfin, le souhait pourrait être exprimé de voir la totalité des limites du site classé incluses dans l'opération. "

Le bilan des actions réalisées mentionnera la façon dont la collectivité et ses partenaires ont répondu à ces demandes.

Le plan de gestion 2017-2022 comprendra également des compléments concernant l'atteinte de ces objectifs.

A l'heure de la demande de renouvellement du label, il s'agit donc de mettre en valeur le travail accompli depuis 2010 et les réponses apportées aux grands objectifs mentionnés ci-dessus.

Par ailleurs, ce bilan mettra également en lumière la prise en compte des enjeux de préservation et de gestion liés aux sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO : l'Abbaye de Gellone et le Pont du Diable, composantes du bien « Chemins de St-Jacques de Compostelle en France » et « Les Causses et les Cévennes, paysages culturel de l'agropastoralisme méditerranéen ».

A. Bilan des actions réalisées

Le plan de gestion 2010-2016 était structuré autour de 4 grands axes. Ce chapitre présente quelques actions phares réalisées dans ce cadre. Il précise les objectifs stratégiques dans lesquels ces actions s'inscrivaient et dans quelle mesure elles y ont répondu. Un tableau exhaustif est présenté en annexe.

I. Maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement

L'objectif de ce premier axe visait essentiellement à **poursuivre la mise en œuvre du plan de circulation et de stationnement** lancé en 2002-2003. L'enjeu était de pouvoir **l'adapter à l'évolution de la fréquentation du site**, notamment depuis l'ouverture du pôle d'accueil du Pont du Diable en 2009 (Maison du Grand Site et parking), et à l'évolution des **problématiques de circulation et de stationnement**.

I.1. Une étude structurante comme base de réflexion et d'action

L'étude de la fréquentation, des publics, des retombées socio-économiques a nécessité la réalisation de 2000 enquêtes pour leurs besoins communs. L'objectif final de l'étude était de définir une méthodologie claire et pratique pour le suivi à long terme de la fréquentation et des retombées économiques sur le Grand Site de France. L'objectif est de pouvoir suivre les orientations suivantes du Grand Site de France :

- diffuser la fréquentation touristique et de loisirs tout au long de l'année sans augmenter les pics estivaux ;
- diffuser la fréquentation touristique et de loisirs sur tout le territoire ;
- allonger la durée de séjour (notamment accompagner le développement de l'hébergement local) ;
- allonger la durée de présence des visiteurs sur le site en les incitant à découvrir ses nombreuses richesses, (notamment en mettant en valeur les producteurs et prestataires locaux) ;
- limiter l'impact des déplacements et les embouteillages en développant l'écomobilité (navette, pistes cyclables,...)

La synthèse de l'étude est jointe en annexe ainsi que les résultats d'analyse des observatoires mené à partir des données 2013 et 2014.

Ces données jouent un rôle essentiel pour l'ajustement de la mise en oeuvre du plan de circulation et de stationnement sur le Grand Site de France.

I.2. Des actions et des aménagements calibrés sur cette base

I.2.1. Pérennisation du système de navettes et mise en place d'une liaison Pont du Diable – Argileum (fonctionnement pluriannuel)

Dans le cadre de la mise en œuvre du plan de circulation et de stationnement, un système de navettes a été mis en place sur le Grand Site de France comme alternative à la voiture. Le service entre le Pont du Diable et le village de Saint-Guilhem-le-Désert a été mis en place en 2009. Il a été pérennisé grâce à la prise en charge du service par Hérault Transport (Syndicat mixte des transports en commun départemental de l'Hérault) dès la saison 2010.

Les chiffres de fréquentation montrent que sur la période 2010-2015, ce sont en moyenne 99 531 passagers par saison qui utilisent le service de navettes (**soit environ 50 000 personnes aller-retour**), ce qui représente environ 987 passagers par jour (soit 500 personnes aller-retour) – voir figure I en annexe.

En moyenne, ce sont donc **20% des visiteurs du Grand Site de France qui utilisent le service de navettes** en période de fonctionnement, correspondant à **environ 20 000 véhicules évités** à Saint-Guilhem-le-Désert¹.

¹ Données issues de l'étude de la fréquentation, des publics, des retombées socio-économiques (2011-2013) et de l'évaluation concertée de l'action conduite depuis 2010 dans le cadre de la gestion du Grand Site de France (2016). Rendus des études jointes en annexes.

Ce service a ainsi un effet direct sur la réduction du stationnement sauvage dans le cœur du site et contribue à préserver la qualité paysagère tout en permettant une découverte apaisée des lieux.



Un maillon complémentaire de ce service de navette a été développé dès l'été 2011 pour relier « Argileum - la maison de la poterie » à Saint-Jean-de-Fos, au site du Pont du Diable et à la Maison du Grand Site.

Avec 6 132 passagers comptabilisés en 2014 (soit moins de 3 100 usagers uniques), la question de l'efficacité des navettes à destination d'Argileum a été soulevée. Un point d'amélioration a été ainsi identifié en termes d'attractivité de la destination unique vers St Jean de Fos et en termes de localisation du point d'arrêt (voir Figure 2 - plan de circulation des navettes en annexe).

Certains écueils restent également à éviter comme notamment, l'utilisation de la navette d'Argileum comme une solution d'évitement des parkings (payants) du Pont du Diable et de Saint-Guilhem-le-Désert. Ces pratiques engendrent des problématiques

de saturation des parkings gratuits à Argileum ou au cœur du village de Saint-Jean-de-Fos, de circulation, de sécurité de la traversée du village et de sentiment d'omniprésence de la voiture pour les riverains pendant la période estivale.

L'extension du service de navettes contribue malgré tout à un certain **développement de la découverte du village de Saint-Jean-de-Fos sans la voiture** et à la **diffusion de la fréquentation**.

Le service de navettes, qu'il soit vers Saint-Guilhem-le-Désert ou Saint-Jean-de-Fos, participe à la **réduction de l'impact de la voiture en cœur de site** en termes de véhicules évités en circulation. Cela contribue à **redonner une approche du paysage plus apaisée et intimiste pour le visiteur**.

1.2.2. Requalification de l'entrée Sud de St-Guilhem-le-Désert et création d'une aire de retournement des navettes

Principale porte d'entrée du village, l'entrée Sud de Saint-Guilhem-le-Désert est marquée par différents usages : espaces de stationnement en surplomb des berges de l'Hérault, des commerces saisonniers le long de la route départementale (location de canoës, vente de produits, restaurants), des sanitaires publics, un abri bus, un espace tri sélectif. Les espaces trottoirs étaient réduits et équipés de mobilier urbain hétérogène (glissière en bois, bloc rocheux, plot en pierre taillée, barrière de différente teinte, etc).

Le projet d'aménagement porté en maîtrise d'ouvrage par la communauté de communes en 2013, a permis de **redonner leur place aux piétons sur cet espace de traversée**, notamment pour les visiteurs qui démarrent la visite du village de Saint-Guilhem-le-Désert. Une attention particulière a été donnée au **traitement paysager de l'entrée du village**, notamment par l'homogénéisation du mobilier urbain (et l'intégration visuelle de l'espace tri sélectif).

Les aménagements offrent également de **meilleures conditions d'accueil** des navettes ainsi que des autocars scolaires, lignes de bus et cars de tourisme. Les navettes et autres véhicules longs peuvent dorénavant faire demi-tour et bénéficient d'un stationnement temporaire, permettant ainsi des conditions de circulation plus fluides et sécurisées à l'entrée du village.



Avant



Après

Au final et au-delà des aspects sécurité et circulation, **l'entrée du village et l'environnement paysager sont requalifiés et améliorés. L'impact visuel** des cars, autobus et autres véhicules dès l'entrée de village a été grandement amoindri, ce qui contribue à **améliorer la qualité de l'écrin paysager** du village de Saint-Guilhem-le-Désert.

1.2.3. Création de cheminements doux (piéton, cycle, équestre) Piste cyclable, Aniane-pont du Diable (2012-2016)

Le projet prévoit l'aménagement à l'automne 2016, d'une voie verte/piste cyclable en voie partagée entre la commune d'Aniane et le site du pont du Diable. Ce tracé sera en grande partie réalisé sur l'emprise du chemin rural dit « des carottes » dont l'usage automobile est très faible. Globalement cet itinéraire présente l'intérêt d'offrir une belle **découverte du fleuve Hérault et du paysage du Grand Site** à ses usagers, avec d'intéressants points de vue sur le fleuve. Il contribuera également à **remplacer certains espaces de stationnement impactant pour l'environnement et la qualité paysagère du site** (voir Figure 3 - plan de localisation en annexe).

1.3. La révision du Plan de circulation et de stationnement : une étape déterminante pour la poursuite de l'objectif

Le plan de circulation et de stationnement étudié en 2002-2003 a conduit à des équipements et aménagements structurants pour le Grand Site de France tel qu'il est aujourd'hui (création du pôle d'accueil du pont du Diable, mise en place des navettes, réduction des stationnements sauvages, développement de circulations douces).

13 ans après, il convenait d'actualiser ce plan de circulation et de stationnement afin :

- d'évaluer les aménagements et la politique mise en place ;
- d'étendre la réflexion à l'ensemble du Grand Site de France et ses abords, permettant ainsi d'étudier de façon plus cohérente et stratégique les problématiques de circulation et de stationnement du secteur ;
- d'optimiser la gestion des flux et stationnements en cœur de site (en particulier les parkings du village de St-Guilhem-le-Désert).

La mission intègre un **important volet paysage** ainsi que les questions de **signalétique, de communication et d'accessibilité**.

Périmètre d'étude pour l'actualisation du plan de circulation et de stationnement

L'étude prend en compte l'ensemble du périmètre labellisé en 2010 ainsi que la commune de Causse-de-la-Selle (communauté de communes du Grand Pic Saint Loup), répondant ainsi à une des recommandations de la CSSPP : « Apporter une attention particulière à la gestion des abords du territoire de l'Opération Grand Site ».

En conclusion

C'est avec le plan de circulation et de stationnement de 2002-2003 comme axe stratégique, et les résultats de l'étude de fréquentation de 2011-2013 comme variables d'ajustement, que les projets réalisés répondent à l'objectif général de cet axe.

Les actions phares menées contribuent en grand partie à **améliorer l'offre de stationnement et les modalités de circulation**, même si quelques difficultés persistent. Ces progrès s'inscrivent dans **un résultat d'ensemble de préservation et d'amélioration de la qualité paysagère du Grand Site de France et de son ambiance globale**. En effet, en favorisant les alternatives à la voiture sur les axes les plus fréquentés, c'est un **environnement plus apaisé et plus ouvert à la découverte qui est redonné au cœur de site**.

Sur la période 2010-2016, ces actions se sont structurées petit à petit dans le cœur du Grand Site de France. C'est pourquoi, la poursuite de l'objectif de cet axe de gestion, devra prendre en compte les conclusions des études en cours et mettre en œuvre leurs préconisations et plans d'actions. En effet, les efforts se poursuivent actuellement au travers de **l'actualisation du plan de circulation et de stationnement engagée en 2016**. Tout en prenant en compte les évolutions de ces six dernières années en termes de fréquentation, de mobilité et d'impacts sur le paysage, ce plan stratégique doit répondre à de **nouvelles exigences en termes de qualité des paysages, à une échelle plus grande** que le précédent plan (villages portes au sud jusqu'à Causses-de-la-Selle²). Il prévoit notamment de repenser la mobilité douce et les transports en commun comme un axe majeur d'évolution du Grand Site et non plus une simple alternative à la voiture individuelle.

Concernant la réalisation globale du plan de gestion du Grand Site de France 2010-2016, la question de la circulation et du stationnement fait l'objet d'une progression significative en faveur d'une limitation du stationnement sauvage, une meilleure fluidification des circulations et une plus grande sécurisation des axes de fréquentation principaux. Les répercussions qui en découlent sur la qualité des paysages et de l'environnement se traduisent par un allègement de la tension automobile et une amélioration de l'ambiance des lieux.

Enfin, des pistes de progression sont identifiées concernant le développement des modes doux.

2. Restauration, protection et valorisation du patrimoine naturel, culturel et du paysage

Le caractère remarquable, contrebalancé avec les fragilités du patrimoine culturel et naturel fait valoir la nécessité d'une gestion très concrète et adaptée en termes de restauration, de protection de mise en valeur. Les actions présentées ici contribuent de façon globale à la préservation du paysage culturel et naturel du Grand Site de France et de ses éléments identitaires.

2.1. Restauration et mise en valeur du patrimoine bâti, des monuments et des villages

En 2010, l'objectif de cet axe visait **la pérennisation et la poursuite des efforts pour la protection et la valorisation du patrimoine bâti et des espaces publics**. Il s'agissait également de continuer une démarche de fond déjà engagée en matière d'information et de mobilisation des maîtres d'ouvrage et acteurs pour la poursuite des projets.

² Voir carte du périmètre d'étude en annexe

2.1.1. Des monuments du patrimoine mondial préservés...

Travaux de restauration du Pont du Diable (2009-2011)

Le Pont du Diable, classé monument historique depuis 1996 et inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO au titre des « Chemins de St-Jacques-de-Compostelle » depuis 1998, constitue la porte du site classé des Gorges de l'Hérault et relie les communes d'Aniane et de Saint-Jean-de-Fos. Construit au XI^{ème} siècle, élargi et surélevé au XIX^{ème} siècle, l'architecture du pont possède encore une grande authenticité de l'époque romane.

Réalisés en 2 parties, les travaux prévoyaient une restauration complète (nettoyage des parements, réfection des mortiers, remplacement des pierres dégradées, restitution d'une chaussée caladée) dans le cadre d'une convention de groupement de commande publique entre le Conseil Général de l'Hérault, propriétaire de l'ouvrage, et la communauté de communes coordinatrice des travaux de restauration.

A la suite du chantier, le Conseil Général de l'Hérault a transféré la propriété du pont à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault qui assure aujourd'hui son entretien. Dans cette continuité, elle a mené en 2015 une campagne d'entretien et de dévégétalisation de l'ouvrage.

Un patrimoine à sauvegarder pour les générations futures

Le Pont du Diable est une des 78 composantes du bien « Chemins de Saint Jacques de Compostelle en France » inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 1998.

Cette action contribue à la préservation du bien pour les générations futures telle que prévue par la Convention du patrimoine mondial de 1972 ratifiée par la France.



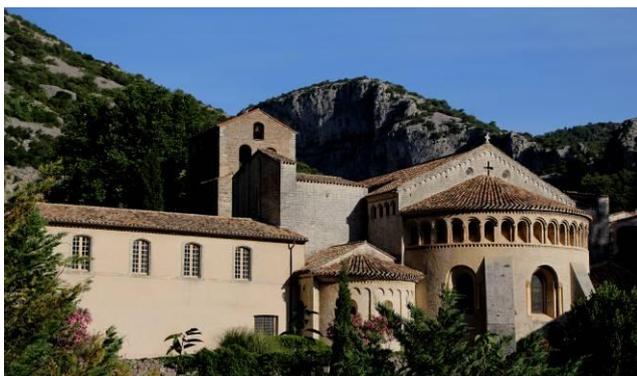
Avant



Après

Restauration de l'aile orientale de l'Abbaye de Gellone

En 2012, la commune de Saint-Guilhem-le-Désert, en concertation avec la Direction Régionale des Affaires Culturelles de Languedoc-Roussillon, a mené une campagne de travaux de restauration de l'aile orientale donnant sur le cloître de l'abbaye, aile anciennement dévolue en partie à la salle capitulaire.



Des actions en faveur d'un bien du Patrimoine mondial de l'UNESCO

Au même titre que le Pont du Diable, l'Abbaye de Gellone constitue l'une des composantes du bien « Chemins de Saint Jacques de Compostelle en France » inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

L'ensemble de ces actions menées à bien par la commune, contribue à la protection et à la mise en valeur du bien.

Le parti unanime de l'Inspection Générale des Monuments Historiques pour conserver la façade sans réouverture des baies romanes du rez-de-

chaussée, a été respecté. La restauration ainsi que la mise en valeur de l'ensemble des strates archéologiques ont été privilégiées. Des missions de surveillance archéologique et de mise hors d'eau ont accompagné les travaux.

La réalisation de ces travaux a permis d'assurer la pérennité de l'édifice et a contribué à sa mise en valeur extérieure.

En parallèle du bâti de l'Abbaye en elle-même, d'autres travaux ont été menés par la commune de Saint-Guilhem, contribuant ainsi à la valorisation de l'écrin du monument et plus largement, du village lui-même. Il s'agit notamment de la finalisation de la première phase du musée de l'Abbaye qui a permis la restauration et la mise en lumière d'une importante partie de la collection du dépôt lapidaire de l'abbaye et son cloître.

La commune a également mené à bien pendant plus d'un an, la restauration de l'Autel de Guilhem, pièce maîtresse de l'abbaye de Gellone et œuvre du Moyen-âge. L'orgue de l'Abbaye de Gellone, dont l'entretien est assuré par la commune depuis le XIXe siècle, a également été restauré.

2.1.2. ... et des cœurs de villages revalorisés

Travaux de restauration des ruelles du cœur de village de Saint-Jean-de-Fos (2010)



L'opération a porté sur les ruelles et impasses du Moustique, de la Roque, du Presbytère et la rue de l'horloge. Ces opérations visaient à valoriser les monuments remarquables, requalifier les cheminements et les espaces publics.

La Communauté de communes a porté ces travaux en maîtrise d'ouvrage déléguée pour le compte de la commune de Saint-Jean-de-Fos. Ces réalisations ont abouti à une requalification complète du centre ancien de Saint-Jean-de-Fos.

Restauration et mise en valeur des rues du centre ville de la commue d'Aniane (Phase I)

Entre 2012 et 2015, la mairie d'Aniane a réalisé des travaux de restauration de son cœur de village avec l'aide de la Communauté de communes en maîtrise d'ouvrage déléguée. Les principales rues du centre ville menant à différents éléments patrimoniaux et monuments historiques ont bénéficié de ces travaux : Chapelle des Pénitents, Eglise Saint Sauveur, Abbaye, place Sanier, Mairie. La seconde phase de travaux est prévue pour la période 2017-2022.



En conclusion

Soucieux de la pérennité des éléments culturels forts qui constituent l'identité du Grand Site de France, les actions menées par le gestionnaire et les communes entre 2010 et 2016 étaient essentiellement des **travaux de restauration et de requalification**.

Les réalisations qui ont été faites contribuent aujourd'hui à faire **rayonner le remarquable patrimoine bâti ainsi que les paysages habités du Grand Site de France, qu'ils soient en cœur de site comme sur les abords des sites classés**. Pour les communes concernées, il s'agit d'offrir une nouvelle **qualité de visite, d'accueil et de vie contribuant au développement de l'attractivité culturelle et paysagère du territoire**. A terme, c'est une meilleure diffusion de la fréquentation et des retombées socio-économiques qui est attendue, mais qui reste encore aujourd'hui difficilement quantifiable.

En revanche, la mesure d'effets plus induits sur le tissu socio-économique du fait de ces requalifications mérite d'être prise en compte : redynamisation des centres villages, appropriation ou réappropriation des espaces publics par les habitants, sentiment de fierté,...

Ces actions **répondent également aux objectifs de préservation et de valorisation fixés par la Convention du patrimoine mondial de l'UNESCO** pour les composantes du bien « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France ».

Au final, ces actions conduites répondent pleinement à l'objectif de l'axe II du plan d'actions puisqu'elles contribuent directement à la **préservation et à la mise en valeur de l'identité culturelle du Grand Site de France**. **La requalification des éléments patrimoniaux composant les sites classés est ainsi garante d'une certaine qualité paysagère, ce qui répond également à l'objectif d'ensemble de la gestion du Grand Site de France**. **Ce travail reste donc à poursuivre pour la période 2017-2022**.

Dans ce sens, **l'accompagnement du territoire et des communes** du périmètre labellisé **dans leurs actions de préservation des paysages pourra être approfondi** (voir plan d'action 2017-2022).

Des pistes de réflexion sont également à mener pour l'inscription des espaces patrimoniaux requalifiés, et tout particulièrement ceux des villages portes, dans le cadre du réseau d'accueil et d'interprétation du Grand Site de France (en lien avec l'axe III).

2.2. Préservation du patrimoine naturel, gestion et valorisation du massif forestier

En 2010, le gestionnaire s'était fixé comme objectif global de **poursuivre la dynamique enclenchée pour la préservation des divers espaces naturels du Grand Site**. Il visait à poursuivre la mise en œuvre des actions opérationnelles définies par les études réalisées et les outils créés : schéma de gestion des activités de pleine nature, OCAGER,.... Les six dernières années ont également vu l'adoption de la démarche Natura 2000 comme un nouvel outil de préservation et de gestion.

2.2.1. Un site Natura 2000 facteur d'un renforcement des compétences de gestion du site naturel

Afin d'accroître sa capacité de gestion et de protection du patrimoine naturel du Grand Site de France, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est portée candidate en 2011 pour l'animation du site Natura 2000 des Gorges de l'Hérault. Depuis cette même année, elle est opératrice de la démarche et met en œuvre le document d'objectifs.

Elaboré entre 2011 et 2013 le document d'objectifs est issu de diagnostics socio-économiques et écologiques, de nombreuses réunions de groupe de travail et de la rédaction du plan de gestion comprenant 92 actions déclinées, répondant à 23 mesures découlant de 7 grands objectifs. Un bilan de ces actions est prévu pour fin 2016.

Le site d'une superficie de 21 736 ha concerne 4 communautés de communes. Le site classé des Gorges de l'Hérault partage son périmètre avec celui du site Natura 2000 à 60% (voir carte p.6).

Riche de plus de 43 habitats et espèces, les gorges de l'Hérault sont ainsi un lieu particulièrement remarquable en termes de biodiversité. Ses principaux enjeux écologiques sont :

- la forêt de Pins de Salzmann de Saint-Guilhem-le-Désert, souche pure classée porte-graines par les services forestiers,
- les espèces et habitats liés au fleuve Hérault dont le chabot de l'Hérault,
- les espèces et habitats des zones rocheuses (chauves-souris),
- ainsi que le maintien des milieux ouverts et leurs habitats au travers du pastoralisme par le biais de mesures agro-environnementales.

Un travail mené à une plus large échelle

C'est dans le cadre d'une convention de partenariat quadripartite que la Vallée de l'Hérault a élaboré le document d'objectifs et anime aujourd'hui sa mise en œuvre. Cela a permis d'acquiescer de bonnes relations de travail notamment avec les communautés de communes Grand Pic Saint Loup et Cévennes Gangeoises et Suménoises également concernées par la gestion du site classé des gorges de l'Hérault.

Un effort particulier a été mené pour assurer la mise en cohérence des objectifs de préservation de la faune et de la flore avec les objectifs de préservation du paysage. En effet, les enjeux majeurs de préservation des habitats et de leur diversité du document d'objectifs Natura 2000 permet le maintien des paysages traditionnels (naturels et agropastoraux) : milieux ouverts (pelouses sèches, prairies humides,...), forêts alluviales, cours d'eau, haies, alignements d'arbres (corridors écologiques), garrigues, zones humides et notamment mares temporaires, éboulis, chênaies vertes, pinèdes à pins de Salzmann endémiques,...

Dans l'ensemble, les actions menées au travers de **l'animation de la démarche Natura 2000** dans les Gorges de l'Hérault et la **mise en œuvre du Docob** ont permis des **avancées importantes en faveur de la préservation** du patrimoine naturel, de la gestion et de la valorisation du massif forestier. Cela a particulièrement favorisé la **méthodologie de gestion des espaces naturels et paysagers** du Grand Site de France.

2.2.2. Redéploiement pastoral et préservation des milieux naturels au travers de l'Opération Concertée d'Aménagement et de Gestion de l'Espace Rural (OCAGER)

Fin 2008, une OCAGER sur le redéploiement pastoral a été lancée par l'ASA de la Seranne et animée par la Communauté de Communes. Elle vise à conforter le tissu agricole et participe à l'entretien des milieux à risque incendie. Depuis 2011, les 6 fiches actions de l'OCAGER ont commencé à être mises en œuvre :

- Débroussaillage et restauration de mares sur le secteur des Lavagnes : ces travaux réalisés en 2011-2013 ont contribué à la réouverture des milieux et du paysage, au redéploiement des troupeaux sur ces secteurs et à la gestion des coupures de combustible.
- Construction d'une bergerie à Montpeyroux, eau et abreuvement : la mise en place de ce bâtiment a constitué le premier projet de création de bergerie. Cette action visait à soutenir les activités traditionnelles en confortant l'exploitation d'un éleveur du territoire, la défense contre les incendies, le développement économique rural, la protection des paysages, la préservation de la biodiversité.



En 2013, la bergerie de 1000m² a été construite en ossature bois avec une réserve en eau utilisant les toitures et les terrassements de la bergerie. La nouvelle bergerie est adaptée à la taille du

cheptel, au bien-être animal et améliore les conditions de travail de l'éleveur. Elle a permis de répondre au besoin du troupeau - qui est passé de 350 à 450 brebis - et au berger de se redéployer sur un nouveau secteur de coupure de combustible des Monts de Saint-Guilhem.

La maîtrise d'ouvrage a été assurée par la Mairie de Montpeyroux avec une maîtrise d'ouvrage déléguée de la Communauté de communes.

- Installation d'une bergerie tunnel temporaire sur le secteur des Lavagnes (Saint-Guilhem-le-Désert) pour les besoins des bergers en redéploiement. En 2016, en concertation avec le berger, la mairie, l'architecte des bâtiments de France et le propriétaire (Conseil départemental de l'Hérault), il a été convenu d'installer au moins une bergerie tunnel temporaire (installation entièrement réversible) dans un lieu intégré paysagèrement, en contrebas des cônes de vue et de coloris discret afin de soutenir la présence des bergers sur ce secteur.

Le troupeau présent sur les pâtures durant 2 à 3 mois bénéficiera alors d'un lieu de repos et de protection la nuit et lors d'intempéries. Le financement de la bergerie sera assumé par le berger.



Le Grand Site de France engagé dans la préservation et la mise en valeur des Causses et Cévennes

Inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO depuis 2011, *les Causses et les Cévennes, paysage de l'agropastoralisme méditerranéen* partage une partie de son périmètre avec le Grand Site de France de Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault (voir carte n°4 en annexe).

En 2014, ce dernier s'est engagé à la mise en œuvre du plan de gestion visant à la protection à la mise en valeur de ce paysage culturel d'exception, dans le cadre d'une convention d'objectifs signée entre le Grand Site du Cirque de Navacelles, le Grand Site des Gorges du Tarn, de la Jonte et des Causses et l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes.

En parallèle des actions de l'OCAGER, en 2013-2014, le terroir de Montpeyrroux (5 communes) en AOC Languedoc « Terrasses du Larzac » s'est lancé dans un projet agro-écologique. Les acteurs de ce terroir, caves coopératives, caves particulières et le syndicat d'appellation, souhaitent préserver ensemble l'équilibre écologique et environnemental du terroir en encourageant les producteurs dans des pratiques viticoles plus respectueuses de l'environnement.

Le projet agro-écologique a permis d'accompagner la valorisation de l'appellation et de protéger le terroir AOC de Montpeyrroux/Saint-Saturnin et indirectement de préserver la qualité de l'eau (et des milieux) de l'ensemble du territoire d'étude.

Ces actions contribuent à préserver la **diversité des paysages**, en effet en bénéficiant à la sauvegarde **des activités humaines traditionnelles**, elles participent au maintien de la **qualité du site et de ses paysages ancestraux**.

2.2.3. Les activités de pleine nature comme moyen de préservation et de valorisation

Afin de préserver certains espaces naturels sensibles de la fréquentation, le schéma de gestion des activités de pleine nature du Grand Site a fixé en 2005 l'objectif de mettre en place des sentiers de randonnées et VTT ou parcours d'escalade sur les villages portes. Ces actions visaient à irriguer le territoire, réduire les pics sur les sentiers au départ de Saint-Guilhem-le-Désert et à diffuser les visiteurs sur d'autres espaces naturels. Dans ce contexte plusieurs projets ont été mis en œuvre :

Valorisation du causse de Montcalmès – commune de Puéchabon (2010-2012)

Surplombant les gorges de l'Hérault sur la rive gauche, le causse de Montcalmès est globalement assez mal connu des habitants du territoire ainsi que des visiteurs.

Le projet réalisé a consisté à organiser la fréquentation liée aux activités de pleine nature et à valoriser le patrimoine du site.



Au regard des multiples enjeux identifiés sur cette zone (enjeux naturalistes, complexité de l'aménagement de la portion en balcons, expérimentations réalisées par l'ONF, chasse...) ce projet a fait l'objet d'un important travail de concertation avec les acteurs locaux.

Un parcours de randonnée pédestre balisé ainsi qu'un parcours VTT ont ainsi été créés. Plusieurs panneaux d'interprétation dédiés à l'agro-sylvo-pastoralisme ont également été mis en place. Le point de vue sur Saint-Guilhem-le-Désert, point emblématique du plateau, a quant à lui été aménagé en belvédère.

En 2016, avec ces nouveaux aménagements, la fréquentation mensuelle moyenne est de 778 passages (aller-retour), pour 26 passages en moyenne pour la fréquentation journalière.³

Création du PR « Castelbarry, entre vignes et oliviers » (2014-2015)



La création de ce parcours de randonnée pédestre s'inscrivait dans un objectif de valorisation des paysages viticoles. Impulsé par la direction agriculture du conseil départemental de l'Hérault, ce projet s'est appuyé sur la cave coopérative artisanale de Montpeyroux - Castelbarry - en tant que relai local. La viticulture constitue l'activité agricole prédominante sur le territoire de la vallée de l'Hérault, et demeure très largement présente dans les communes portes.

Cet itinéraire, au départ de la coopérative agricole de Montpeyroux, d'une distance de 6.5km, a pour objectif de faire découvrir le vignoble

et le terroir de la commune, en valorisant la production locale. Une « fiche-rando Hérault » a été éditée pour assurer la promotion de cet équipement.

Autres réalisations du schéma de gestion des activités de pleine nature :

- Aménagement de l'aire d'accueil de la Maison forestière des Plos en 2008 (stationnement, signalétique)
- Création du site d'escalade du Joncas (2010)
- Requalification de parcours VTT à Montpeyroux en 2009-2010
- Montpeyroux, sentier PR « le Castellat de Montpeyroux » (2012-2013)

Requalification du GR 653 – Chemin de Saint-Jacques de Compostelle

Réalisée sous la coordination interregionale de l'ACIR Compostelle (Agence de Coopération Interrégionale et Réseau) entre 2008 et 2009, cette action poursuivait plusieurs objectifs :

- Sécuriser le cheminement des randonneurs en les éloignant des routes à forte fréquentation
- Améliorer la qualité paysagère de l'itinéraire et valoriser les éléments de patrimoine religieux situés à proximité de l'itinéraire
- Faciliter l'organisation du cheminement en facilitant l'accès aux hébergements, aux points d'eau et de ravitaillement

Zoom sur la fréquentation

Eco-compteur installé sur le chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle en février 2010.

Cumul de passages depuis son installation : 5600 personnes

Fréquentation journalière moyenne : 3 (passage dans un seul sens)

Pics journaliers entre 44 et 81 personnes (mois d'avril à juin)

Les communes d'Aniane, Puéchabon, Montpeyroux et Saint-Guilhem-le-Désert ont été concernées par des modifications du tracé. La thématique du chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle bénéficie d'une résonance

³ Données éco-compteur installé sur l'accès au belvédère du berger en janvier 2012

particulière car elle justifie le classement du Pont du Diable et de l'Abbaye de Gellone au patrimoine mondial de l'humanité : ce projet de requalification constituait une opportunité intéressante de valoriser cet important patrimoine tout en préservant les paysages traversés par le chemin.

La gestion des activités de pleine nature permet de **structurer et de diffuser la fréquentation sportive et touristique** sur une zone plus large que le cœur très fréquenté du site. Elle contribue également à **proposer des modes de découverte différents**, tout en **sensibilisant visiteurs et pratiquants aux valeurs naturelles et culturelles du site qu'ils traversent** (voir carte des réalisations entre 2010 et 2016 – carte 08). Elle induit également des aménagements sur lesquels le gestionnaire porte une forte attention pour en garantir l'intégration paysagère et valoriser les paysages aux travers notamment de mise en valeur de points de vue.

2.2.4. Autres actions de préservation des paysages

Gestion des massifs forestiers



Le massif forestier des Monts de Saint-Guilhem connaît une fréquentation importante, pratiquée par des publics variés, dans des milieux naturels fragiles. D'un grand intérêt biologique, le massif abrite une souche pure du plus important des quatre derniers peuplements de pins de Salzman existants en méditerranée. Sous-espèce du pin noir, il s'agit d'une espèce relique de l'époque tertiaire. Une réserve biologique domaniale (RBD) de 251 ha a été mise en place pour sa conservation et sa protection. En effet, le massif présente un fort risque d'incendie et a déjà subi deux feux importants en 1973 et 1984 dont on observe

encore les cicatrices.

En 2005, un plan de massif a été élaboré pour la protection des Monts de St-Guilhem-le-Désert. Cet outil de protection du massif forestier contre les incendies tient également un rôle de valorisation des espaces forestiers dans leurs composantes écologiques, économiques, sociales et paysagères. Le plan de massif est un document d'objectifs avec un programme d'actions établi pour une programmation à moyen terme, de l'ordre d'une dizaine d'années. Sa mise en œuvre a notamment permis l'inscription au schéma départemental d'une coupure de combustible en prévention du risque incendie (Voir CARTE N°07).

Harmonisation de la signalétique

En 2010-2011, un plan d'actions a consisté à réduire la signalétique illégale et à proposer, lorsque cela était possible, des solutions de remplacement par la mise en place du Système d'Information Locale pour les activités éligibles hors agglomération. Les réalisations prévoyaient également la mise à jour de la signalétique dans les villages du Grand Site de France, sur la base de la charte signalétique du Pays Cœur d'Hérault (réalisé à Aniane en 2013 et à Saint-Jean-de-Fos en 2015).

Les objectifs de cette opération visaient à protéger **les paysages du Grand Site de France**, d'améliorer la **lisibilité des activités professionnelles et de l'information** pour les locaux et les visiteurs ainsi que de **développer l'attractivité des villages-porte** du Grand Site de France.

Ces réalisations ont permis la **suppression de 58 panneaux en infraction sur Aniane**, ce qui constitue un impact positif non négligeable sur le paysage.

En conclusion

Diverses entrées permettent de répondre à l'objectif global de préservation des paysages et des milieux naturels (**ouverture des milieux et du paysage, protection contre les incendies, préservation de la biodiversité,...**). De cette diversité d'enjeux découlent des **actions et des outils de mise en œuvre tout aussi diversifiés** (schémas des activités de pleine nature, redéploiement du pastoralisme au travers des OCAGER, schéma de signalétique...). De ce fait, il convient d'évaluer les **effets de ces actions au regard de l'évolution globale des paysages du Grand Site de France**. L'observatoire photographique du paysage est en ce sens un outil essentiel pour établir un bilan de la gestion sur le long ou moyen terme.

Il peut toutefois être souligné que les actions phares présentées ont surtout contribué à prodiguer un **cadre et des outils pérennes pour la protection, la gestion, et la découverte du paysage** du Grand Site de France.

Au travers de l'animation du site Natura 2000 ce sont de meilleures connaissances scientifiques et techniques des Gorges de l'Hérault qui ont été acquises. La démarche Natura 2000 a également l'intérêt majeur de fédérer les acteurs autour de la question environnementale à l'échelle du site classé (3 communautés de communes). Ainsi, la présence d'un **document de gestion dédié à l'aspect environnemental des Gorges de l'Hérault permet de renforcer et de conforter les actions en faveur du paysage du Grand Site de France**.

Le maintien de l'agro-pastoralisme et des paysages ruraux au travers de l'OCAGER est également un point de progression très favorable, à la fois dans le cadre de la gestion du Grand Site de France mais également dans le cadre de la gestion du bien UNESCO Causses et Cévennes.

Enfin, la **mise en œuvre stratégique du schéma de gestion des activités de pleine nature favorise la découverte et la mise en valeur des espaces naturels** et contribue également à leur préservation sur le long terme.

Des perspectives d'avenir peuvent ainsi être identifiées, notamment la prise en compte du paysage de l'ensemble du site classé dans les objectifs de gestion du Grand Site de France. Ce changement d'échelle permettra de faire correspondre les enjeux paysagers et environnementaux du site classé avec ceux du site Natura 2000 et d'adapter la réflexion à un périmètre naturel plus cohérent.

3. Accueil du public, développement local, offres touristiques et de loisirs

Les actions mise en œuvre dans le cadre de cet axe visaient à un objectif global de **dessaisonnalisation de la fréquentation du Grand Site**, cela afin de **favoriser et diffuser les retombées économiques locales**. Pour y parvenir, les moyens prévus consistaient notamment à mettre en œuvre un schéma d'interprétation du patrimoine du Grand Site de France, perçu comme un moyen pertinent de structurer et mettre en cohérence les outils de médiation et de sensibilisation. Il s'agissait également de proposer de nouveaux espaces d'accueil et de mettre en place un véritable projet de tourisme tourné vers les richesses culturelles et naturelles du territoire, avec un programme d'animation géré par l'Office de Tourisme Intercommunal. Enfin un travail de soutien aux différents acteurs économiques du territoire, de dynamisation et de qualification des différentes filières (notamment par l'obtention de labels de tourisme) constituaient de bonnes pistes pour un développement économique local durable.

3.1. Un schéma structurant pour l'amélioration de l'accueil des visiteurs, le maintien et la valorisation des qualités paysagères

Après avoir observé un faible nombre de visiteurs prenant le temps de parcourir le Grand Site de France en dehors des sentiers battus – l'essentiel de la fréquentation restant concentrée dans les 5 premiers kilomètres des Gorges de l'Hérault entre le pont du Diable et le village de Saint-Guilhem-le-Désert – un premier travail a été

mené pour élargir l'offre de découverte à l'ensemble du territoire, notamment vers Saint-Jean-de-Fos et Argileum-la maison de la poterie.

L'étude du schéma d'interprétation du patrimoine en 2012 a également permis de réaliser un diagnostic, de définir une stratégie et d'établir un plan d'actions pluriannuel débouchant sur la création d'espaces d'interprétation, de sentiers, de signalétiques, d'animations, d'éditions,... Une vingtaine de fiches actions ont été élaborées.

Parmi les premières actions initiées entre 2012 et 2015 on notera notamment la mise en place d'une **signalétique d'interprétation et d'un sentier de découverte au Pont du Diable, l'animation du parvis de la Maison du Grand Site** et la **valorisation de points de vue sur les paysages**.



Ces actions ont pour but de **valoriser, par une démarche interprétative, les espaces extérieurs** du site du pont du Diable. Elles visent à **intéresser, interagir et renvoyer les visiteurs vers l'espace d'accueil** de la Maison du Grand Site par un **dispositif d'animation et d'information**.

9 panneaux ont ainsi été placés sur un sentier de découverte donnant des clés de compréhension des valeurs culturelles, historiques, écologiques et paysagères du Grand Site de France. **Du mobilier intégré à l'esprit des lieux et aux qualités paysagères du site** est également venu agrémenter le parvis de la Maison du Site, signifiant au visiteur la **transition avec l'espace intérieur sans dénoter avec l'environnement naturel**.

L'idée était de faire du site du Pont du Diable un véritable lieu de découverte du patrimoine naturel, historique et culturel vivant, évolutif et à découvrir en autonomie.

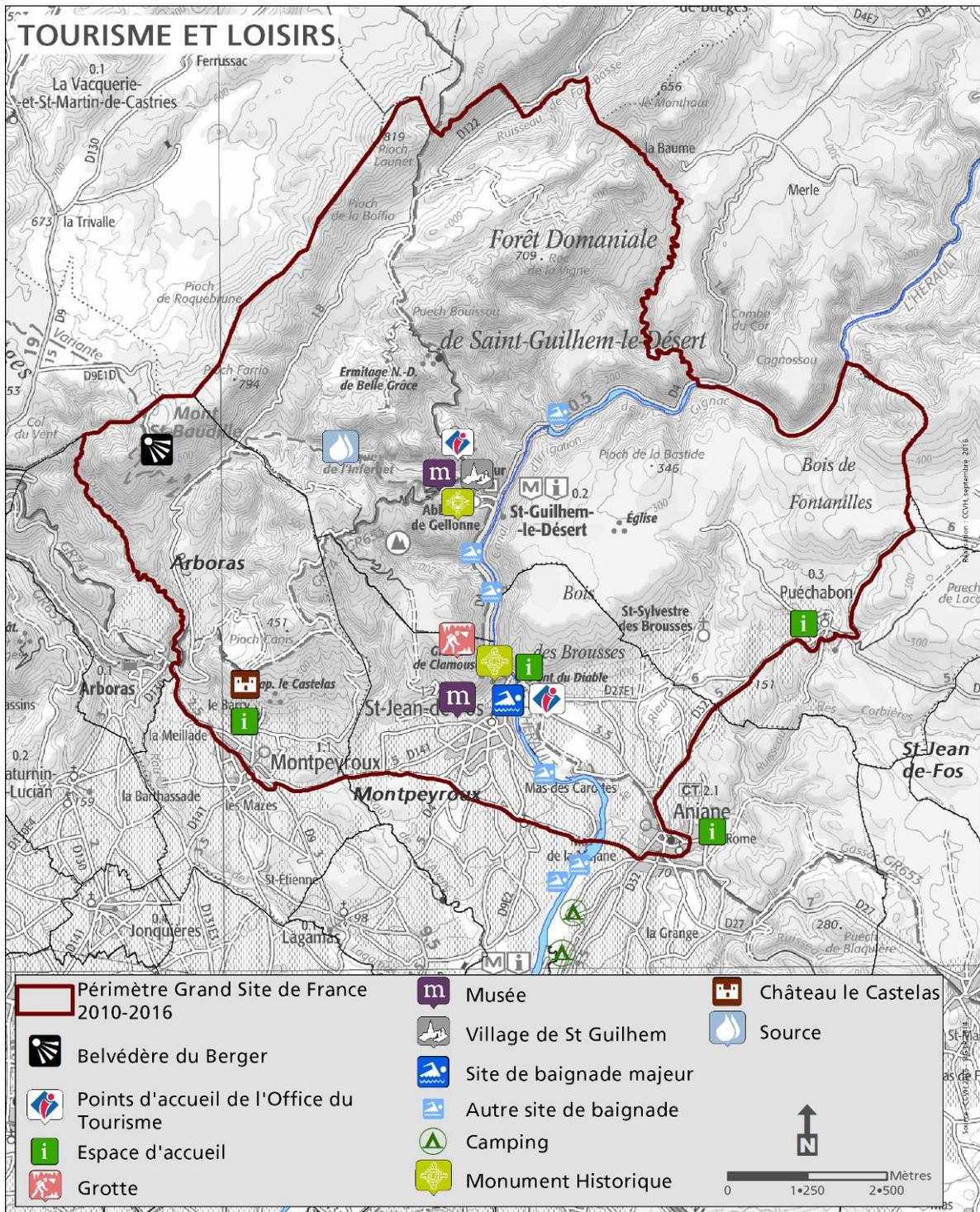
Par ailleurs, des sorties paysages animées par la Manufacture des paysages ont permis de mettre en valeur certains **points de vue paysagers** au-delà du cœur de site (plus d'informations page 28).

En effet, au-delà de l'enjeu visant à inciter les visiteurs à entrer dans la Maison du Grand Site⁴, il s'agissait de donner envie aux visiteurs de découvrir d'autres sites de la Vallée de l'Hérault afin de diffuser les flux touristiques du territoire très concentrés autour du cœur du Grand Site de France.

3.2. Des espaces dédiés à l'accueil et à la médiation

Afin de compléter les aménagements effectués lors de l'Opération Grand Site avant 2010 – notamment le pôle d'accueil de la Maison du Grand Site de France – plusieurs autres points d'accueil ont depuis été développés. Ces aménagements permettent de mailler le territoire du Grand Site d'espaces dédiés à l'accueil et à la compréhension des lieux.

⁴ En moyenne, sur 260 000 visiteurs annuels, seuls environ 30 000 pénètrent dans la Maison du Grand Site



Argileum - La maison de la poterie

Le village de Saint-Jean-de-Fos est marqué par 4 siècles d'histoire potière, 10 ateliers de potiers faisant vivre 20 potiers ainsi qu'un grand marché annuel.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault en tant que maître d'ouvrage, en collaboration avec la commune de St-Jean-de-Fos, a aménagé l'espace d'interprétation Argileum-la maison de la poterie, dans les murs du dernier atelier de poterie traditionnel encore en état en Languedoc-Roussillon : la villa Albe-Sabadel. L'élaboration de ce projet a demandé plus de 5 ans d'études et plus d'un an de travaux. L'inauguration a eu lieu en début d'été 2011.



Ce nouvel espace d'interprétation autour de la poterie constitue un second lieu d'accueil et de découverte du Grand Site contribuant à la diffusion des visiteurs sur le territoire, à l'animation locale et à la mise en valeur du patrimoine local. La fréquentation d'Argileum s'élève aux alentours de 7 à 8 000 visiteurs par an.

Abbaye Saint-Benoît d'Aniane

L'abbaye Saint-Benoît d'Aniane (30 000 m² de bâtiment et 3 ha de parcs et jardins) a été acquise par la Communauté de Communes Vallée de l'Hérault en janvier 2010, laquelle a ensuite procédé à sa mise en sécurité et sa mise hors d'eau.



Plusieurs études (positionnement, archéologique, ethnographique, inventaire) ont été réalisées entre 2011 et 2012 afin de pouvoir requalifier les lieux sans le dénaturer. Un programme de fouilles a été mis en œuvre en suivant en 2012 et 2013, il visait à avoir une meilleure connaissance historique des lieux. Ce programme est né d'une collaboration privilégiée avec le Laboratoire d'Archéologie Médiévale et Moderne en Méditerranée (unité mixte de recherche associant le CNRS) de l'Université d'Aix-Marseille.

Au total, 2 500 m² de superficie ont été étudiés, ce qui est considérable au sein d'un ensemble complexe comprenant des bâtis du XVII^{ème} siècle et classé en intégralité au titre des Monuments Historiques.

En parallèle de ces études de positionnement économique, de recherche archéologique et ethnologique ainsi que d'inventaire et pré-diagnostic, il importait de réaliser une étude de programmation culturelle afin de définir le contenu précis du projet d'aménagement et de mise en valeur culturelle.

Dans ce cadre, la Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'est employée à ouvrir l'Abbaye d'Aniane au public pour y proposer des événements culturels depuis son acquisition en 2010 : Aniane in Motus, résidences artistiques, Journées Européennes du Patrimoine, visites guidées par l'OT, conférence sur les monuments historiques,...



Le projet visait à proposer des projets culturels de qualité et répondant aux différents publics, tout en rendant accessible au plus grand nombre le patrimoine architectural et artistique de ces lieux.

Ce site au passé historique fort s'est donné pour objectif de rayonner sur l'intégralité du territoire en mettant l'accent sur une programmation culturelle destinée à donner l'opportunité aux habitants de s'approprier ce lieu. C'est le cas notamment avec le projet « Cabanes en cavale », qui propose au public d'investir les 3000m² de jardins. Pour les guider, l'architecte japonais Kinya

Maruyama, au travers de nombreux ateliers, accompagne les créations qui se font avec la participation et les propositions de chacun.

Point d'accueil touristique à Saint-Guilhem-le-Désert

Au printemps 2014, l'Office de Tourisme Intercommunal a ouvert un nouvel espace d'accueil touristique à St-Guilhem-le-Désert. Précédemment situé dans l'ancienne église Saint-Laurent, le point d'accueil touristique a été déplacé au cœur de Saint-Guilhem-le-Désert, au seuil de l'abbaye, point de départ des sentiers de randonnées pédestres, dans un local accessible à tous.



3.3. L'apport essentiel du travail mené par l'Office de Tourisme Intercommunal

L'un des rôles de l'OTI consiste à mettre en place la politique intercommunale pour le développement d'un tourisme durable. Depuis 2008, la CCVH a ainsi confié à l'OTI le rôle d'animation, d'accueil des visiteurs et de développement d'un tourisme durable sur le Grand Site de France.

Dans cette optique, il s'est donné comme objectif prioritaire l'amélioration de l'accueil des visiteurs et s'est engagé dans une démarche qualité pour laquelle il a été récompensé à l'automne 2011 avec l'obtention de la marque Qualité Tourisme.

Par ailleurs, et parmi les nombreuses actions mises en œuvre par l'Office de Tourisme Intercommunal dans le cadre du schéma de gestion du Grand Site de France, les principales ont été les suivantes :

- La gestion des points d'accueil structurants du Grand Site de France (Maison du Grand Site et St-Guilhem-le-Désert), d'Argileum-la maison de la poterie et des parkings ;
- La communication et la promotion touristique sur le Grand Site de France ;
- La contribution au développement économique du Grand Site de France et de la vallée de l'Hérault :
 - en développant les circuits courts⁵ (par la valorisation des producteurs de vins du territoire à la Maison du Grand Site par exemple) ;
 - en menant des actions en faveur des métiers d'art et de la consolidation de la filière céramique ;
 - en animant un réseau de prestataires sur le Grand Site de France.
- Une importante démarche de qualité animée par un « comité qualité » ;
- La mise en œuvre d'actions de médiation (visites guidées, découvertes sensorielles, visites adaptées, accueil en mobilité...) sur à la fois, les sites du patrimoine mondial de l'UNESCO et les autres sites patrimoniaux majeurs (Castellas de Montpeyroux, Abbaye d'Aniane...)

A souligner notamment, la mise en place en 2016 de **visites audio-guidées gratuites** de Saint-Guilhem-le-Désert et du Pont du Diable **avec l'application mobile Izi.TRAVEL**. Ce nouvel outil de médiation joue un rôle important d'accès à l'interprétation du patrimoine du Grand Site de France via les outils numériques. Il conviendra de poursuivre la dynamique sur la prochaine période de gestion.

- La mise en œuvre d'animations et évènementiels cohérents avec les orientations et valeurs du Grand Site de France (Fête de la Nature, Journée Européenne du Patrimoine, randonnées vignobles et patrimoine...).

Par ailleurs, l'autorisation pour l'OTI de commercialiser des produits touristiques a ouvert de nouvelles opportunités pour répondre à l'objectif de **dessaisonalisation et de diffusion de la fréquentation sur les ailes de saison**. Cela a également permis le **développement de l'offre de groupe** sur le territoire.

⁵ 64 % des achats boutique sont réalisés sur le territoire de la CCVH et 100% sur le territoire national

En conclusion

Ce volet du schéma de gestion a la particularité de **viser l'atteinte des objectifs qualitatifs de gestion de la fréquentation du Grand Site de France** à travers la diffusion des publics sur les ailes de saison, l'allongement de la durée de présence voire de séjour, l'accueil de groupes sur les ailes de saison et sur tout le territoire,... Il se différencie sur ce point de l'axe I qui est plutôt orienté sur la gestion de la quantité des flux de visiteurs, de véhicules, etc.

De ce fait, les résultats d'analyse des actions poursuivies ici ne sont pas aisément mesurables sur le moyen terme et il est difficile d'affirmer qu'un étalement de la fréquentation touristique comme facteur d'un développement économique sur le tissu local soit très concrètement observé. Il convient néanmoins d'apprécier les résultats des observatoires de la fréquentation et des retombées socio-économiques.

En ce qui concerne l'appréciation qualitative de ces actions, les avancées sont majeures en raison du travail mené en collaboration et par l'Office de Tourisme Intercommunal. Les actions conduites ont permis de **fédérer un certain nombre d'acteurs socio-économiques du territoire du Grand Site autour d'un véritable programme de valorisation touristique**, tandis que **l'offre d'accueil et d'interprétation s'est grandement développée et qualifiée**.

En proposant des alternatives à la baignade en cœur de site, des outils de compréhension des lieux et de leur identité, l'offre proposée permet de pacifier la visite, ainsi que de la prolonger. Cela permet également de diffuser la fréquentation dans le temps et ainsi relâcher la pression touristique de la période estivale, ce qui entraîne une atténuation des impacts sur le site classé et le paysage.

Il convient de poursuivre la dynamique enclenchée concernant le développement de l'offre d'accueil pour les groupes qui reste un point d'amélioration à prendre en compte pour la poursuite de l'objectif. Dans ce sens, le manque d'hébergement touristique constitue un frein à prendre en compte pour la mise en œuvre du

4. La communication et la gouvernance locale

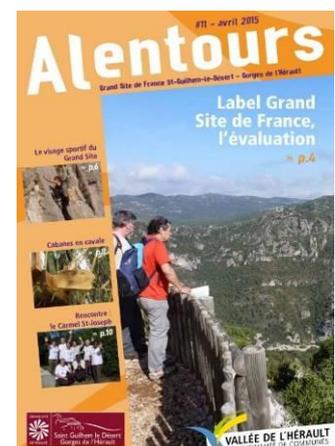
Au-delà d'un objectif d'information et de sensibilisation, les actions prévues sous cet axe visaient à **favoriser la concertation locale** afin de garantir la concordance du projet aux besoins des acteurs du territoire (habitants et professionnels). Un travail continu a ainsi été mené au travers de plusieurs outils de communication et de gouvernance.

4.1. Des outils de communication au service du label Grand Site de France

Les outils de presse écrite et numérique ont notamment été d'excellents canaux d'information sur les projets concernant le Grand Site de France :

- Le **journal d'information intercommunal « Alentours »** s'est doté d'une édition spéciale « Grand Site » publiée une fois par an et diffusée à l'ensemble des habitants de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.
- Les **sites internet** de la Communauté de communes, gestionnaire du Grand Site et de l'Office de Tourisme Intercommunal, chargé de la mise en œuvre de la politique de tourisme durable sont également des vecteurs efficaces de communication et de sensibilisation à la démarche et au label Grand Site de France.

Pour la période 2015-2016, les statistiques de consultation de la rubrique Grand Site de France du site de la CCVH montrent les chiffres suivants :



- 330 visites uniques pour la rubrique principale
- 75 visites uniques pour la rubrique concernant la gestion
- 100 visites uniques concernant les projets en cours
- 87 visites pour les projets menés à bien
- 239 visites pour l'abbaye d'Aniane

En parallèle, des **outils de médiation ainsi que de suivi qualité** ont été mis en place au sein des espaces d'accueil et autres équipements (Maison du Grand Site, antennes de l'OTI, Argileum, navettes, parking...). Ces derniers permettent notamment de recueillir remarques, suggestions, commentaires des visiteurs et d'apprécier par ailleurs la compréhension du Grand Site de France par le public.

La **diffusion des résultats des projets et actions** réalisés dans le cadre du Grand Site de France (synthèse de l'étude sur la fréquentation et les retombées socio-économiques, sorties paysages en lien avec l'observatoire photographique,...) permet également de communiquer sur la démarche de gestion menée.

L'ensemble des **animations et événements** participe également à la transmission des messages forts de la démarche Grand Site de France, ainsi qu'à l'appropriation locale du projet. La Fête de la Nature est notamment organisée chaque année sur le pôle d'accueil du pont du Diable et propose un stand d'information sur le Grand Site de France.

4.2. Une gouvernance du Grand Site de France comme outillage du territoire de la Vallée de l'Hérault

Depuis 2010, la gouvernance du Grand Site de France a été assurée par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault de la façon suivante :

- Une **réunion des cinq maires du Grand Site de France** organisée au moins une fois par an, qui a assuré le suivi de la mise en œuvre du schéma de gestion, le bilan des actions réalisées et la programmation des années suivantes.
- Un **comité de pilotage du Grand Site de France** qui se réunit également environ une fois par an et destiné à compléter les discussions de la réunion des cinq Maires avec les partenaires institutionnels et techniques. Son rôle est d'assurer le suivi de la mise en œuvre du schéma de gestion et de la programmation annuelle ;
- Les **instances de chaque maître d'ouvrage** porteur d'actions au sein du schéma de gestion du Grand Site de France (conseils municipaux, conseils communautaires,...).
- Certaines études et projets spécifiques ayant une importance significative dans la stratégie de gestion du Grand Site de France bénéficient du **même schéma de gouvernance** et cycle de validation (comité des maires, comité de pilotage et instances décisionnelles des différentes collectivités). Des **réunions publiques** sont également organisées afin d'alimenter les réflexions et les travaux, et d'harmoniser les projets avec les attentes des acteurs locaux.



Concernant plus spécifiquement le suivi des actions d'animations, de promotion et d'accueil touristique, il est assuré par le **comité de direction, le conseil d'administration, et les commissions de l'Office de Tourisme Intercommunal.**

La gouvernance du Grand Site de France n'a pas toujours fait l'objet d'une satisfaction partagée. Des désaccords sur son fonctionnement et des problématiques de représentativité ont notamment été soulevées par la commune de Saint-Guilhem-le-Désert. Afin de remédier à ces difficultés et définir un mode de gouvernance plus satisfaisant et adapté, l'étude évaluative de la gestion du Grand Site de France a notamment travaillé sur cette question et a proposé une nouvelle organisation qui a été validée en comité de pilotage le 1er avril 2016.

En conclusion

Durant les six dernières années, le Grand Site de France a représenté pour la collectivité un moyen important d'accroître ses compétences et ses connaissances, et de gagner en expertise. **Au travers de ce mode de gestion, les structures et les acteurs se sont dotés de méthodologies, d'outils de gestion et d'analyse, durables dans le temps et ayant un intérêt pour l'ensemble du territoire intercommunal.**

Aujourd'hui, la **situation tendue entre la CCVH/OTI et la commune de Saint-Guilhem-le-Désert** demande la mise en place d'une nouvelle gouvernance mieux structurée (proposé par l'étude évaluative) et le renforcement de l'animation partenariale. Les difficultés se dénouent peu à peu. Il existe une véritable volonté des acteurs de remettre le dialogue au cœur de la gouvernance, comme en témoigne la prise en compte des recommandations suite à l'étude évaluative de la gestion du site (voir page 58). De plus, une ouverture du dialogue semble se dessiner **à la faveur du projet d'élargissement du périmètre du Grand Site de France à l'ensemble du site classé des Gorges de l'Hérault. La nouvelle gouvernance que cela impliquerait bénéficierait alors de nouvelles opportunités d'amélioration et de dialogue (voir page 35).**

Des points de progression consisteraient à se doter d'outils permettant d'animer une nouvelle démarche partenariale du Grand Site de France de façon efficace, avec toujours une vigilance à avoir dans la concertation des acteurs, qui seraient doublement plus nombreux.

En termes de communication sur le label et la démarche Grand Site de France, les efforts qui ont été faits entre 2010 et 2016 ont été importants. Au sein de la Communauté de communes, **la connaissance de la démarche, du Grand Site de France en lui-même et de ses projets est globalement de plus en plus partagée par les habitants, les socio-professionnels, les élus et les agents du territoire.**

B. Résultats des observatoires

Afin d'optimiser la gestion du Grand Site de France, il convenait de pouvoir suivre et évaluer la durabilité et l'efficacité des actions en œuvre. Cela concerne plus particulièrement la **préservation des sites et paysages, la fréquentation et l'amélioration de la qualité de vie de la population locale.**

C'est dans cette optique qu'on a été mis en place **trois observatoires** sur le Grand Site de France. Ces outils de suivi permettent de faire évoluer, d'ajuster et d'avoir une vision sur la stratégie de gestion et les actions mises en œuvre à moyen et long terme.

I. Observatoire photographique du paysage (échelle CCVH)

I.1. Suivre l'évolution physique du Grand Site de France au travers d'un observatoire photographique du paysage

Mis en place en 2010 en fonctionnement pluriannuel, l'observatoire photographique du paysage permet au gestionnaire de bénéficier d'un **outil de suivi de l'évolution des paysages, lui permettant d'évaluer si l'objectif de protection et restauration des paysages du Grand Site de France est atteint.**

Cet outil de suivi et d'aide à la décision permet d'analyser les mécanismes et montre les facteurs de transformation des espaces, afin d'orienter favorablement l'évolution du paysage. L'outil ayant un

intérêt notable pour le développement territorial, la Communauté de communes a décidé d'étendre l'emprise de l'observatoire à l'ensemble de ses 28 communes (60 points de vue). A l'heure actuelle, 21 points de vue concernent spécifiquement le Grand Site de France.

1.2. Analyse et mise en valeur des points de vue paysagers

Depuis 2010 deux projets ont vu le jour afin d'utiliser l'observatoire comme outil de réflexion et mettre en valeur ses résultats.

En 2011, a été éditée une brochure retraçant le suivi fait par l'observatoire photographique. L'analyse qui est faite de l'évolution de chaque point de vue paysager est mise en relief. La compilation de ces analyses au sein d'une brochure permet d'avoir une vision d'ensemble sur les facteurs de transformation des paysages.

HE_S122 Saint Guilhem le Désert



Evolution centre historique

• 2010



Extrait : « L'intérêt de l'observatoire photographique du paysage réalisé sur de longues périodes est notamment de mesurer les évolutions des occupations du territoire. La confrontation de ces deux points de vue du village de St-Guilhem-le-Désert montre à quel point la permanence apparente du patrimoine bâti du village s'inscrit dans un environnement naturel en mouvement. Les terrasses et les espaces de pâture présents au début du XXème siècle ont peu à peu disparu. Le même point de vue pris en 2010 montre l'emprise de la végétation que ce soit dans le village lui-même ou à ses abords. Il s'agit d'une tendance de fond que le maintien de quelques terrasses de culture d'oliviers ne suffit pas à contrecarrer ».⁶

En 2015 des sorties paysages ont été organisées sur 6 communes associées à un projet global culturel nommé « Cadre Hors cadre ». Ces sorties paysages ont depuis été reconduites en 2016 sur deux autres communes du Grand Site de France : Puéchabon et Montpeyroux.

La Manufacture des paysages, association spécialisée dans le paysage et la pédagogie grand public, était chargée de l'animation de ces sorties. Les lectures de paysage étaient accompagnées d'échanges sur l'agriculture, l'urbanisme, l'environnement, ... Des restitutions dressant les atouts et les contraintes pour les paysages de demain sur le Grand Site de France ont été alimentés par les questions, les ressentis et les souhaits pour l'avenir des participants.

Ce projet de sensibilisation à destination du grand public a pu être mené grâce à l'utilisation des points de vue de l'observatoire photographique. Il montre qu'au-delà du simple suivi, l'observatoire peut aussi avoir des fonctions d'animation et de concertation.

1.3. Les suites à donner

Grâce à cet outil, le comité technique de l'observatoire photographique du paysage a été en mesure de définir les points noirs du paysage du Grand Site méritant un travail de réintégration paysagère pour le prochain schéma de gestion du Grand Site 2017-2022. Il a également défini une vingtaine de points de vue complémentaires destinés à suivre des enjeux particuliers du Grand Site de France.

⁶ Extrait issu de la brochure « A la découverte des paysages de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault » (2011) en annexe

2. Observatoire de la fréquentation (échelle : Grand Site de France)

L'observatoire de la fréquentation a été créé pour les besoins du Grand Site de France en 2013 à l'occasion de l'étude sur la fréquentation, les publics et les retombées socio-économiques démarrée en 2011.

L'objectif de cet outil est de mesurer l'évolution des fréquentations afin de pouvoir mieux répondre et suivre les grands objectifs de gestion du Grand Site de France, à savoir : la diffusion de la fréquentation dans le temps (développement des ailes de saison) et dans l'espace (villages portes, territoire intercommunal), le suivi des pics de fréquentation et l'allongement de la durée de présence à la journée et de séjour.

2.1. Un observatoire alimenté par diverses données de fréquentation

Données de fréquentation annuelles

La fréquentation du Grand Site de France est estimée entre 600 000 et 630 000 visiteurs par an⁷ en évitant les doubles comptages des visiteurs allant à la fois à St-Guilhem-le-Désert, à la grotte de Clamouse et sur le site du pont du Diable.

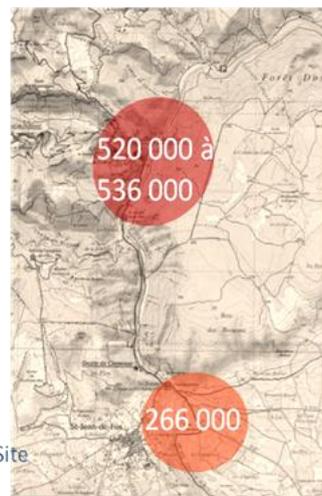
Ces chiffres sont issus d'un réseau de compteurs routiers répartis entre le pont du diable, Argileum, St-Guilhem-le-Désert, les données parking et navettes.

Les chiffres principaux

Fréquentation annuelle moyenne 2011-2014

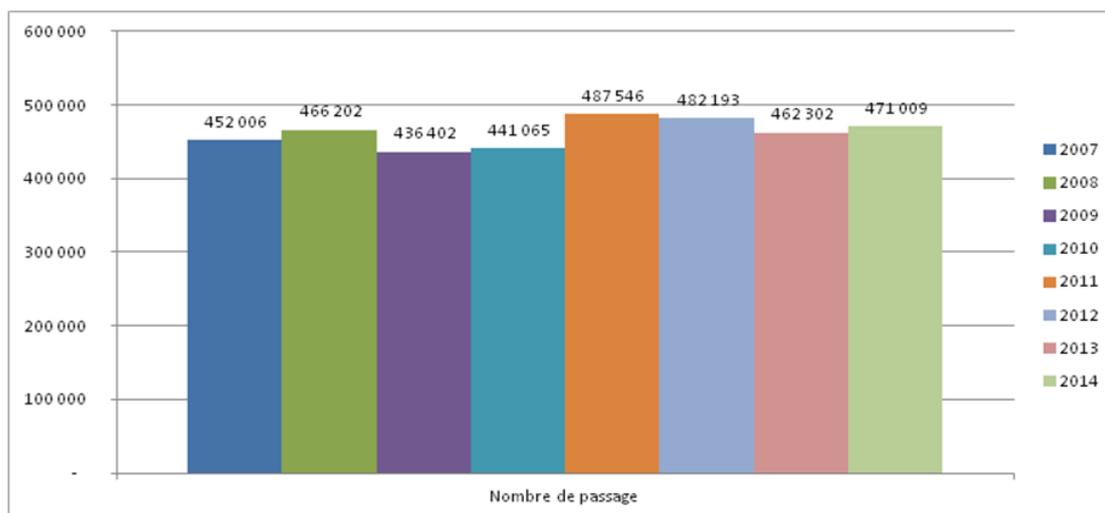
- ↳ Village de Saint-Guilhem-le-Désert : **520 000 à 536 000 visites** (double méthode de calcul stationnement et compteurs routiers)
- ↳ Pont du Diable : **266 000 visites**
- ☑ Seuls sont comptés les 26.6% qui ne visitent que le secteur du Pont du Diable.
- ↳ Grotte de Clamouse : **100 000 visites**
- ☑ L'ensemble des visiteurs de la grotte visite également soit St-Guilhem-le-Désert, soit le site du Pont du Diable.

Soit une fréquentation moyenne de **600 à 630 000 visites** par an sur le cœur du Grand Site de France entre 2011 et 2014



Données de fréquentation pluriannuelles

Il s'agit du suivi de l'éco-compteur situé devant le chevet de l'Abbaye de Gellone de 2007 à 2014 :



Nombre de passage annuel devant le chevet de l'Abbaye de Gellone, Saint-Guilhem-le-Désert de 2007 à 2014

L'analyse de l'évolution pluriannuelle permet d'observer une **fréquentation globalement stable** dans le temps.

- Données saisonnières

⁷Étude de la fréquentation, des publics, des retombées socio-économiques et création d'observatoires (2011-2013)

Il est aussi observé un étalement de la saison plus important sur le village de St-Guilhem-le-Désert (43% de fréquentation en haute saison pour 50% en moyenne saison) que sur le site du pont du Diable (49% en haute saison pour 45% en moyenne saison), ce dernier étant plus marqué par la saisonnalité liée à l'activité de baignade et à la présence de la navette en moyenne et haute saison. (Voir figure 4b et 4c en annexe).

2.2. Résultats de l'observation de la diffusion de la fréquentation dans le temps

La tendance observée ces dernières années est **plutôt favorable à la moyenne saison** : un accroissement des fréquentations y est constaté d'année en année, mais qui reste encore marginale au regard du poids de la saison estivale (voir figure 4d en annexe).

Sur ces questions, la perception des professionnels est concordante avec ces observations. Le développement en basse et moyenne saison est perçu comme en progression mais tout en restant limité (et sans impact sur les pics d'activité)⁸ - voir figure 4e en annexe.

2.3. Résultats de l'observation de la diffusion de la fréquentation dans l'espace

Les résultats sont mitigés quant à la diffusion des visiteurs dans l'ensemble des communes du Grand Site de France, même si les données de fréquentation sont plus éparpillées dès que l'on s'éloigne du cœur du Grand Site, la visite de St-Guilhem représente l'activité principale sur le Grand Site de France (85 %), loin devant les autres centres d'intérêt :



Par ailleurs, on peut observer une **progression de 24,6% du nombre de groupes accueillis** en 2014 relativement aux 4 années précédentes. Cette progression s'inscrit dans la lignée d'une action volontariste de l'Office de Tourisme Intercommunal pour favoriser cet accueil, malgré le constat régulier de manque d'hébergement pour ce public.

3. Observatoire des retombées socio-économiques (échelle : CCVH)

Egalement créé en 2013 suite à l'étude sur la fréquentation, les publics et les retombées socio-économiques de 2011, cet observatoire vise à évaluer **l'impact socio-économique de la gestion du Grand Site de France**. Il se base sur un bilan des retombées économiques directes sur une année et pluriannuel, ainsi que sur un suivi pluriannuel des données d'hébergements.

3.1. Les retombées économiques

Les chiffres révèlent que les **retombées directes issues du Grand Site de France s'élèvent à 6.75 M€ en 2014** et correspondent aux dépenses réalisées par les visiteurs durant leur présence sur le Grand Site de France et y compris sur les 2 bourgs portes de Gignac et St-André-de-Sangonis (hors hébergement et moyens de déplacements).

⁸ Rapport Final Evaluation de la gestion du GSF, Planète Publique, p 60. Mars 2016

A ces chiffres, il faut ajouter les retombées liées à l'hébergement estimées entre 4 M€ et 5 M€ en moyenne par an à l'échelle de la CCVH et dont 1.8 M€ (données 2011-12) sur le périmètre du GSF – voir Figure 5 annexe. Ces retombées progressent légèrement dans le temps en lien avec l'évolution de la fréquentation annuelle.

3.2. Les dynamiques induites

Lors de l'étude et à l'occasion des rencontres avec les professionnels, plusieurs exemples de dynamiques de développement, individuelles ou collectives, en lien avec le Grand Site de France ont été identifiés :

- Les potiers de St-Jean-de-Fos dont le tissu a été dynamisé et structuré par la création d'Argileum, qui valorise la mémoire locale et l'activité du réseau des potiers ;
- La viticulture avec :
 - Des exemples de viticulteurs qui s'ouvrent à la vente directe de bouteilles (coopérative de Montpeyroux, petit train des vignes à Saint Jean de Fos, par exemple) en profitant du supplément de notoriété offert par le Grand Site de France ;
 - Le passage de 15 adhésions de viticulteurs/caves à 40 adhérents en 2016 à l'Office de Tourisme Intercommunal malgré les coûts d'adhésion, montre l'intérêt du secteur pour un développement en lien avec le tourisme ;
 - Une dynamique qui se poursuit par l'agrément obtenu pour le label « Vignoble et Découverte ».
- Des exemples de projets plus individuels comme le projet de développement d'hébergement « Maison des Plôs / Maison des Légendes » (dont les projets d'aménagements ont été retravaillés dans l'esprit des sites classés), ou du petit train des vignes comme des activités à part entière qui s'inscrivent également dans la dynamique Grand Site de France.

C. Evaluation concertée de l'action conduite depuis 2010 dans le cadre de la gestion du Grand Site de France – Mars 2016

En vue de sa candidature au renouvellement du label Grand Site de France en 2016, la collectivité a décidé de lancer **une évaluation concertée et externalisée de l'action menée depuis 2010**. Pour prendre du recul sur la démarche, **l'étude a associé l'ensemble des partenaires et acteurs locaux**.

L'évaluation a porté spécifiquement sur le schéma de gestion du Grand Site de France sur la période 2010-2015. Cette étude évaluative, finalisée en mars 2016, est présentée ici dans ses principales conclusions. L'intégralité du rendu de l'étude est jointe en annexe.

Question 1 : Quels sont les effets des actions menées en matière de maîtrise de la fréquentation, gestion de la circulation et du stationnement à l'échelle du GSF et à celle du territoire de la CCVH ?

Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Une amélioration de la gestion du stationnement et des conditions de circulation ;
- Mais une action qui ne remet pas suffisamment en cause la place de la voiture au sein du Grand Site de France ;
- Des mesures insuffisantes en faveur des modes doux ;
- Circulation et stationnement : un enjeu qui reste important pour la réappropriation du site par les habitants.

Question 2 : Quels sont les effets des actions menées en matière de restauration et de mise en valeur : des paysages ; du patrimoine bâti, des monuments et des villages ; du patrimoine naturel et de la biodiversité ; à l'échelle du GSF et à celle du territoire de la CCVH ?

Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Une volonté partagée de protéger le paysage et le patrimoine du GSF parmi les habitants et les socio-professionnels ;
- Des progrès dans la préservation du site soulignés par les acteurs...
- ...mais des points noirs persistants ;
- Toutefois, une préservation aussi vécue comme trop contraignante (ne prenant pas suffisamment en compte les logiques de développement raisonné et risquant d'enfermer le territoire dans une forme de

sanctuarisation, ne s'attaquant pas toujours aux enjeux globaux mais bloquant parfois des projets de moindre impact,...) ;

- L'étude présente également des zooms sur le patrimoine bâti et le patrimoine naturel.

Question 3 : Quels sont les effets des actions menées en matière d'accueil du public, de développement local et des offres touristiques et de loisirs à l'échelle du GSF et à celle du territoire de la CCVH ?

Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Une amélioration de l'offre touristique et de loisirs et de l'accueil des visiteurs ;
- Des résultats globaux encore peu mesurables mais des signes encourageants.

Question 4 : L'organisation de la gouvernance favorise-t-elle une mobilisation de l'ensemble des acteurs à l'échelle du GSF et à celle du territoire communautaire ?

Les conclusions de l'étude sont les suivantes :

- Une situation tendue entre la CCVH/OTI et la commune de Saint-Guilhem-le-Désert (un plan de gestion qui n'est pas totalement partagé, une conduite de la démarche remise en cause,...) ;
- Un portage efficace mais une animation partenariale à renforcer ;
- Une participation de la population qui est restée modeste.

Synthèse des conclusions obtenues

→ Le Grand Site de France, un élément important pour l'identité et le cadre de vie à l'échelle de la CCVH.

→ Des retombées difficilement quantifiables mais un « outillage » du territoire par la montée en compétence des services de la CCVH.

Enjeux de progression soulignés par l'évaluation

Au regard des différents éléments de réponse aux questions évaluatives, le tableau suivant classe les principales problématiques travaillées dans le cadre du plan de gestion du Grand Site de France, en fonction de leur degré d'avancement entre 2010 et 2015 :

- Concernant l'enjeu de gestion de la circulation et du stationnement, une progression significative a pu être observée en l'espace de six ans, notamment en termes de limitation du stationnement sauvage et de fluidification du stationnement (création parking pont du Diable, navettes...). En revanche pour ce qui est du développement des modes doux au sein du Grand Site de France, en dehors des activités de pleine nature, la progression est beaucoup plus limitée.

	 Progression significative	 Progression partielle	 Progression limitée
CIRCULATION ET STATIONNEMENT	<ul style="list-style-type: none"> • Stationnement sauvage • Fluidification du stationnement 		<ul style="list-style-type: none"> • Développement des modes doux (hors activités de pleine nature)
PAYSAGE ET PATRIMOINE	<ul style="list-style-type: none"> • Mise en œuvre de la démarche Natura 2000 	<ul style="list-style-type: none"> • Requalification des villages • Préservation du patrimoine bâti 	<ul style="list-style-type: none"> • Restauration des paysages
ACCUEIL DES PUBLICS (dont MAITRISE DES FREQUENTATIONS)	<ul style="list-style-type: none"> • Amélioration qualitative de l'offre 	<ul style="list-style-type: none"> • Diffusion de la fréquentation dans le temps 	<ul style="list-style-type: none"> • Gestion de la fréquentation en période estivale • Diffusion de la fréquentation dans l'espace
GOUVERNANCE	<ul style="list-style-type: none"> • « Outillage » du territoire 	<ul style="list-style-type: none"> • Portage du plan de gestion 	<ul style="list-style-type: none"> • Animation d'une démarche partenariale et concertée

- Concernant l'enjeu de protection et de mise en valeur du patrimoine culturel et naturel, il fait globalement l'objet d'une progression au travers des requalifications de villages et de la préservation du patrimoine bâti. La mise en œuvre de la démarche Natura 2000 constitue quant à elle une action de progression majeure du schéma de gestion. La restauration des paysages du Grand Site de France reste néanmoins un point d'amélioration important à poursuivre pour le prochain schéma de gestion.
- Concernant l'enjeu d'accueil des publics et de maîtrise des fréquentations, l'amélioration de la qualité de l'offre est notable grâce notamment, à tout le travail mené par l'Office de Tourisme intercommunal. La diffusion de la fréquentation dans le temps est également en voie d'amélioration mais reste

plus limitée. En revanche, les efforts pour la gestion de la fréquentation en période estivale ainsi que la diffusion de la fréquentation dans l'espace sont à poursuivre, en lien notamment avec le service de navettes et les modes doux à développer pour le prochain schéma de gestion.

- Concernant **l'enjeu de gouvernance**, la progression observée est faible sur la période de labellisation 2010-2016. En effet, l'animation de la démarche de façon partenariale et concertée est à améliorer et résulte essentiellement de difficultés de partenariats entre la CCVH/OTI et la Commune de St-Guilhem-le-Désert. A l'inverse, la méthodologie et les outils issus de la démarche Grand Site de France a permis à la Communauté de communes de les intégrer au bénéfice de tout le territoire, et ce sur divers domaines.

Conclusion

Au vu de l'ensemble de ces conclusions, la gestion du Grand Site de France pour la période de labellisation 2010-2016 donne **un bilan général plutôt positif : de nombreux projets ont été menés à bien et des investissements majeurs ont été faits. Certaines études et projets ont été très structurants et sont amenés à avoir des effets positifs durables sur le paysage et le territoire ; mais une situation tendue entre la CCVH/OTI et la commune de Saint-Guilhem-le-Désert** qui demande la mise en place d'une nouvelle gouvernance mieux structurée comme proposé par l'étude évaluative et le renforcement de l'animation partenariale.

Les six dernières années ont vu sortir de terre des structures d'accueil touristiques, la mise en place d'un service de navettes, l'adoption d'un mode de gestion dédié à la préservation des espèces et des milieux naturels dans les gorges de l'Hérault, des monuments du patrimoine mondial être restaurés,... **Ces importants investissements contrebalancent avec une prochaine période de gestion qui devra se concentrer sur la pérennité, le fonctionnement et l'amélioration de ce qui a été mis en œuvre. Il s'agira également d'étendre ces actions à une échelle territoriale plus importante.**

Pour ce faire, trois grands enjeux ont été identifiés pour la prochaine période de gestion du Grand Site de France, par le bureau d'études en charge de l'évaluation :

1. **La cohésion territoriale autour du nouveau projet** Grand Site de France
2. **L'approfondissement du plan de gestion tout en préservant l'acceptation de la démarche sur le territoire**
3. **L'enrichissement du projet Grand Site de France, notamment par une intégration plus grande des politiques communautaires et communales.**

Dans ce sens, des perspectives d'action ont également été identifiées à l'occasion de l'évaluation de la gestion du Grand Site de France entre 2010 et 2016 :

- Concernant le volet fréquentation, circulation et stationnement :
 - Coordination des offres de stationnement et gestion des pics d'affluence ;
 - Amélioration du système de navettes ;
 - Travail autour de l'enjeu des circulations douces.
- Concernant le volet paysage et patrimoine :
 - Préservation du paysage et de l'identité architecturale dans les politiques d'urbanisme et foncière (traitement des entrées de villes, limitation de l'étalement urbain et de la banalisation du bâti) ;
 - Mise en œuvre d'une action volontariste concernant l'affichage publicitaire ;
 - Poursuivre la restauration des villages ainsi que leur revitalisation ;
 - Traitement de la question des déchets (ramassage, sensibilisation,...) ;
 - Traitement de l'impact des activités nautiques ;
 - Anticipation du devenir des carrières d'un point de vue paysager et foncier.
- Concernant le volet tourisme
 - Approfondir le travail d'interprétation à d'Argileum - La Maison de la Poterie ;
 - Poursuivre la dynamique engagée de restauration et de valorisation culturelle de l'abbaye d'Aniane ;
 - Appui aux projets privés de développement touristique (APN, vente directe,...) afin de compléter et renforcer l'existant ;
 - S'engager dans un objectif ambitieux de développement des itinéraires doux ;
 - Renforcer l'offre d'hébergement (répondre à la demande camping-car, favoriser les projets de gîtes de qualité ou d'accueil de groupes,...) ;
 - Faire évoluer la restauration en stimulant une concurrence inventive.

Ces perspectives d'évolution entrent en bonne cohérence avec celles identifiées par le gestionnaire à l'issue du bilan des actions mises en œuvre. Ce qui traduit une analyse partagée sur la marche à suivre pour l'avenir du Grand Site de France.

II. Le nouveau projet Grand Site de France Gorges de l'Hérault

Le bilan de la gestion du Grand Site de France sur la période de labellisation 2010-2016 fait état d'un certain nombre de points d'amélioration et de diverses recommandations. Pour cela, un nouveau projet de gestion est proposé.

A. Un territoire étendu

La question de l'extension du périmètre du Grand Site de France s'est posée dans une volonté de répondre, à la fois aux recommandations de 2010 de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages, et à la fois aux conclusions issues du bilan de la gestion. Par ailleurs, ce projet émerge d'une cohésion naturelle qui se crée au sein de modes de gestion concordants vers des objectifs communs sur le secteur des Gorges de l'Hérault.

I. Des périmètres de protection à mettre en cohérence, un périmètre de projet approprié

I.1 Le périmètre labellisé en 2010

Le périmètre labellisé en 2010 a été défini en 1998, en intégrant l'ensemble des espaces protégés et espaces à forts enjeux touristiques : le sud des gorges classées, les forêts domaniales et publiques. Il s'agissait d'un territoire biogéographique cohérent, structuré par la plaine introduisant les monts et gorges aux abords de Saint-Guilhem-le-Désert. Les limites du périmètre correspondaient aux lignes de crêtes, de talweg ou aux changements de paysage et intégraient les cœurs urbains des quatre villages portes. Il correspondait à 10.000 hectares fréquentés par un public toujours plus nombreux ainsi qu'au périmètre de compétence de la Communauté de communes Vallée de l'Hérault.

I.2. Un nouveau périmètre pour le Grand Site de France

Depuis le tracé actuel en aval des Gorges de l'Hérault jusqu'à Brissac à la limite nord du site classé, le nouveau périmètre du Grand Site de France **envelopperait dorénavant la totalité du site classé des Gorges de l'Hérault (soit 8 793 ha contre les 3 248 ha du périmètre actuel).**

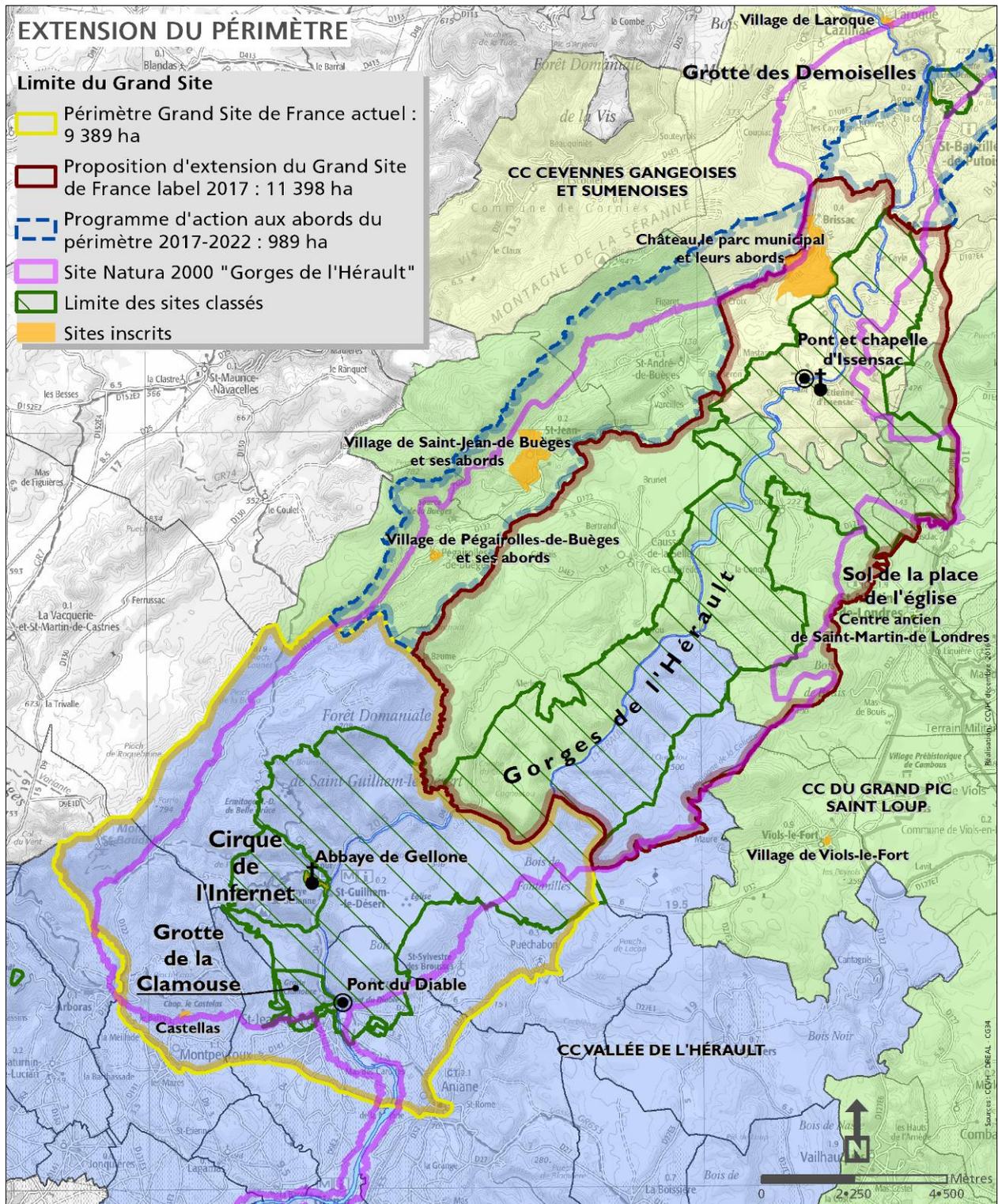
La superficie totale du Grand Site de France passerait ainsi de **10 000 ha à 20 788 ha** et engloberait la commune de Causse-de-la-Selle dans sa totalité, ainsi qu'une majeure partie de la commune de Brissac (ce qui représenterait environ 1000 habitants supplémentaires).

Les communes d'Argelliers, Saint-Martin-de-Londres et Notre-Dame-de-Londres seraient quant à elles comprises partiellement, à l'instar des quatre autres communes portes de l'actuel périmètre du Grand Site de France : Montpeyroux, Saint-Jean-de-Fos, Aniane et Puéchabon. A la seule différence que les cœurs de village de ces trois communes ne seraient pas compris dans ce nouveau périmètre.

Une partie de ce nouveau périmètre relèverait donc également des Communautés de communes du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Suménoises.

Une réponse aux recommandations de la CSSPP

En vue de remettre en cohérence le périmètre du Grand Site de France avec son unité paysagère et de répondre aux recommandations de la Commission Supérieure des Sites, Perspectives et Paysages (CSSPP) réunie le 15 avril 2010, le gestionnaire propose d'étendre le périmètre du Grand Site de France afin qu'il englobe la totalité du site classé des Gorges de l'Hérault.



Ce nouveau périmètre a été voulu au plus proche de ce qui constitue aujourd'hui un **ensemble cohérent d'un point de vue des enjeux paysagers et patrimoniaux**. En effet, il englobe à présent la totalité des trois sites classés, bases essentielles de l'identité du Grand Site de France.

Ces nouvelles limites ont été tracées en suivant pour partie le périmètre du site Natura 2000 « Gorges de l'Hérault », afin d'ajouter un nouvel élément de cohérence dans la protection, la gestion et la mise en valeur de cet espace exceptionnel mais sensible. Elles suivent les lignes de crêtes et les courbes de niveau pour garantir la bonne prise en compte de l'unité géographique et paysagère.

2. Le paysage du Grand Site de France élargi : une continuité naturelle et historique, des faciès divers

Le Grand Site de France est une mosaïque de paysages : des plateaux et collines couverts de garrigues et de forêts ; une vaste plaine fertile inondée de soleil, royaume du vin et de l'olive ; des paysages souterrains de grottes.

A peine sorti des Cévennes à Ganges, l'Hérault entaille en gorges ou en vallée profonde ces reliefs caussenards. Son long parcours sauvage et solitaire s'étend sur plus de 25 km, avant que le fleuve ne débouche brusquement en plaine au Pont du Diable. Prenant sa source dans les flancs du causse du Larzac, la Buèges s'incise à son tour en vallée dans les reliefs, avant de rejoindre l'Hérault. L'ensemble dessine des paysages complexes, particulièrement riches en sites divers et contrastés, enrichi par un patrimoine bâti hors du commun.⁹



Trois sites classés comme base de l'identité du Grand Site de France

Le socle du nouveau périmètre du Grand Site de France proposé repose sur **trois sites classés** qui s'étendent sur un total de 9188 ha : les Gorges de l'Hérault (arrêté du 22/02/2001, 8 793 ha), les Abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert et Cirque de l'Infernet (arrêté du 25/11/1992, 395 ha) et la Grotte de Clamouse (arrêté du 15/02/2005, 111 ha [inclus au périmètre des Gorges de l'Hérault]).

Le site classé des Gorges de l'Hérault, s'étend sur les communes d'Aniane, Argelliers, Brissac, Causse-de-la-Selle, Notre-Dame-de-Londres, Puéchabon, Saint-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Martin-de-Londres. Ces communes ont toutes fait l'objet d'un travail de sensibilisation à la démarche Grand Site et sont favorables à leur intégration au sein du périmètre de gestion Grand Site de France dès 2017.

Le site des Gorges de l'Hérault a été classé pour son intérêt pittoresque et scientifique d'importance majeure. « Il constitue un ensemble paysager unitaire remarquable et bien préservé, s'articulant autour du fleuve Hérault ». L'ensemble paysager s'étire sur environ 25 kilomètres du Nord au Sud, le long du fleuve Hérault, de Brissac jusqu'au Pont du Diable à Aniane. Une certaine identité propre caractérise les gorges de l'Hérault, liée au parcours du fleuve et à son origine karstique.



Au sein de cet ensemble unitaire se distinguent différentes unités paysagères :

- Les escarpements abrupts des gorges de Saint-Jean-de-Fos (extrême Sud du site classé) jusqu'à Issensac, où l'implantation humaine est quasiment inexistante. Une route en lacets permet d'admirer de superbes panoramas sur les gorges de l'Hérault, reliant Causse-de-la-Selle au Frouzet, traversant l'Hérault à la hauteur du moulin de Bertrand.
- Au Nord de la confluence avec le Lamalou, vers Brissac, les gorges sont un peu plus évasées et quelques terrasses alluviales se sont formées, permettant les cultures (de même qu'en amont de St-Guilhem jusqu'à la combe de Cor). Dans cette vallée débouche aussi la rivière de la Buèges.
- Le site classé s'étend aussi plus à l'Est sur la vallée du Lamalou, affluent de l'Hérault, qui creuse un spectaculaire ravin et constitue un des éléments fort du paysage du site classé. Le « Ravin des Arcs » est un véritable canyon, rythmé par des gours et des marmites de géant, et d'impressionnantes arches rocheuses.
- Enfin les plateaux qui s'étendent depuis le rebord des gorges présentent eux aussi des formations singulières : dolines argileuses et lapiaz calcaires parsèment les bois de chêne vert et chêne blanc.

⁹Unité paysagère n° 22 : Les gorges de l'Hérault - Atlas des paysages. DREAL Languedoc-Roussillon

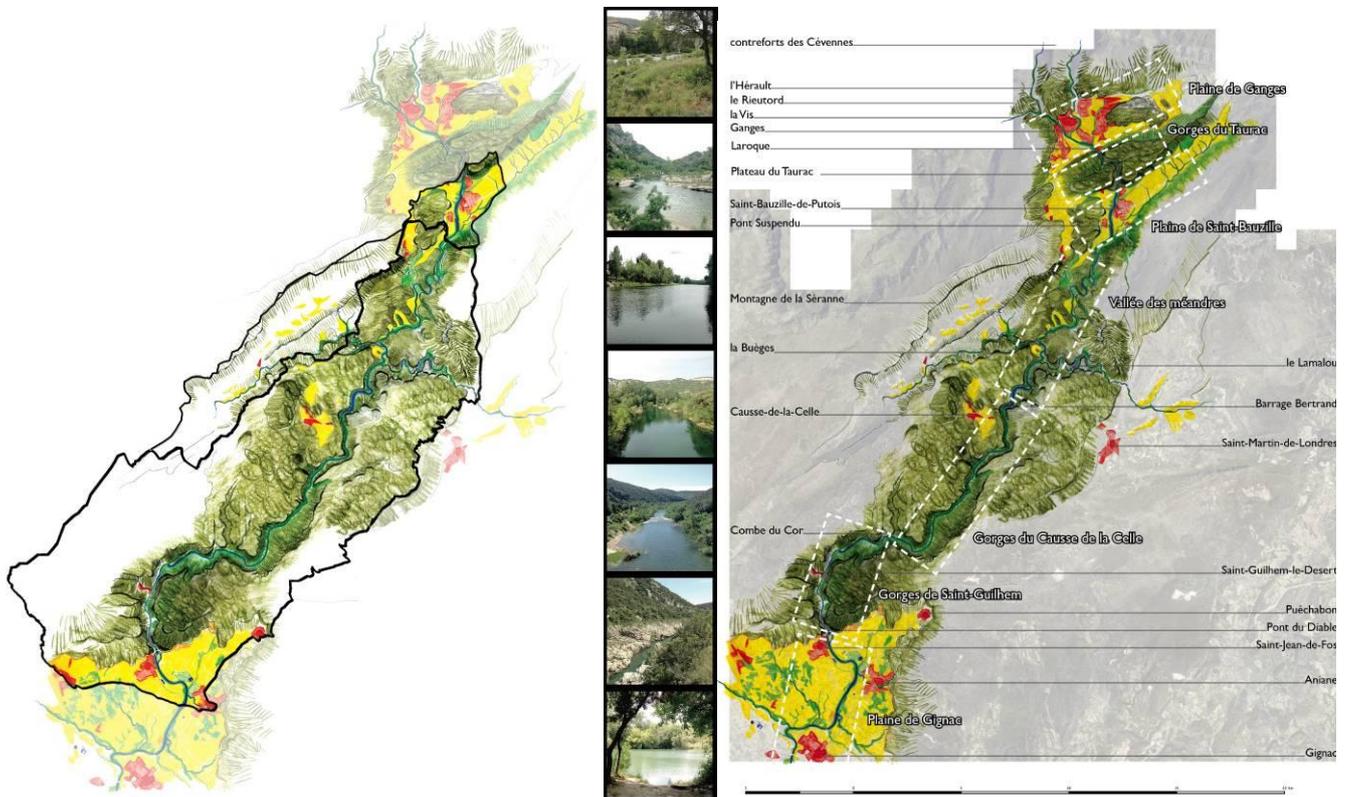


Sur la commune de Saint-Guilhem-le-Désert, le site classé des abords du village de Saint-Guilhem-le-Désert et Cirque de l'Infernet a été classé pour préserver son caractère historique et pittoresque. « Il constitue un milieu naturel et paysager remarquable, aux abords d'un village de caractère et d'un fleuron de l'art roman languedocien, l'abbaye de Gellone ».

Le site classé de La Grotte de Clamouse est situé dans les Gorges de l'Hérault sur la commune

de Saint-Jean-de-Fos, à 500 mètres en amont du pont du Diable et à 3 km en aval du village de Saint-Guilhem-le-Désert. Elle est située à l'intérieur du périmètre du site classé des Gorges de l'Hérault.

C'est un ensemble remarquable qui présente un intérêt scientifique, pittoresque et esthétique. Son classement concerne les cavités souterraines existantes et susceptibles d'être découvertes, ainsi que le sol à l'extérieur. La Grotte de la Clamouse est une grotte vivante toujours en cours d'évolution.



Source : Pierre DAVID Paysagiste, Etude du schéma de loisirs nautiques et de baignade des Gorges de l'Hérault

2.1. Un paysage de gorges, de monts sculptés par l'eau : le fleuve Hérault comme colonne vertébrale

2.1.1. Le fleuve Hérault

Principal architecte des paysages, le fleuve décide des sols, dessine les reliefs, régit les activités humaines. Du plateau du Larzac à la Vallée de l'Hérault, l'altitude passe de plus de 800m à 60m, ouvrant alors sur une vaste plaine fertile. Le pont du Diable marque la frontière entre la plaine fertile et les gorges. Long de 150 km, il collecte les



eaux de plusieurs affluents dont la Buèges, le Lamalou, le Verdus et comprend des barrages de moyenne importance dont Bertrand, la Combe du Cor et Belbezet.¹⁰

Au nord du pont roman, l'Hérault a creusé la roche des plateaux calcaires. Il est cadré par les hauts reliefs de causses et de garrigues. Ces secteurs sont inaccessibles entre Brissac et le moulin Bertrand et ne présentent pas d'activités humaines. Ce sont également des secteurs à canoës, inaccessibles depuis la route entre le moulin Bertrand et la Combe du Cor.

Le paysage apparaît tourmenté, les cultures sont difficiles et doivent être pratiquées en terrasses.

Les escarpements rocheux verticaux du Ravin des Arcs (ZNIEFF I) forment un véritable canyon entrecoupé d'arches naturelles creusées par la rivière. La géomorphologie de ce site est remarquable d'un point de vue paysager et écologique et son micro-climat frais et humide permet le développement d'espèces peu représentées sous un climat méditerranéen, tel que l'Aigle de Bonelli dont un arrêté préfectoral de protection de biotope (APPB) protège un site de nidification sur le secteur du Ravin des Arcs (un 2nd APPB existe sur le site sur Puéchabon).

La partie la plus tourmentée des gorges au sud entre Saint-Guilhem-le-Désert et Belbezet, avec un point d'orgue au niveau du Pont du Diable (roches acérées, marmites de géant) débouche au Pont du Diable dans un large amphithéâtre ouvert vers le sud. Il va ensuite arroser plus calmement la plaine viticole jusqu'à son embouchure à Agde.

Le fleuve marque également le territoire de sa présence « humide » (étangs, mares, gravières...). On remarque d'anciens moulins dans lesquels on a moulu des céréales puis fabriqué du verdet.

Sous la cause, l'eau a provoqué des effondrements et créé des grottes, comme la grotte de Clamouse ou la grotte des Demoiselles au nord. Les rivières souterraines modifient sans cesse le paysage souterrain des cavités.

2.1.2. La géologie, l'ossature des paysages des Causses

Le relief caractéristique du secteur est essentiellement karstique avec des zones à calcaire dur et des zones dolomitiques. Sur ces secteurs, le relief peut être très accidenté et alterne avec des zones de plateaux (causses) qui regroupent aujourd'hui les principales surfaces pastorales et forestières du site.

Au cœur des gorges, la route qui traverse le village de Causse de la Selle pénètre dans une combe et serpente entre les falaises et éboulis calcaires. Le plateau du Causse de la Selle est un contrefort méditerranéen des grands causses du massif central. Sa géologie, son climat et son isolement le vouent naturellement aux forêts de chênes et à la garrigue profitant de la Serrane pour s'abriter du vent.

Le causse est un espace aride. Il se caractérise par la présence de massifs calcaires jurassiques karstiques qui présentent une ressource en eau considérable. L'eau circule à travers la roche calcaire et dolomitique et dessine des karsts variés : doline, polijé, ponor, lapiaz, aven,... Elles révèlent alors un paysage aérien et souterrain ainsi que des sites exceptionnels.

2.2. Un site à la biodiversité unique

Les gorges de l'Hérault abritent un patrimoine naturel si riche et diversifié que de nombreuses protections spécifiques sont nécessaires : deux arrêtés de protection de biotope, une réserve biologique domaniale (RBD) protégeant un important peuplement de pins de Salzmann, cinq ZNIEFF de type I, deux sites inscrits au réseau Natura 2000 et plusieurs Espaces Naturels Sensibles (Carte N°07).

2.2.1. Une biodiversité riche issue d'un paysage remarquable

Le relief, les roches, le climat, l'histoire des hommes influencent la végétation. La variété de ces conditions explique la diversité de la flore



¹⁰ La plaine viticole de l'Hérault autour de Gignac - Atlas des paysages. DREAL Languedoc-Roussillon

(800 espèces de plantes) et des faciès végétaux (forêts, garrigues, pelouses, bords de rivière).

Les gorges de l'Hérault abritent également cinq plantes considérées comme très rares dans le département (*Selaginella denticulata*, *Thlaspi alpestre*, *Campanula speciosa*, *Molopospermum peloponnesiacum*, *Cyclamen balearicum*).



A la beauté des Gorges de l'Hérault s'associe leur intérêt faunistique. En effet, les parois calcaires abritent des sites d'hibernation et de mise bas de nombreuses espèces de chiroptères. Beaucoup d'animaux sont inféodés à des habitats naturels particuliers. C'est, entre autres, le cas de l'Aigle de Bonelli ou du Circaète Jean le Blanc, deux rapaces menacés par la fermeture des milieux.

Les formations arborescentes qui bordent les rivières contrastent avec la végétation habituelle de la région méditerranéenne. Ces ripisylves composées d'espèces originaires des régions tempérées et les prairies humides qui leurs sont associées sont d'un grand intérêt écologique. Elles sont en effet des zones d'accueil et de refuge pour de nombreuses espèces animales et végétales qui recherchent la fraîcheur et l'humidité, ainsi que des zones de repos pour les oiseaux migrateurs. Les bords de la rivière de l'Hérault sont particulièrement propices à cela et on y observe le Martin-pêcheur ainsi que le Castor qui a été réintroduit.

Forts de ces habitats remarquables et de cette riche biodiversité, le site d'intérêt communautaire des « Gorges de l'Hérault » a été proposé en 2002 au titre de la directive Habitats du réseau Natura 2000 (21 736ha, dont 4 853 ha sur le Grand Site). La zone de protection spéciale des « hautes garrigues du Montpelliérais » (directive Oiseaux, 45 646ha, dont 8 158 ha sur le Grand Site) a été désignée par arrêté ministériel du 29/10/2003. La Communauté de communes Vallée de l'Hérault est opérateur du site « Gorges de l'Hérault » depuis 2011 (voir page 15). La Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup est quant à elle opérateur du site « hautes garrigues du Montpelliérais » depuis 2012.

2.2.2. Les rivières et les zones humides

La qualité de l'eau de l'Hérault et la relative tranquillité le long de ses berges permettent la conservation de plusieurs espèces d'intérêt communautaire. L'ensemble de l'hydrosystème du fleuve est encore peu perturbé excepté lors d'épisodes d'eutrophisation estivaux (liés à la faiblesse des débits).

Avec ses frênes, peupliers et saules, la ripisylve offre un habitat remarquable à bien des oiseaux protégés, comme le Chevalier guignette, le Martin-pêcheur, le Guêpier d'Europe, ou encore le Lorient.

Les zones humides peuvent accueillir des espèces protégées d'amphibiens telles que l'Alyte accoucheur, le Crapaud commun, le Triton palmé, la Rainette méridionale, la Grenouille rieuse. Les espèces les plus emblématiques sont le Pélobate, le Crapaud calamite et la Grenouille de Pérez.



2.2.3. Un paysage de garrigue qui évolue



Les garrigues caussenardes représentent un paysage complexe, en pleine mutation, où se livre une compétition entre élevage, viticulture et développement de la garrigue. Les densités de population y sont faibles et les villages rares. Autrefois paysage ouvert, domaine du pastoralisme, le causse tend vers la fermeture des milieux.

Les garrigues sont riches en petit patrimoine bâti : les nombreux chemins et murets parcourant les garrigues sont les témoins d'une exploitation passée ; les terrasses en friches témoignent d'une ancienne activité agricole.

L'abandon des terres agricoles, des plateaux et des espaces de parcours, les modifications de la gestion forestière et les processus de développement urbain provoquent des changements considérables dans la physionomie de la végétation, qui tend alors à évoluer vers un stade forestier uniforme.

2.2.4. La forêt

Elle se présente sous plusieurs aspects : les feuillus comme les chênes, vert ou pubescent, côtoient les résineux (Pin d'Alep et surtout le rare Pin de Salzmann).

Les gorges de l'Hérault abritent par ailleurs, 11 forêts publiques, 3 domaniales, 8 communales pour un total de 4877 ha. (Carte n°10). Un plan de gestion unique et spécifique est rédigé pour chaque forêt. Ce dernier fait l'état des lieux du foncier, des enjeux faune/flore ainsi que des problématiques pouvant être rencontrées. Il est établi pour une durée moyenne de 15 à 20 ans et détermine les grandes orientations de gestion pour cette période. Tous les plans de gestion se réfèrent au Schéma Régional d'Aménagement (SRA) lui-même issu du programme forestier national et par conséquent du code forestier fixant les principes de gestion durable pour les forêts publiques et privées.¹¹



2.3. Des causes et des coteaux viticoles et agricoles

La vigne, l'olive et la polyculture ont semble-t-il toujours été présents sur le territoire. Aujourd'hui, on continue d'observer des terrasses datant de l'époque médiévale, voire du néolithique selon les secteurs.

Ainsi pendant des milliers d'années, la population locale a vécu d'une activité agro-sylvo-pastorale. Les modes de vie de l'époque ont induit la création d'un habitat dispersé et de chapelles isolées dont il reste des témoignages, tels que l'Eglise Saint-Sylvestre-de-Montcalmès, Saint-Geniès-de-Litenis ou Saint-Étienne d'Issensac.

Les fondements paysagers du vignoble, quant à eux, sont définis par l'histoire du territoire, ses reliefs, sa palette végétale, ses trames villageoises et urbaines, ses infrastructures et ses formes d'occupation agricole.



Au sud des gorges, sur le secteur de Montpeyrroux, les vignobles reconnus en AOC Languedoc, sont davantage des vignobles de terrasse. Seules quelques parcelles de céréales, d'oliviers et de friches agricoles ponctuent la terrasse.¹²

Les terres de meilleures qualités agronomiques se trouvent de part et d'autres des cours d'eau et à la base des coteaux les plus proches (Hérault, Buèges, l'Avèze à Brissac...). Les vignes sont également présentes en pointillés dans la vallée de la Buèges et le bassin de Londres.

Les zones de causses (Frouzet, Causse de la Selle) présentent aussi des zones cultivables mais limitées en surface et au potentiel réduit.¹³ Sur le plateau du Causse-de-la-Selle, la vigne nichée au sein d'un écrin de végétation dense est peu présente. Les îlots viticoles sont rattachés à quelques domaines. Les parcelles de vignes ont déserté le Causse-de-la-Selle, autrefois plus planté.¹⁴

¹¹ Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault » - Rapport d'inventaire et d'analyse de l'existant / Cahier 1 : Contexte et diagnostic socio-économique. Juillet 2013 p. 54

¹² Diagnostic paysager viticole - AOC Languedoc - Terrasses du Larzac - Montpeyrroux - Saint-Saturnin – Avril 2014

¹³ Document d'objectifs du site Natura 2000 FR9101388 « Gorges de l'Hérault » - Rapport d'inventaire et d'analyse de l'existant / Cahier 1 : Contexte et diagnostic socio-économique. Juillet 2013 p. 54

¹⁴ Diagnostic Paysager Viticole Phase 1, Janvier 2014. Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup, Adhésion à la Charte Internationale de Fontevraud p.59

2.4. Le Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle comme genèse d'un paysage exceptionnel

2.4.1. Des reconnaissances du patrimoine mondial de l'UNESCO et de nombreux Monuments Historiques

Lors de sa 22ème session en 1998, le Comité du patrimoine mondial a reconnu la Valeur Universelle Exceptionnelle des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » en retenant les critères suivants :

- (ii) : *La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle a joué un rôle essentiel dans les échanges et le développement religieux et culturel au cours du Bas Moyen Age, comme l'illustrent admirablement les monuments soigneusement sélectionnés sur les chemins suivis par les pèlerins en France.*
- (iv) : *Les besoins spirituels et physiques des pèlerins se rendant à Saint-Jacques-de-Compostelle furent satisfaits grâce à la création d'un certain nombre d'édifices spécialisés, dont beaucoup furent créés ou ultérieurement développés sur les sections françaises.*
- (vi) : *La route de pèlerinage de Saint-Jacques-de-Compostelle est un témoignage exceptionnel du pouvoir et de l'influence de la foi chrétienne dans toutes les classes sociales et dans tous les pays d'Europe au Moyen-âge.*



Ce bien en série repose sur une sélection nationale de 78 composantes, comprenant l'Abbaye de Gellone à Saint-Guilhem-le-Désert et le Pont du Diable sur la commune d'Aniane. Ces deux éléments patrimoniaux ont été inscrits car ils représentent « une étape majeure sur la route de Compostelle Via Arlatensis ou Tolosana, d'Arles à Toulouse [...] ».¹⁵

Au-delà de ces reconnaissances et protections très fortes, de nombreux monuments historiques ponctuent le territoire comme autant de marques de la riche histoire qui s'est développée autour des Gorges de l'Hérault tels que l'évoquent la chapelle et le pont d'Issensac (voir CARTE N°3).

2.4.2. Un territoire façonné par l'homme, une histoire médiévale marquée par le développement du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle

Dès le Ve siècle, la christianisation s'intensifie et une multitude de chapelles rurales sont édifiées. Le VIIIe siècle, voit la fondation des premières abbayes bénédictines. C'est à cette période qu'est fondée en 782 l'Abbaye d'Aniane.

Dans son sillage, en 804, Guilhem, petit fils de Charles Martel fonde l'Abbaye de Gellone. Ces deux abbayes sont à l'origine d'une vaste expansion économique qui se traduira par le développement de villages placés sous leur dépendance tels que Saint-Jean-de-Fos, Montcalmès et Puéchabon.



Après sa mort, le pèlerinage à Saint-Guilhem se développe. Les moines entretiennent sa mémoire, le vénèrent comme un saint et organisent un pèlerinage qui est officiellement reconnu dans les années 999-1006. Le village prend alors le nom de « Saint-Guilhem-le-Désert » et devient une véritable étape pour des milliers de pèlerins sur le chemin de Saint-Jacques de Compostelle.

Dans ce contexte, en 1030, les moines d'Aniane et de Gellone décident de construire, un pont pour faciliter le passage des pèlerins entre les deux monastères. Un ouvrage est alors bâti au point le plus resserré du fleuve, au lieu-dit le Gouffre Noir : le pont du Diable. Ce dernier, est aujourd'hui encore emprunté par les pèlerins de Saint-Jacques-de-Compostelle.

¹⁵Dossier de proposition d'inscription sur la Liste du patrimoine mondial du bien en série des « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle en France » (1998)

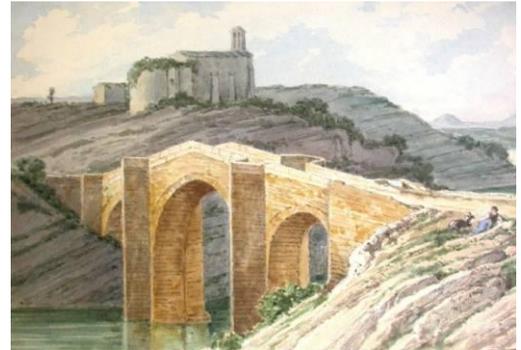
Alors que le sud des gorges se développe, plus au nord l'impact de cette dynamique historique et spirituelle laisse également des traces.



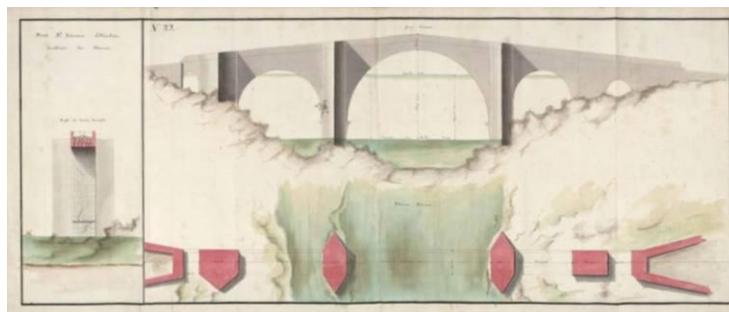
La Chapelle Saint-Étienne d'Issensac, construite au XII^{ème} siècle, est d'une architecture typique de l'art roman languedocien de cette époque. Ancienne église paroissiale d'une bourgade médiévale qui l'entourait, et dont on peut voir les ruines, son architecture est sobre. Incendiés par les Protestants, le bourg et l'église furent abandonnés par leurs habitants. Proche du pont roman du XIV^{ème} siècle qui traverse l'Hérault, en contrebas, la Chapelle d'Issensac appartient à un site architectural et naturel remarquable.

L'espace autour de l'église témoigne de la richesse du site :

l'ancien presbytère, le jardin, le cimetière, la salle dite capitulaire et enfin son église romane, écrin de l'œuvre de Tjeerd Alkema. Elle desservait une dizaine de mas alentour. Dominant l'Hérault, dans un décor sauvage, elle forme un bel ensemble, avec l'enclos du cimetière, les vestiges du prieuré et une construction qui aurait servi de lieu d'accueil pour les pèlerins. Elle a été classée Monument Historique en 1945.



En contrebas, le Pont de Saint-Étienne d'Issensac, est un pont de pierre de la fin du XIV^{ème} siècle. Il permettait le passage vers Saint-Guilhem. Il a été construit en dos d'âne et a conservé trois des cinq arches d'origine. Les becs qui protègent les piles du pont servent de refuge aux piétons. Il est classé Monument Historique depuis 1948.



Située à Brissac, l'église paroissiale Saint-Nazaire-et-Saint-Celse, est une église romane qui faisait office de siège d'un prieuré dépendant de l'abbaye d'Aniane. Elle est mentionnée pour la première fois en 1123. L'édifice de type romano-lombard, date de la deuxième moitié du XI^{ème} siècle et est remarquable par sa décoration très élaborée. A l'entrée, les colonnes de marbre, avec leurs chapiteaux archaïques, proviennent, sans doute, de l'ancienne chapelle bénédictine. Restaurée en 1950, elle est classée Monument Historique depuis 1907.

Au sud-ouest du village de Brissac, le sanctuaire de Notre Dame du Suc se situe à l'entrée de la vallée de la Buèges sur les pentes de la Séranne. Ce sanctuaire est un lieu de pèlerinage très fréquenté depuis le Moyen-âge. La basilique a été construite dans les années 1860, en remplacement d'une ancienne chapelle qui daterait de 1271. D'après la légende, elle aurait été érigée à l'endroit où un berger aurait découvert une statuette de la Vierge. Une statue de la Vierge de 8 mètres surplombe le site, un chemin de croix permet d'y accéder.



2.5. Des villages médiévaux aux faciès variés issus d'un dynamisme économique commun

Avec l'essor des abbayes et les programmes civils autour de celles-ci, la croissance démographique, la prospérité économique, le développement du commerce et des foires à l'époque médiévale, la structure des villages se modifie profondément.

Au Moyen-âge, temps de pillages, les villages se prémunissent contre les assaillants, d'où la construction d'importantes structures défensives. Le village de Saint-Guilhem-le-Désert, s'abrite ainsi sous le Château du Géant qui surplombe le Cirque de l'Infernet, construit sa tour des prisons et se dote de remparts protecteurs.

Nombreux châteaux dressent des enceintes fortifiées dont des vestiges sont encore visibles aujourd'hui. Les plus célèbres sont les châteaux féodaux d'Aumelas et Montpeyroux, localement appelés Castellas.



2.5.1. Montpeyroux

Le village de Montpeyroux, ou « Mont pierreux » en langue occitane a de tous temps constitué un carrefour sur les chemins de l'histoire, accueillant de nombreux voyageurs. Les pèlerins en partance pour Saint-Jacques de Compostelle, les marchands de la route du sel, les muletiers acheminant l'huile d'olive, le vin et tous types de marchandises vers le nord-ouest, ou encore les bergers de la plaine conduisant les troupeaux en estive sur les hauts plateaux, ont fait de ce village un véritable lieu d'échange.

L'actuel village de Montpeyroux est un lieu de passage, un village-rue qui marque la frontière entre les causses et la plaine.



Cette situation a octroyé au « Castellas », fondé en 1030, un emplacement stratégique lui donnant un rôle de contrôle et de péage sur les chemins de pèlerinage et chemins saliniers, au carrefour des voies de communication. En 1212, il se pare d'une enceinte et de remparts. Abandonné à la fin du Moyen-âge, il accueille au XIXe un couvent, puis tout usage est abandonné. L'ensemble de ce site, par l'étendue de ses murailles restées debout, est protégé comme site inscrit depuis 1943. Il a fait l'objet récemment d'une restauration par le conseil départemental et est aujourd'hui ouvert pour partie au public.

2.5.2. Aniane

L'Abbaye d'Aniane, fondée en 782 par Witiza, futur Saint-Benoît d'Aniane, entraîne très vite la construction du centre historique actuel par l'ampleur démographique des populations qui se regroupent autour d'elle.

Ainsi, dès le XIIe siècle, une enceinte fortifiée est déjà mentionnée. Suite à la destruction du monastère pendant les guerres de religion, une Abbaye de style classique jésuite est élevée aux XVIIe-XVIIIe siècles.



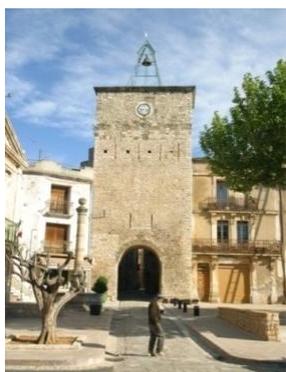
2.5.3. Puéchabon

Citée comme l'une des premières possessions de l'Abbaye d'Aniane par un acte signé de la main de Charlemagne en 777, le château de Montcalmès et la paroisse Saint-Hilaire, considérés comme le Puéchabon primitif, sont des vestiges qui ont quasiment totalement disparu aujourd'hui.

Le village de Puéchabon naît alors d'un regroupement humain au XIe siècle sur un positionnement stratégique en hauteur, « Puech » désignant des promontoires en occitan. Une circulaire s'organise progressivement autour du Fort du XIe dont il ne reste aucun vestige.

L'économie du village basée sur l'élevage et l'exploitation forestière, le démarque nettement des villages de la plaine.

2.5.4. Saint-Jean-de-Fos



Appelé « Gouffre Noir » entre 1031 et 1060, conséquence de la construction du Pont du Diable, les Abbés décident d'aménager la place autour de l'église Saint-Jean. Vite jugée insuffisante, la place fut renforcée à la fin du XIIe siècle par l'édification d'une nouvelle fortification, donnant ainsi son nom au village : « Saint-Jean du Fort » devenu Saint-Jean-de-Fos.

Ce centre historique a conservé toutes ses caractéristiques médiévales fait de ruelles étroites et sinueuses et de maisons accolées les unes contre les autres. Au-delà de l'intérêt urbain et architectural, ce village est également un lieu dans lequel se perpétue la tradition de la poterie depuis plus de 600 ans. La poterie vernissée de Saint-Jean-de-Fos a marqué l'histoire de ce lieu.

2.5.5. Saint-Guilhem-le-Désert

Au cœur des Gorges de l'Hérault, dans le Val de Gellone, Saint-Guilhem-le-Désert étire ses ruelles le long d'un écrin de verdure, en suivant l'ondulation du ruisseau Verdus depuis douze siècles. Développé autour de l'Abbaye de Gellone, le village a conservé une forte empreinte médiévale et constitue un ensemble d'une rare harmonie en Languedoc.

En qualifiant de « désert » ce territoire, Guilhem faisait allusion à l'absence de l'homme et non de la végétation. Après avoir franchi les gorges de l'Hérault, il décida de s'établir sur les bords du Verdus, au cœur d'une nature faite de roches rudes et d'eau pure. Trouvant ici son salut pour se ressourcer spirituellement, il fit de cette combe un haut lieu spirituel, un sanctuaire. Ce site dissimulé dans un massif rocheux imposant a aujourd'hui une renommée mondiale.

2.5.6. Causse de la Selle

Le village est situé au cœur du causse boisé de chênes verts. La singularité du Causse de la Selle s'illustre par son implantation sur un plateau karstique. Coincé au milieu des gorges, le village vit au gré des éléments, dans ces espaces naturels se trouvent de nombreuses capitelles et divers monuments mégalithiques (dolmens, menhirs, tombes).

Dès le Xe siècle, les bénédictins de l'Abbaye de Saint-Guilhem-Le-Désert mettent en valeur le Causse de la Selle. Une route, anciennement traversée par les bergers et les muletiers, passe au gué de Figuières, là où se tient un moulin fortifié. Une autre se devait de proposer un bac pour joindre les deux rives du fleuve ; il se trouvait au niveau du barrage hydraulique bâti lui-même en amont du moulin de Bertrand. Le barrage est né grâce à la mobilisation des agriculteurs et s'est construit sur un même modèle d'ouvrage Sud-Méditerranéen. Puis, au XIXe siècle, le pont fut construit.

Le village a vu disparaître beaucoup de ses maisons dont certaines sont mentionnées déjà au XIIe siècle. Son église fut érigée en 1646. Les maisons les plus anciennes et encore présentes aujourd'hui datent du XVIIe siècle. La tour médiévale de la Liquisse, du XIIe siècle, surplombe les Gorges de l'Hérault, tandis qu'un pont médiéval enjambe la Buèges à « Bougette », sur le tracé du « Camiferrat » de Saint-Guilhem à Ganges.

2.5.7. Brissac

Brissac s'abrite au pied des premiers reliefs cévenols, en bordure de la rivière de l'Avèze. Au pied de la Séranne, le village de Brissac est considéré dans la région, comme un îlot de verdure au milieu de la garrigue : son parc est traversé par l'Avèze, rivière alimentée par « cent sources ». Dominant le village, le château



et la statue de Notre-Dame-du-Suc sont les symboles de l'histoire de Brissac.

Le château de Brissac date du début du XI^e siècle. Il appartient aux seigneurs de Ganges pour moitié et à la maison de Roquefeuil pour l'autre. Il a été construit, en épisodes successifs, sur un éperon rocheux dominant le bourg. Au Nord, on trouve le donjon le plus ancien : le château est bâti entre 1020 et 1025 sur l'emplacement de l'ancienne église paroissiale.

Vendu par les Roquefeuil, il a été laissé à l'abandon jusqu'en 1963, date à laquelle le château change de propriétaire et sa restauration totale décidée. Les ruines de l'enceinte subsistent encore. L'ensemble du château, du parc municipal et de ses abords a fait l'objet d'une inscription au Répertoire Supplémentaire des Monuments Historiques en 1976 mais ne se visite pas.

Au cours du XII^e et XIII^e siècle, trois autres églises et chapelles furent édifiées : l'église paroissiale de Saint-Etienne d'Issensac, la chapelle de Notre-Dame du Suc et la chapelle Saint-Jacques de l'hôpital de Valboissière administré par l'ordre du Saint-Esprit, étapes sur le chemin de Compostelle.

3. Un site où se côtoient activités ancestrales, dynamisme contemporain et fréquentation élevée

3.1. Une identité des lieux façonnée par l'activité de l'homme

3.1.1. Histoire de l'architecture du paysage, un passé agricole

Les paysages qui composent le Grand Site de France ont évolué au gré de l'activité qui s'y est déroulée : autrefois ouverts, de nombreux troupeaux pâturaient les sols et les dolines, les terrasses alluviales étaient cultivées et les boisements étaient beaucoup plus réduits car exploités.

L'abandon de ces usages traditionnels depuis la seconde moitié du XIX^e siècle jusqu'à nos jours ainsi que la déprise agricole d'après-guerre a vu le nombre d'agriculteurs et d'éleveurs fortement chuter, l'activité des charbonniers s'arrêter, ainsi que chuté celle des producteurs d'olives, suite à la grande gelée de 1956.

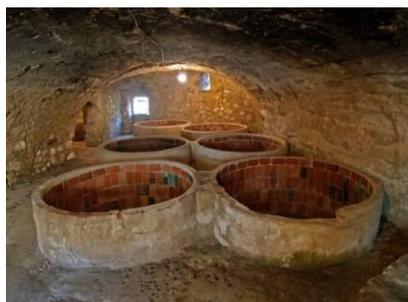
Ces paramètres ont entraîné un regain des dynamiques naturelles sur les espaces libérés par l'agriculture et le milieu tend maintenant à se fermer.



De la même manière, sur le plateau du Causse de la Selle, au cœur des gorges de l'Hérault, l'activité pastorale et forestière constituait la dynamique de la croisée des routes de Saint-Martin-de-Londres, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Guilhem-le-Désert et Brissac. Plusieurs grandes métairies se sont côtoyées au cours des siècles, vivant du pastoralisme, de la coupe des bois et des céréales cultivées dans les dolines du Causse. Le secteur était ainsi très fréquenté, notamment par les bergers transhumants et les muletiers.

3.1.2. Un lieu de vie, d'artisanat, de loisirs et d'accueil touristique

Le cheminement vers Saint-Jacques-de-Compostelle a généré la croissance démographique et économique du territoire du Grand Site de France durant plusieurs siècles : développement des productions agricoles (dont la vigne et l'olivier), du commerce et des métiers artisanaux (dont la poterie et la tannerie) et cela durant toute la période médiévale et moderne.



Les activités humaines se multiplièrent au cours des 12 siècles qui suivirent l'arrivée de Guilhem. Avec la révolution industrielle, l'artisanat potier et tanneur n'étant plus rentable et avec l'appel de main d'œuvre agricole vers la plaine, la population décroît.

La grande mutation du XX^e fait perdre au site la plupart de ses productions économiques mais lui fait acquérir une place exceptionnelle dans les domaines de la culture et du tourisme.

Aujourd'hui, les richesses patrimoniales tant culturelles que naturelles au sein des gorges de l'Hérault, attirent chaque année un flot important de visiteurs. Les gorges de l'Hérault étant un lieu de nature propice à divers loisirs et activités sportives (pêche, baignade, canoës, VTT, randonnée, escalade, spéléologie...), de nouveaux types d'acteurs ont fait leur apparition afin d'accueillir ces visiteurs. Résidents, pèlerins, visiteurs, socio-professionnels participent tous et de façon distincte à la vie de ces lieux. Toutefois, artisans, bergers et agriculteurs ne sont pas en marge de cette activité et permettent de transmettre l'héritage du passé.

3.2. Préserver l'identité des lieux, préserver les hommes

Aujourd'hui, le Grand Site de France résolument tourné vers l'avenir, met son paysage, son patrimoine et ses hommes au cœur de son projet, et cherche à concilier préservation et développement. Pour cela, il s'appuie notamment sur son histoire, ses richesses artisanales et ses savoir-faire.

De même que pour le terroir Montpeyrroux/Saint-Saturnin (voir page 18), sur le secteur du Causse de la Selle, la culture de la vigne se perpétue. L'unique domaine viticole de la commune (Brunet) œuvre à la mise en valeur d'un terroir unique, également classé en AOC Terrasse du Larzac. Une partie des caves du Mas révèle une présence ancienne remontant au XIIe siècle.

Plus au sud, l'histoire du village de Saint-Jean-de-Fos est marquée par la tradition potière. Les premiers ateliers de potiers sont apparus dès le XVe siècle. Au fil des ans, le village est devenu un centre majeur de production céramique de la vallée de l'Hérault, comptant jusqu'à 75 ateliers.

Avec ses façades ornées d'éléments de faïtage, de chenaux, de gouttières et de décors carrelés en poterie vernissée, Saint-Jean-de-Fos perpétue cette tradition vieille de 600 ans.

Les savoir-faire transmis de père en fils, la création de dynasties due à l'appartenance à ce corps de métier, le village a vécu au rythme de sa tradition et la perpétue de nos jours par un des plus importants marchés de potiers de la région organisé chaque été. Par ailleurs, tout le travail mené dans le cadre d'Argileum – la Maison de la Poterie contribue à la sauvegarde de cette tradition (voir page 22).

Anciennement parcourus par une multitude de troupeaux, les paysages d'aujourd'hui se referment. La protection de ces paysages ancestraux passe alors par le redéploiement pastoral. C'est ainsi que voient le jour des projets tel que celui de la bergerie de Montpeyrroux (voir page 16), qui permettent de protéger des paysages et pratiques ancestrales reconnus à l'international pour leur authenticité.

En effet, le bien culturel « Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agro-pastoralisme méditerranéen » inscrit sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO en 2011 intègre également une partie des communes de Saint-Guilhem-le-Désert et de Montpeyrroux (voir carte des protections en annexe). Ce paysage culturel a été inscrit sur la Liste du patrimoine mondial pour les critères suivants :

- (iii) : *Les Causses et les Cévennes présentent un exemple exceptionnel d'un type d'agro-pastoralisme méditerranéen. Cette tradition culturelle [...] se reflète dans la structure du paysage, en particulier dans les modèles de fermes, d'établissements, de champs, de gestion de l'eau, de drailles et terrains communaux de vaine pâture et dans ce qu'elle révèle sur le mode d'évolution de ces éléments, en particulier depuis le XIIe siècle. La tradition agro-pastorale est toujours vivante et a été revitalisée ces dernières décennies.*
- (v) : *Les Causses et les Cévennes, peuvent être considérés comme exemplaires de l'agro-pastoralisme méditerranéen [...]. Les zones du paysage illustrent des réponses exceptionnelles apportées à la manière dont le système s'est développé au fil du temps et, en particulier, au cours des millénaires passés.*



Le périmètre du Grand Site de France concerne une partie de la zone cœur du bien UNESCO ainsi que sa zone tampon. A ce titre, et dans un objectif de gestion durable cohérente sur ce secteur, le Grand Site de France Saint-Guilhem-le-Désert – Gorges de l'Hérault s'est joint à l'Entente Interdépartementale des Causses et Cévennes pour élaborer, dans une

large concertation, un plan de gestion 2015-2021 visant à maintenir la Valeur Universelle Exceptionnelle de ce paysage culturel d'exception (voir encadré page 17).

3.3. Une authenticité attractive, les fragilités du paysage vivant

Durant toute la période médiévale jusqu'à la période moderne, le pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle a véritablement été un levier pour la croissance démographique et économique du territoire de l'actuel Grand Site de France. Depuis le développement des activités agricoles, aux métiers artisanaux et au commerce, c'est aujourd'hui l'activité touristique qui prend une place importante de la vie du Grand Site de France.

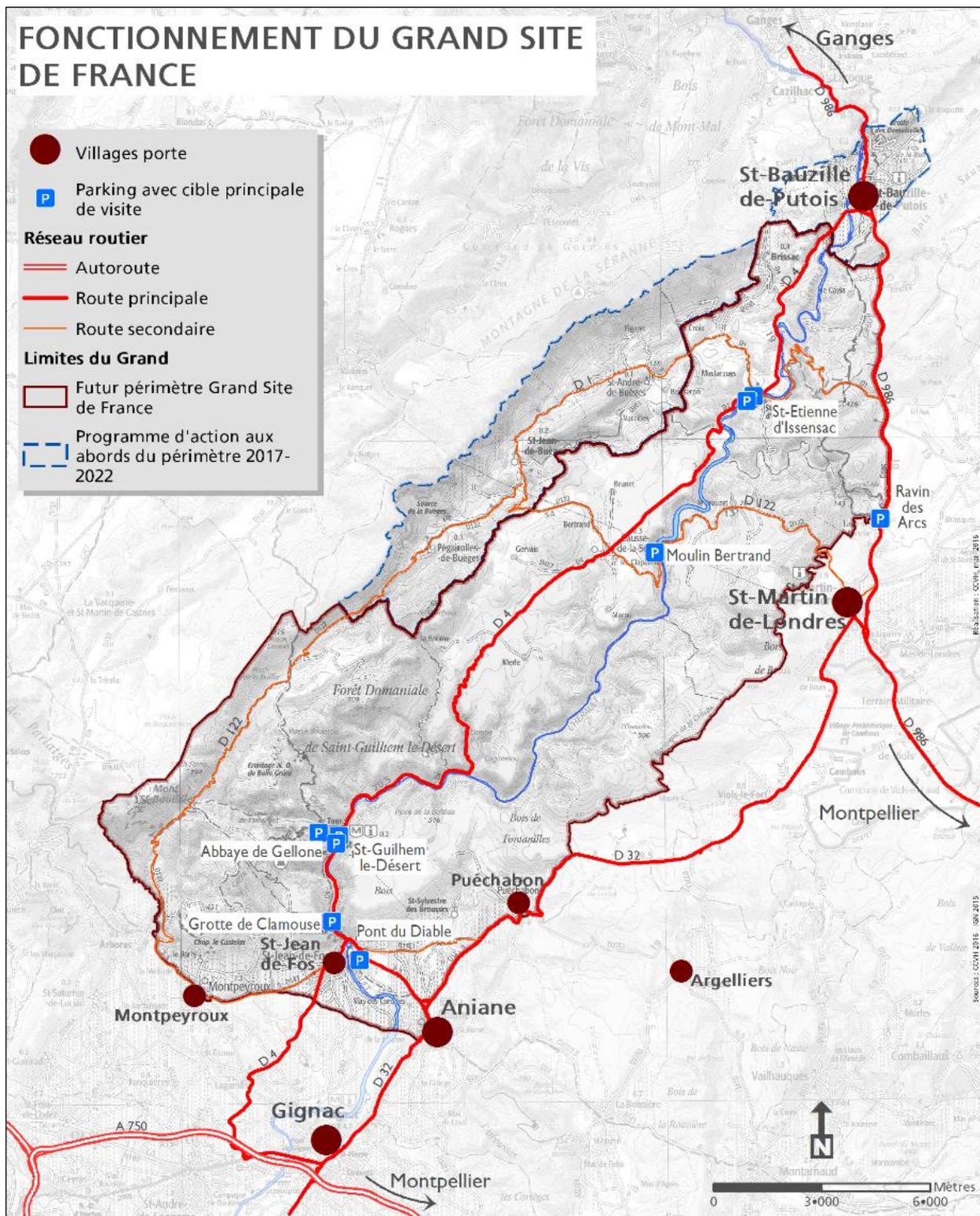
Les richesses des Gorges de l'Hérault, ainsi que sa proximité avec la métropole montpelliéraine, drainent une fréquentation importante.

Ainsi, cette attractivité est notamment liée à une localisation géographique stratégique. A l'échelle du département de l'Hérault, ce nouveau périmètre de gestion est relié à des axes routiers et autoroutiers d'importance par des villages portes authentiques et préservés.

La RD4 constitue une véritable colonne vertébrale au sein du périmètre, tandis que l'autoroute A750 et la D986 desservent le Grand Site de France depuis et vers Ganges au Nord et Montpellier au Sud-Est.

Ces axes routiers permettent à la fois aux habitants du Grand Site de jouir d'un accès facilité aux espaces plus urbanisés et à la métropole montpelliéraine ; et permettent plusieurs portes d'entrée au territoire du Grand Site de France qui devient aisément accessible aux excursionnistes.

Le fonctionnement du Grand Site de France est ainsi assuré par les villages portes d'Aniane, Saint-Martin-de-Londres et Saint-Bauzille-de-Putois pour des flux en provenance et à destination de Montpellier et de Ganges par le nord de la RD4. La prise en compte des flux routiers à cette nouvelle échelle permettra une réflexion plus globale dans la stratégie de circulation au sein du Grand Site de France.



Cette attractivité est également liée à des sites de baignade renommés. Les points de baignade surveillés (Pont du Diable et Pont d'Issensac) ainsi que les points de baignade des plages de Brunan et de l'Île constituent notamment des alternatives d'excursion au littoral méditerranéen. Le site d'Issensac au nord des Gorges de l'Hérault est le second point de baignade surveillé de fréquentation majeure du Grand Site de France, il compte environ 5 000 visiteurs/an¹⁶ sur sa plage surveillée pour une pratique du site surtout liées à la baignade et aux activités nautiques (voir page 52).

¹⁶ Fréquentation par an sur les deux mois d'été

Ces activités ont un impact important sur l'environnement du Grand Site de France et pour la population locale :

- les conditions de visite peuvent se dégrader et ne plus valoriser la qualité des lieux,
- le cadre de vie des habitants peut en être affecté,
- l'environnement, le site et le paysages peuvent subir des dégradations.

Pour exemple, l'activité canoë au Moulin Bertrand provoque des problématiques de sécurité pour la traversée du village de Causse-de-la-Selle, ou encore l'importante fréquentation de la

plage d'Issensac en saison estivale, provoque des conflits d'usage ne garantissant plus la sécurité des usagers du site (photo ci-dessus, plus de détails page 52) et dégradant la qualité des paysages des Gorges de l'Hérault.



4. Le nord du site classé des Gorges de l'Hérault déjà en action avant d'intégrer le nouveau périmètre

Dans le cadre de la proposition d'extension du périmètre Grand Site de France à l'intégralité du site classé, le bilan de la gestion du Grand Site de France pour la période 2010-2016 présentée au début de ce dossier nécessite d'être complété par celui du périmètre proposé pour l'extension du périmètre de gestion. Il témoigne des efforts fournis par les collectivités concernées pour mettre en place des actions répondant à des problématiques de fréquentation similaires, sur un secteur partagé.

4.1. Au cœur des gorges : le site du moulin Bertrand et secteur de Causse de la Selle

4.1.1. Le barrage et le Moulin Bertrand

Le Pont du Moulin de Bertrand est le seul point de traversée du fleuve entre Saint-Martin-de-Londres et Saint-Guilhem-le-Désert. Cette zone privilégiée de traversée bénéficie d'une volonté de valorisation et de préservation.

Le barrage Bertrand est un barrage hydroélectrique érigé en amont d'un vieux moulin. Il mesure 128m de longueur et charrie les eaux du fleuve Hérault dégringolant à 12,5 m de hauteur. La gestion du réseau de distribution de l'électricité est opérée par la Coopérative d'Electricité de Saint-Martin de Londres (CESML). Elle est créée en 1920 par des agriculteurs, dans une volonté d'unir leurs efforts dans le développement d'une énergie renouvelable locale. La coopérative a engagé le nettoyage du parement durant l'été 2015 afin d'en améliorer son aspect visuel et le moulin a fait l'objet d'actions de débroussaillage. Ces actions maintiennent la qualité paysagère du site en dévoilant le patrimoine bâti présent dans les gorges. Aujourd'hui un projet de valorisation de ce patrimoine hydro-électrique est en cours de réflexion.

4.1.2. Activités canoë-kayak

Avec le développement de l'activité canoë dans les années 80, le Moulin du Pont Bertrand est devenu le point de départ de la descente des gorges. La descente en canoë constitue le seul moyen d'observer les gorges sur ce tronçon de l'Hérault et d'admirer quelques éléments patrimoniaux (moulin de Figuière, tour médiévale de la Liquisse,...). Parfaitement intégré, un embarcadère canoë en gestion public a été aménagé depuis fin 2011 après consolidation de la falaise. Un espace a été aménagé et sécurisé pour gérer la circulation et le stationnement notamment des loueurs de canoës. L'accès est réservé à ces seuls utilisateurs et la baignade y est interdite. Cet équipement répondait aux besoins d'une activité mal structurée où plusieurs loueurs de canoë-kayak avaient établi leur base de départ. Ces aménagements ont contribué à réglementer et réguler l'accès au site, pour allier à la fois une activité économique organisée, des équipements intégrés et révéler de nouveau un paysage des gorges paisible et harmonieux.

Néanmoins, un certain nombre d'aménagements privés en dehors du cadre réglementaire subsiste : constructions illégales, terrassements sur lit de rivière,... Une procédure de verbalisation DREAL/ONEMA est actuellement en cours dans ce sens.

La circulation importante liée aux véhicules des loueurs de canoë entraîne des nuisances au niveau de la traversée du village de Causse de la Selle (trafic routier, vitesse, bruit, pollution,...). La commune étudie la mise en place d'un programme de travaux d'aménagement routier permettant de sécuriser la traversée du village. En guise de premières études, l'actualisation du Plan de Circulation et de Stationnement du Grand Site de France lancée en 2016 par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault comprend le secteur du Causse de la Selle.

4.1.3. Mise en service d'un site d'escalade en gestion publique

Le projet a été conduit en concertation sur le site mitoyen à l'embarcadere canoë public, la CESML est propriétaire du foncier et la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup est gestionnaire du site. Le site a été mis en service en 2014 et est conventionné par la Fédération Française de Montagne et d'Escalade. Son fonctionnement a été optimisé en tenant compte des pratiques estivales au niveau de l'embarcadere canoë : la pratique par des clubs ou des groupes n'est pas possible en pleine saison. L'intérêt a été de regrouper sur un même site, deux pratiques sportives de pleine nature dans un secteur sensible (site classé et Natura 2000).



La cohabitation de ces deux activités se fait sur des créneaux horaires différents ce qui permet une bonne fluidité dans l'organisation des flux. De plus, la fédération d'escalade sensibilise les usagers du site sur l'impossibilité de stationner en journée car l'accès est réservé aux loueurs de canoë. Les pratiquants de la pleine nature évoluent ainsi sereinement dans un espace naturel à la découverte des gorges de l'Hérault en harmonie avec la nature.

Le stationnement sauvage sur les abords de la route départementale sur ce secteur en saison estivale bien que très marginal, pourrait à terme, représenter potentiellement un danger et une difficulté d'accès des secours (certains jours, une seule voie possible). La pratique du site en saison (avec beaucoup de baigneurs – malgré l'interdiction -et peu de grimpeurs) peut représenter un point faible en termes de gestion. Le phénomène est à surveiller.

4.2. Site du ravin des Arcs (commune de Notre-Dame-de-Londres)

Le ravin des Arcs est un canyon creusé par le Lamalou le long des falaises pouvant atteindre les 150 à 200 mètres de hauteur. Les nombreuses arches et vasques créées par l'érosion sont uniques dans le département et sont visibles au cours d'une randonnée de 2h30 à 3h. Le chemin emprunte principalement un ancien GR60 et permet d'accéder jusqu'à l'Hérault à hauteur de la Chapelle d'Issensac. Ce site majeur hautement fréquenté et relayé par la signalétique routière représente de forts enjeux touristiques et environnementaux.

Partie intégrante du site classé des Gorges de l'Hérault et intégralement situé dans les sites Natura 2000 «Hautes-Garrigues du Montpelliérais» et « Gorges de l'Hérault», il est couvert par un arrêté de protection de biotope lié à l'aigle de Bonelli. De ce fait, certaines activités et aménagements sont soumis à des évaluations d'incidence Natura 2000 et aucun aménagement ou travaux ne doit être réalisé en période sensible, de janvier à juin. Pour ces mêmes raisons, il est interdit d'aménager les falaises pour une pratique d'escalade par exemple : des voies équipées sans autorisation ont été déséquipées en accord avec une association locale dans les années 2000. Aucun sentier ne doit être créé sur le



secteur nord du ravin et aucune ouverture du taillis ne doit être menée afin de limiter d'éventuelles pratiques « sauvages » non respectueuses de l'APPB et afin de conserver des barrières visuelles sur certains secteurs très

sensibles. Une mesure agro-environnementale visant à la préservation des milieux ouverts a été prise, ainsi un travail est en cours avec un éleveur de caprin du secteur pour la signature d'un contrat MAEC (mesure agro-environnementale et climatique) dans le cadre de la gestion du site Natura 2000.

Ces mesures donnent à ces lieux un environnement paysager exceptionnel et préservé et contribuent au maintien de la qualité du paysage du Ravin.

4.2.1. Stationnement et sécurité

Deux aires de stationnement situées de part et d'autre de la route départementale au niveau du pont du Ravin des Arcs appartiennent au département. Cette route à forte circulation draine environ 10 000 véhicules par jour. Les 2 aires sont en revêtement stabilisé et possèdent une capacité de 40 places au total. L'une est située au départ immédiat de la balade quand l'autre implique une traversée de route avec des problèmes liés à la sécurité des piétons. La qualification de l'aménagement et de l'accueil des visiteurs (stationnement et cheminement) constituent ainsi un des enjeux de gestion importants. Dans ce sens, un compteur a été installé à l'automne 2016 et permet dorénavant de mesurer la fréquentation de ce site.

4.2.2. Randonnée pédestre

Un projet de modification du tracé du GR60 est en cours par le comité départemental de randonnée de l'Hérault et prévoit de ne plus passer par le site du Ravin des Arcs. Le site accueille pourtant un nombre important de randonneurs qui se perdent du fait d'un balisage très aléatoire mais encore présent. A l'heure actuelle aucun sentier n'est conventionné. Afin d'y remédier, une acquisition de 154 ha par le département a eu lieu sur des secteurs à très forts enjeux biodiversité (falaises) jusqu'à la route départementale. L'objectif est de conserver la bonne gestion du milieu, avec notamment la préservation des zones humides. Le département prévoit un document de gestion en collaboration avec les différents acteurs qui tiendra compte des enjeux de biodiversité et touristique.

4.3. Site du pont et de la chapelle d'Issensac

4.3.1. Etude sur les flux touristiques le long du fleuve Hérault, de la rivière Vis et du Rieutord

Cette étude menée par la Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises et l'Office de Tourisme de Ganges en 2010, traite des enjeux de fréquentation, de l'usage de l'eau et de l'aménagement spécifique. Plusieurs secteurs d'étude ont pu être identifiés, notamment les sites de baignade pour leur côté attractif et leurs divers besoins en gestion. Sur la zone Natura 2000, 4 sites prioritaires sont concernés : La plage de Laroque (aux abords du site), Le barrage de la Vernède avec un projet de débarcadère public, la plage de St-Bauzille-de-Putois, la berge et le pont de St-Etienne d'Issensac.

Analyse de la fréquentation

Plusieurs études sectorielles antérieures visaient à évaluer les volumes de fréquentation des sites de pratique en bord de rivière (activités de baignade et de détente, canoë-kayak, pêche...). A travers les données existantes, il a été possible de faire apparaître les éléments suivants :

- Au Nord des Gorges, la fréquentation du fleuve Hérault pour les activités de loisir nautique se concentre entre Ganges et Brissac, en raison des faibles niveaux d'eau ;
- L'étude du Plan de Randonnée Nautique dans le département de l'Hérault, avait mis en évidence l'intérêt majeur de ce parcours pour les loisirs et la pratique sportive annuelle, avec près de 48 000 pratiquants de mars à septembre et une concentration en juillet et août.

A raison de trois personnes par véhicule, ce sont donc environ 2400 personnes sur le site les jours de plus forte fréquentation. En y ajoutant les vacanciers résidant en campings et autres hébergements saisonniers riverains, ce sont près de 4000 personnes qui fréquentent le site.

Le seul site de Saint-Etienne d'Issensac comprenant le secteur du pont et les berges a accueilli en simultané 800 personnes (en période de pic maximal et hors plage privée).

Des pics de fréquentation à plus de 1 800 personnes sur les bords de rivières ont été observés (dont 300 personnes sur sites privés liés aux hébergements en bord de rivière).

Bien que les prestataires de location implantés sur le territoire soient ouverts en moyenne 6 mois par an, les pics de fréquentation liés à la pratique du canoë-kayak, se concentrent sur juillet et août.

Ainsi les pics de fréquentation correspondant à la location de l'ensemble des embarcations se concentrent en moyenne sur 7,5 jours/an et représentent une fréquentation journalière maximale de 1 575 pratiquants sur le parcours, environ 900 bateaux (Ganges-Brissac) - les prestataires extérieurs représentent un faible volume de fréquentation avec des pics de 100 personnes supplémentaires sur le parcours.

Le parcours le plus fréquenté allant de Laroque (en amont des gorges de l'Hérault, au nord du périmètre du Grand Site) à Brissac, se pratique en 3 heures minimum.

On constate également le développement d'une pratique autonome, soit individuelle soit encadrée. Les clientèles étrangères néerlandaise et allemande sont identifiées comme pratiquant autonome.

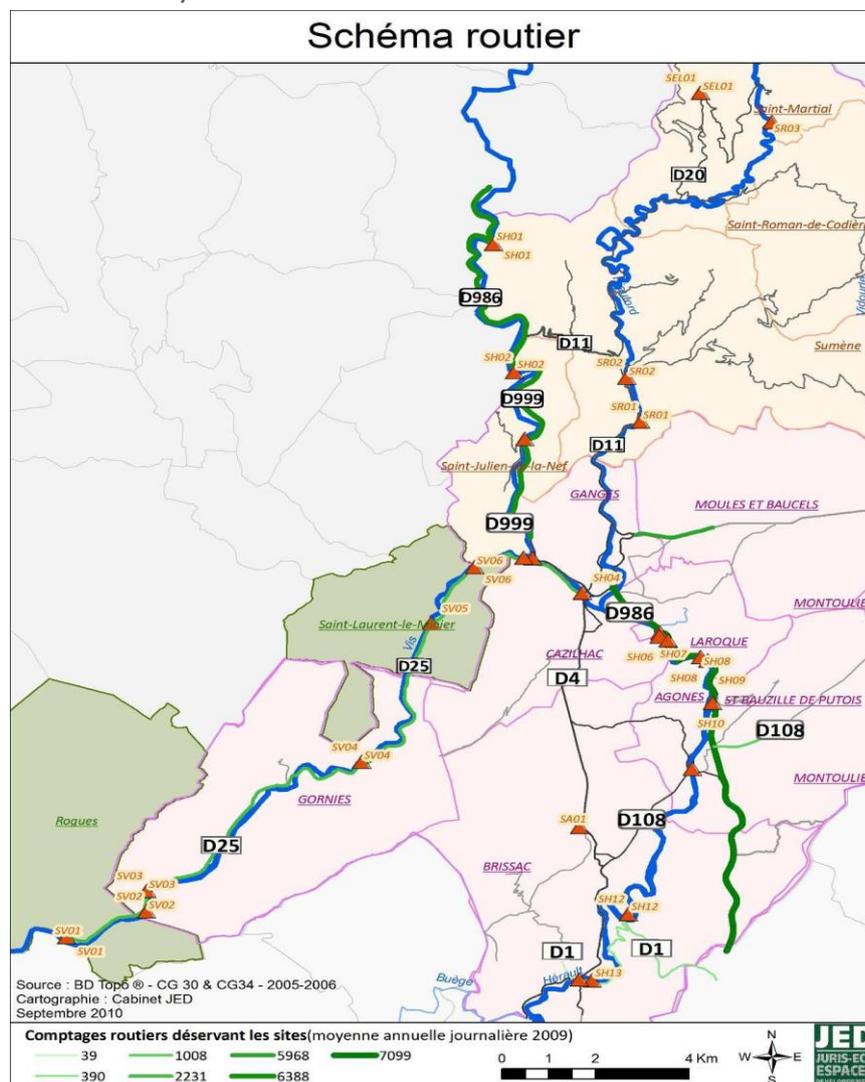
Analyse des flux

L'analyse des flux vise à présenter les principaux axes de passage et d'accès aux sites et notamment ceux fortement fréquentés.

En 2001, l'agence départementale a effectué un comptage du trafic automobile et une comparaison entre basse et haute saison :

- 400 à 800 véhicules par jour ont été comptabilisés sur la RD4
- 50 à 350 véhicules par jour ont été comptabilisés sur la RD1

La carte ci-dessous traduit les comptages réalisés par le service routes du Conseil général de l'Hérault en 2009 et exprime les moyennes annuelles journalières.



4.3.2. Gestion de la fréquentation

Le site de St-Etienne d'Issensac accueille une très forte fréquentation touristique en saison estivale liée à la pratique de la baignade. Dans ce contexte, la communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises a décidé en 2012 de mener une étude globale sur les bords de rivières en Cévennes Gangeoises et Suménoises. Les objectifs de cette étude étaient les suivants :

- Maitriser les flux, se réappropriier les lieux et sécuriser le site à côté d'hébergements touristiques majeurs
- Faire de ce site un lieu de loisirs et de détente en famille



Ce site fréquenté faisait l'objet de nuisances et incivilités régulières, un accès difficile à la plage, des problématiques de stationnements sauvages, des dépôts de déchets et des toilettes sauvages sur les berges, une pratique à risque de saut depuis le Pont de Saint-Etienne d'Issensac, malgré la présence de panneaux d'interdiction et de signalisation des risques liés (à l'instar du site du pont du Diable).

Dans ce cadre, certains aménagements ont été réalisés par le Conseil Départemental de l'Hérault (acquisition et pose de mobilier de sécurité). Des actions ont également été menées par Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises, notamment la mise en place d'une surveillance de la baignade et d'un poste de secours depuis 2012, le renforcement des tournées de ramassage des ordures ménagères, acquisition de foncier pour la création de parking,

signature d'une convention pour l'ouverture d'une buvette, mise en place de toilettes publiques.

La Mairie de Brissac s'est également impliquée dans la protection, la gestion et la mise en valeur du site de Saint-Etienne d'Issensac par le recrutement d'un agent de médiation, chargé de la prévention, sensibilisation, communication et du nettoyage du site. Afin de faciliter le travail de l'agent de médiation, une plaquette de communication a été réalisée (jointe en annexe).

La commune de Brissac apporte également une aide à l'entretien des parkings et tient un rôle de relais sur le terrain. Elle a par ailleurs mené plusieurs autres actions et des aménagements (stationnement interdit en bordure de la RD 1 de 23h à 5h, signalisation routière, barrière de sécurité accès voitures aux rives de l'Hérault...).



Suite à ces actions, des comptages ont pu être réalisés et environ 5 000 personnes ont été comptabilisées sur la plage en 2015 pendant la saison estivale.

Depuis 2012, l'opération est reconduite chaque année et globalement les objectifs ont été atteints. Une véritable gestion des flux touristiques a été mise en place et le retour d'une ambiance familiale en journée a été observé.

La baisse des nuisances et incivilités est également notable, le site est globalement plus propre avec un entretien suivi, la signalétique routière et piétonne a été renforcée, ainsi que celle des accès et du site. De ce fait, la réappropriation des lieux par le grand public est en cours.

4.3.3. Programmation culturelle

Située à proximité du pont homonyme, la chapelle d'Issensac (de même que l'Abbaye de Gellone) fait l'objet depuis 2012 d'une manifestation culturelle d'échelle régionale « IN SITU », visant à promouvoir le développement touristique et à faire rayonner le patrimoine culturel de la région. La Chapelle accueille chaque année environ 1000 visiteurs durant l'été.

Par l'ensemble de ces aménagements et actions, la Communauté de Communes et ses partenaires ont permis d'améliorer la qualité paysagère du site tout en permettant une découverte plus sereine du patrimoine aux alentours. Le caractère familial des lieux est revenu facilitant la découverte de cet environnement de qualité.

4.4. Des actions plus globales et des points noirs à résorber

4.4.1. Le réseau et la charte internationale des Paysages viticoles

En 2010, la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, avec les partenaires viticoles et touristiques du territoire, ont entamé une démarche de labellisation auprès du réseau et de la charte internationale des Paysages Viticoles, dit de « Fontevraud ». Un diagnostic a été réalisé en 2013 pour identifier les entités paysagères, leurs composantes et caractéristiques tels que la topographie, le sol, la végétation, l'agriculture, les villages à caractères, le patrimoine, les motifs viticoles et paysagers.

Ce diagnostic a permis d'identifier des dynamiques et des tendances d'évolution qui se sont traduits par des enjeux. Les communes du Causse de la Selle, de Saint-Martin de Londres et Notre Dame de Londres concernées par l'extension du Grand Site font partie de l'entité « La Vigne Discrète ».



Cela a permis de mettre en exergue la nécessité de valoriser le petit patrimoine bâti, de lutter contre la fermeture des bois, des parcelles de cultures en friches (vignes, céréales...) qui induit une fermeture visuelle et un isolement des vignobles. La vigne, si elle est peu présente, se maintient toutefois.

Un plan de 19 actions a été identifié et sa mise en œuvre, réalisée en 2 étapes a permis au territoire l'obtention du label en décembre 2014. Il représente à la fois une reconnaissance de la qualité paysagère et de la démarche engagée pour la préserver.

Certaines des actions sont prises en compte à travers le SCoT. Ce dernier, piloté par la Communauté de Communes du Grand Pic Saint-Loup, conduit à une simplification de l'organisation territoriale et à un regroupement des moyens. La préservation du foncier agricole et le zonage agro-paysager, la gestion des zones d'interface vignes/villages sont notamment des actions à intégrer et se traduiront par une sensibilisation des élus pour la prise en compte du paysage dans les documents d'urbanisme. Des fonds de concours sont attribués depuis 2015 pour engager des études urbaines en amont et favoriser ainsi la prise en compte du paysage

Dans la poursuite de son plan d'actions, La CCGPSL propose aux vignerons qui le souhaitent un accompagnement paysager et architectural sur les abords des caveaux.

4.4.2. La Combe du Cor

Stationnement, installations des loueurs et sécurité



Le barrage sur l'Hérault, au niveau de la Combe du Cor est un site très fréquenté par les usagers de canoës et de baignade, car il s'agit du point de connexion avec la route départementale en sortie des gorges. On y déplore un très grand nombre de stationnements sauvages en bord de route départementale et/ou aménagés illégalement par les loueurs de canoës. Ces derniers ont fait l'objet de plusieurs procès-verbaux en 2011.

Le site de débarcadère canoë situé sur des parcelles privées présente des installations précaires liées à la pratique du canoë.

Par ailleurs, un problème de franchissement de l'ouvrage, indispensable pour la pratique du canoë, est signalé par tous les acteurs depuis une dizaine d'années. Une étude a été réalisée en 2010 afin d'apporter des solutions. Des aspects juridiques et de propriété ont freiné la mise en œuvre d'une future installation.

4.4.3. Points de vue paysagers sur la route départementale 122

Différents points d'arrêt ont été aménagés par le Conseil départemental le long du RD 122 (stationnement et tables pique-nique) permettant d'observer le paysage sur le fleuve ou la vallée de la Buèges. Par manque d'entretien l'aspect qualitatif s'est dégradé (tags, vandalisme, usures...) et l'on note de manière générale un manque de percée visuelle sur les gorges.

5. Une convergence dans l'identité et dans les projets : des moyens à mettre en commun

Le site classé des gorges de l'Hérault constitue l'un des piliers sur lequel s'appuie la démarche Grand Site de France. **Etendre le périmètre de gestion à l'ensemble de son site classé majeur constitue un aboutissement cohérent** en termes de gestion du site pour sa protection, sa mise en valeur et également pour sa compréhension.

Sur environ 25 kilomètres du Nord au Sud le long du fleuve Hérault, de Brissac jusqu'au Pont du Diable, l'ensemble paysager qui se dessine est remarquable et unitaire. Marqué par une identité propre liée au parcours du fleuve Hérault qui est un dénominateur commun à l'échelle de ce périmètre proposé, le paysage du Grand Site de France se redessine dans une plus grande globalité.

C'est au travers d'unités paysagères cohérentes et préexistantes par nature au périmètre proposé pour le Grand Site de France que des actions en faveur du paysage pourront être menées de façon plus pertinentes à l'échelle du Grand Site.

Par ailleurs, le charme des gorges de l'Hérault n'est que renforcé par un patrimoine bâti de grande qualité et par l'héritage laissé encore aujourd'hui par de nombreux pèlerins en chemin vers Saint-Jacques-de-Compostelle.

Le développement du village de Saint-Guilhem-le-Désert et du pèlerinage vers Saint-Jacques-de-Compostelle, sont les piliers d'une histoire commune de l'activité humaine dans l'environnement contraint des Gorges de l'Hérault.

Aujourd'hui, ce sont des enjeux communs, autour de problématiques communes de fréquentation, de stationnement ou encore d'activités nautiques, qui sont partagées entre les acteurs du territoire des gorges de l'Hérault.

Dans ce sens, les deux études en cours portant sur le schéma de gestion des loisirs nautiques et de baignade (périmètre de l'ensemble des gorges de l'Hérault) et sur l'actualisation du plan de circulation et de stationnement (Grand Site de France actuel et ses abords dont Causse-de-la-Selle) lancées par la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault s'inscrivent d'ores et déjà dans une logique de prise en compte globale des problématiques.

B. Une gouvernance élargie

Depuis 2002, le gestionnaire du Grand Site de France est la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault, établissement public de coopération intercommunale réunissant 28 communes.

Aujourd'hui, les Communautés de communes de la Vallée de l'Hérault, du Grand Pic Saint Loup et des Cévennes Gangeoises et Sumenoises, fortes d'une collaboration sur la gestion du site Natura 2000 des Gorges de l'Hérault depuis 2011, s'engagent dans un travail de gestion collaborative du site classé des Gorges de l'Hérault et ses abords dans le cadre de la démarche Grand Site de France et de l'extension de son périmètre.

Pour cette raison la gouvernance du Grand Site de France évolue en gardant comme objectif majeur de faire de la dynamique du Grand Site de France, un véritable moteur des territoires intercommunaux, porteur de valeurs communes de préservation des paysages et des patrimoines, et d'ambition de diffusion de la fréquentation et des retombées socio-économiques pour l'ensemble du nouveau territoire impliqué.

Cette nouvelle échelle de gouvernance implique :

- 6 communes de la Communauté de communes de la Vallée de l'Hérault : Aniane, Argelliers, Montpeyroux, Puéchabon, Saint-Jean-de-Fos, Saint-Guilhem-le-Désert ;
- 3 communes de la Communauté de communes Grand Pic Saint-Loup : Causse-de-la-Selle, Notre-Dame-de-Londres, Saint-Martin-de-Londres ;
- 1 commune de la Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Sumenoises : Brissac.

Par ailleurs, en vue d'une intégration future, 5 communes des abords du périmètre de labellisation seront associées aux réflexions et aux projets du Grand Site de France : Saint-André-de-Buèges, Pégairolles-de-Buèges, Saint-Jean-de-Buèges, Saint-Bauzille-de-Putois et Agonès (voir page 62).

Basée sur une Convention tripartite entre les 3 communautés de communes établie pour 6 ans, soit la durée de labellisation Grand Site de France, la gouvernance du Grand Site de France est définie dans son partenariat administratif et la répartition des rôles. Cette convention globale d'objectif est déclinée en convention d'application annuelle financière de programmation (voir en annexe).

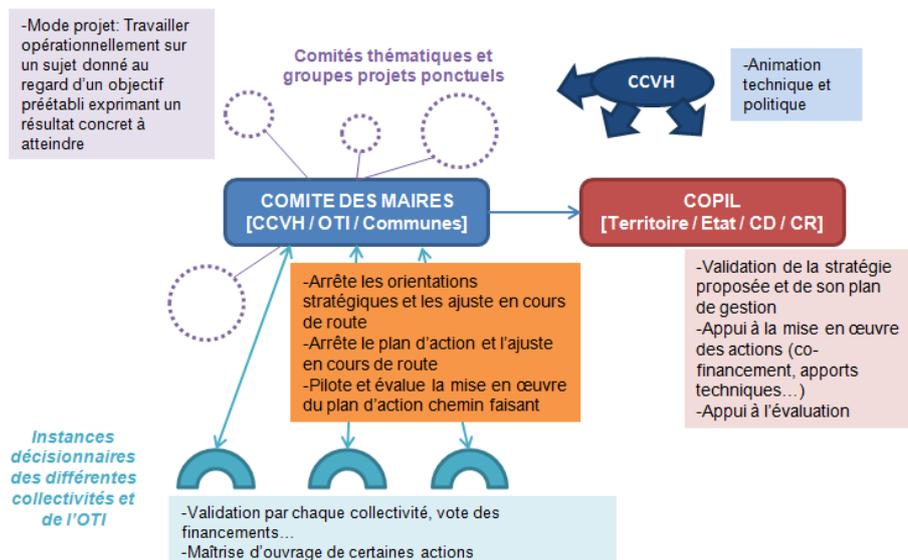
Etant donné l'expérience acquise par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault dans la gestion du Grand Site de France, les collectivités réunies lors du comité des Maires du 20 avril 2016 et du Comité de Pilotage du 25 mai 2016 ont confié à la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, le rôle de gestionnaire, coordinateur, du Grand Site de France. Elle conserverait donc le rôle de coordination de la gestion du label Grand Site de France, de l'élaboration et de la mise en œuvre du plan de gestion, en collaboration avec les autres Communautés de communes et les communes concernées par le périmètre de gestion. Chaque collectivité assurerait la maîtrise d'ouvrage de ses actions propres.

C'est également la CCVH qui formule officiellement la demande de renouvellement du label Grand Site de France au titre des 3 Communautés de communes et de tous les acteurs engagés.

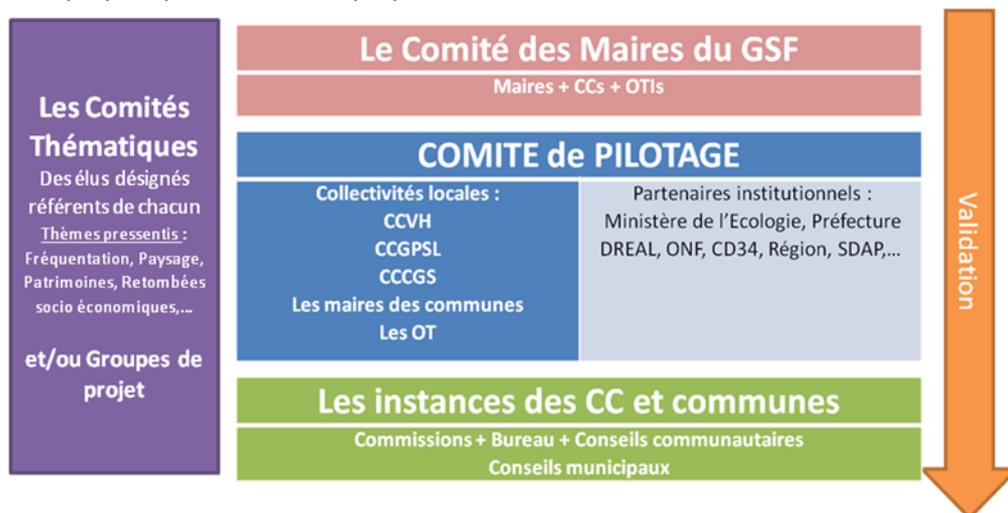
Afin de garantir un travail qualitatif à cette nouvelle échelle, une prise en compte du bilan de la gestion du Grand Site de France sur la période 2010-2016 et notamment des recommandations du bureau d'études Planète Publique¹⁷ est nécessaire pour l'organisation des nouvelles instances de gouvernance.

La proposition générale de repositionnement des instances de gouvernance du Grand Site de France par le bureau d'études Planète Publique est la suivante :

¹⁷en charge de l'étude évaluative concertée de la gestion du Grand Site de France sur la période 2010-2016



Ainsi, concernant les prises de décisions et le mode de travail des instances, il a été décidé de traduire le schéma de gouvernance proposé par Planète Publique par le schéma suivant :



Ces instances, dont certaines sont des évolutions des instances préexistantes, ont les fonctions suivantes :

- Le Comité des Maires (comité territorial), composé des 10 Maires du périmètre Grand Site de France étendu, des 5 maires des abords du périmètre, ainsi que des 3 Communautés de communes et Offices de Tourisme concernés, aura pour missions de :
 - Arrêter les orientations stratégiques et les ajuster en cours de route,
 - Arrêter le plan de gestion 2017-2022 et l'ajuster en cours de route,
 - Piloter et évaluer la mise en œuvre du plan de gestion chemin faisant,
 - Valider la programmation annuelle des études et travaux et leur suivi,
 - S'appuyer sur des groupes « projet » ad hoc pour préparer et suivre opérationnellement les études et/ou travaux sur un sujet donné.

Le comité des Maires se réunira au moins 2 fois par an sur un ordre du jour précis sur des points appelant un arbitrage, sur le bilan de saison, le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion et la programmation annuelle N+1.

- Le Comité de pilotage (comité partenarial), composé des membres du Comité des Maires ainsi que des acteurs institutionnels et techniques (DREAL, UDAP, Préfecture, Conseil départemental, conseil régional, ONF, Hérault transport, gendarmerie,...), se réunira à la suite du Comité des Maires. Il aura pour missions de :

- Valider la stratégie proposée et son plan de gestion 2017-2022
- Appuyer la mise en œuvre des actions (cofinancement, apports techniques...)
- Appuyer l'évaluation et le suivi
- Valider la programmation annuelle des études et travaux et leur suivi.

Le comité de pilotage se réunira au moins 1 fois par an sur un ordre du jour précis, sur le suivi de la mise en œuvre du plan de gestion et la programmation annuelle N+1.

- Les « groupes projet » ponctuels auront pour objectifs de travailler opérationnellement sur un sujet donné au regard d'un objectif préétabli, exprimant un résultat concret à atteindre. Il associera les structures concernées par le sujet.
- Les « comités thématiques » auront pour objectifs de travailler opérationnellement sur le suivi d'un observatoire (a minima : Fréquentation, Paysage, Retombées socio-économiques) afin de discuter des résultats obtenus et suivre l'atteinte des objectifs spécifiques à ceux-ci. Ils associeront les élus et partenaires intéressés par la thématique.
- Les instances des Communautés de communes et des communes ; chaque maître d'ouvrage de projet ou étude inscrit au plan de gestion du Grand Site de France (ou répondant à ses objectifs) mobilisera ses instances propres afin de mettre en œuvre le dit-projet ou étude en le présentant à la décision et au vote de ses commissions, bureaux, conseils.

C. Le projet de gestion 2017-2022 du Grand Site de France

Au vu de l'évaluation des six dernières années de gestion du Grand Site de France, une nouvelle stratégie d'action concertée est proposée pour la période 2017-2022, sur un nouveau périmètre. Cette stratégie est construite sur la base des pistes d'amélioration et des recommandations identifiées lors du bilan (interne et externe), des actions déjà mises en œuvre sur le secteur proposé pour extension, les contributions des élus concernés par l'extension, ainsi que des recommandations de la Commission Supérieure des Sites émises en 2010.

Cette nouvelle stratégie répond également aux recommandations du Centre du patrimoine mondial de l'UNESCO, relatives au besoin de gestion des biens « Chemins de Saint-Jacques-de-Compostelle » et « Causses et Cévennes, paysage culturel de l'agropastoralisme » inscrits sur la Liste du patrimoine mondial de l'UNESCO.

La traduction de cette stratégie correspond ainsi à des actions identifiées, à l'issue du bilan, comme pertinentes pour l'ensemble du site classé des Gorges de l'Hérault et les trois communautés de communes concernées. La nouvelle stratégie de gestion proposée pour les six années à venir concorde également avec les recommandations issues de l'étude évaluative menée par Planète Publique (voir page 34).

Le plan de gestion 2017-2022 s'inscrit ainsi dans une démarche sur le long terme visant au développement durable du territoire et s'articule autour de 5 axes principaux. Les actions qui y sont inscrites évoluent constamment afin de s'adapter aux possibilités techniques et financières des partenaires ainsi qu'à la gestion des éventuelles urgences.

I. Préservation et gestion des paysages, du patrimoine naturel, des espaces ruraux et de l'eau

Après plus de 15 ans d'études et d'actions réalisées sur le sud du site classé, l'objectif consiste aujourd'hui à **déployer la dynamique en faveur du maintien de la qualité paysagère à l'échelle de toutes les Gorges de l'Hérault**. Pour cela, il convient de continuer la mise en œuvre des actions de préservation de la biodiversité et des espaces ruraux, ainsi que les actions de valorisation des paysages fondant l'identité du Grand Site de France. Pour ce faire de nombreux outils ont déjà été mis en place pendant la précédente période de gestion (Natura 2000, Schéma de gestion des activités de pleine nature, opération concertée d'aménagement et gestion de l'espace rural,...), il s'agira notamment de les adapter à l'ensemble du périmètre et d'en améliorer les effets.

Il convient également de souligner l'impact sur le paysage que pourront avoir les différentes actions menées dans le cadre des autres axes stratégiques. En effet, de nombreuses et diverses entrées permettent de répondre aux enjeux de préservation et de valorisation des qualités paysagères du site, il s'agira d'en tenir compte dans la mise en œuvre des actions.

I.1. Préservation et mise en valeur du paysage

Une réflexion sera menée pour l'élaboration d'un ou des outils visant à sensibiliser, informer et coordonner les porteurs de projets privés et les collectivités dans leurs actions de restauration et d'aménagement.

Il s'agira de développer une ou des charte(s) ou guide(s) qui seront destinés à appréhender de manière positive le devenir des paysages. Au service du territoire, ils devront valoriser le paysage comme une ressource et un levier pour le développement local tout en prenant en compte sa préservation.

La démarche consistera donc à repenser la manière de concevoir l'aménagement du territoire (urbanisme, transports, infrastructures, énergies renouvelables, agriculture) en remettant le paysage au cœur du processus. Cette démarche devra être portée de façon concertée entre les différents acteurs (élus, habitants, entrepreneurs, etc.) et pourra influencer les pratiques individuelles. Pour cela, l'outil du plan paysage pourra être utilisé.

Cette dynamique servira d'appui à la résorption des points noirs importants du paysage du Grand Site de France.

Par ailleurs, le recrutement d'un architecte paysagiste conseil sera organisé de manière à mutualiser cette compétence à l'échelle du nouveau périmètre du Grand Site.

En parallèle, depuis la D122, un travail d'identification des percées visuelles sur les Gorges de l'Hérault est à mener sur une zone où peu de visibilité s'offre au regard des automobilistes. De même, 2 aires de repos méritent également d'être améliorées en termes d'aménagement et de percées visuelles.

I.2. Mise en œuvre du document d'objectifs Natura 2000 dans les Gorges de l'Hérault

La gestion du Grand Site de France devra intégrer la poursuite de l'animation du Docob Natura 2000 pour le site des Gorges de l'Hérault. La mise en œuvre du document d'objectifs constitue un élément phare de cet axe de gestion car elle devra viser à faire concorder les objectifs de préservation des milieux naturels et de la biodiversité avec les objectifs de préservation du paysage. En 2017, un bilan à mi-parcours de cette mise en œuvre sera également l'occasion de porter un regard sur le chemin parcouru depuis le début de l'animation du Docob par le gestionnaire et sur les suites à donner.

Par ailleurs, dans le cadre de l'animation du site Natura 2000 « Hautes Garrigues du Montpelliérais » par la Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup, un projet agropastoral est en construction. Un travail de concertation entre le département et la Communauté de communes avec l'appui du Conservatoire d'Espaces Naturels est en cours, avec un financement de l'Agence de l'Eau Rhône Méditerranée Corse (AERMC).

I.3. Organiser les activités de pleine nature au sein des gorges

Il s'agit de poursuivre l'important travail engagé sur le sud des gorges et de réfléchir à une nouvelle échelle.

I.3.1 Schéma de gestion de la baignade et des activités nautiques dans les gorges de l'Hérault

Cette action vise à mettre en œuvre le schéma de gestion des activités nautiques, dont l'étude est en cours à l'échelle des trois Communautés de communes des Gorges de l'Hérault.

Il a pour objectif d'appréhender de manière globale et transversale l'ensemble des problématiques soulevées par la baignade et les activités de loisirs nautiques autour du fleuve Hérault (fréquentation, sécurité, paysage, environnement, économie, qualité des milieux, qualité d'accueil...).

Le processus même de l'élaboration du schéma vise à sensibiliser les acteurs du canoë-kayak au respect du site. Il consiste également à initier la mise en œuvre d'une charte de bonnes pratiques répondant aux divers enjeux, dont ceux de la Charte Natura 2000.

Le schéma finalisé se basera sur un point d'équilibre entre un seuil de fréquentation acceptable des gorges de l'Hérault, au regard des enjeux de préservation du site. Il structurera la pratique à l'échelle des gorges de l'Hérault et prévoira les aménagements nécessaires et de façon adaptée aux enjeux identifiés sur le territoire (notamment leur intégration paysagère).

I.3.2. Mise en œuvre du schéma de gestion des activités de pleine nature du Grand Site de France

L'objectif consiste à poursuivre la dynamique enclenchée depuis 2005 au sud des gorges de l'Hérault avec des projets tels que :

- La création d'un sentier PR au départ du parking de Brunan. Ce sentier proposera une nouvelle boucle au sud-ouest du massif et desservira la maison forestière des Plôs. Ce projet d'itinéraire emprunte la combe de Brunan et nécessite une intervention légère pour stabiliser le pierrier.
- La création d'un itinéraire de randonnée pédestre au départ d'Argelliers, ayant pour objectif de valoriser cette commune et les grands espaces boisés attenants. La thématique sera orientée sur les grands massifs boisés.
- La poursuite de la requalification du Chemin de Saint-Jacques-de-Compostelle (GR 653).
- La création d'un cheminement doux en rive gauche de l'Hérault,
- La requalification du Pic Saint Baudille (belvédère).

1.3.3. Développement de l'activité randonnée pédestre au Ravin des Arcs

Site remarquable mais sensible d'un point de vue naturaliste (voir carte n°5), le Ravin des Arcs fera l'objet de l'aménagement d'un nouveau balisage d'accès. Cela permettra de canaliser la fréquentation et d'accueillir les promeneurs sans risque d'égarement et/ou de perturbation du site naturel. Pour cela, la pratique pédestre devra se concentrer sur la partie sud du Ravin et éviter tout accès sur la partie nord, pour la préservation de la richesse de ce site. La première étape sera tout d'abord la mise en place d'un itinéraire conventionné tout en prenant la mesure de l'emprise foncière.

1.4. Des abords à enjeux pour ce nouveau périmètre

Les acteurs du territoire ont identifié une cohérence paysagère entre le site classé des Gorges de l'Hérault et ses abords, et ont exprimé leur souhait d'une cohérence de gestion.

La Vallée de la Buèges et le nord des gorges, avec la Grotte des Demoiselles, sont ainsi pressentis pour intégrer dans un second temps (à l'horizon 2023), le périmètre du Grand Site de France car ils en partagent de nombreux et importants enjeux patrimoniaux et paysagers.

De ce fait, ces abords seront d'abord inclus dans la réflexion pour la mise en œuvre du plan de gestion 2017-2022 du Grand Site de France (voir carte n°3).

1.4.1. La Vallée de la Buèges, un partage d'enjeux patrimoniaux et paysagers forts

Elle s'insère en parfaite harmonie dans l'environnement des Gorges de l'Hérault et se compose de 3 villages : Pégairolles-de-Buèges, Saint-Jean-de-Buèges et Saint-André-de-Buèges. Les deux premiers villages sont des sites inscrits depuis 1951 et 1978 qui bénéficient de Zones de Protection du Patrimoine Architectural, Urbain et Paysager (ZPPAUP). L'église romane de la Nativité de Saint-Jean-Baptiste est classée Monument Historique, celle de Saint-André est classée. Elles ont été fondées par les moines des abbayes proches de Gellone (Saint-Guilhem-le-Désert et Aniane). Les gorges de l'Hérault et la vallée de la Buèges forment un même réseau hydrographique, aux patrimoines naturels et historiques communs, offrant des paysages grandioses et préservés.

Cette vallée est enclavée entre la Séranne à l'ouest et les gorges de l'Hérault à l'est qui rendent difficile l'accès vers le bassin de Londres. Ainsi naturellement les échanges se font du sud au nord avec les villages des gorges de l'Hérault amont (Brissac, St Bauzille-de-Putois, Laroque, Ganges) et les villages de la vallée de l'Hérault aval (St-Guilhem-le-Désert, Saint-Jean-de-Fos, Aniane, Puéchabon, Gignac).

Les habitants de la vallée ont un sentiment d'appartenance fort aux gorges de l'Hérault et à la Buèges laquelle prend sa source à Pégairolles-de-Buèges, passe devant Saint-Jean-de-Buèges et se jette dans l'Hérault sur un parcours d'environ 15 km. La Source de la Buèges est un site prisé pour son cadre bucolique à la nature préservée. La Buèges, principal affluent de l'Hérault, a également creusé des gorges qui débutent quelques centaines de mètres après le village de Saint-Jean-de-Buèges et qui s'en vont rejoindre l'Hérault. La vallée de la Buèges accompagne le périmètre Grand Site de France à l'ouest depuis le pic Saint-Baudille sur Montpeyroux, en longeant les Lavagnes à Saint-Guilhem-le-Désert jusqu'à Brissac.

La forêt de pin de Salzmann, un des motifs paysagers de l'actuel Grand Site de France, s'étend sur la commune de Pégairolles-de-Buèges.

La diversité des cultures contribue à la richesse des paysages de par la mosaïque des parcelles au pied de la Séranne, de terrasses alluviales et les versants d'éboulis calcaires et de grèzes riches en oxydes de fer. L'agriculture n'est l'affaire que de quelques hommes qui maintiennent la trame paysagère, préservent la vie économique autour notamment des vignes, des oliveraies et des pâturages.



1.4.2. Le Nord des gorges et la Grotte des Demoiselles

De la même manière et dans le cadre de la cohérence du territoire vis-à-vis de l'extension du périmètre du Grand Site de France, la commune de Saint-Bauzille-de-Putois est pressentie pour intégrer le périmètre de gestion à moyen terme.

Bénéficiant d'un site classé, cette commune constitue la porte d'entrée au nord des Gorges de l'Hérault. Elle fait, par ailleurs, partie intégrante du périmètre Natura 2000 des Gorges de l'Hérault. Le site classé de la grotte des Demoiselles et ses abords (décret du 17/09/2010, 106ha), a été classé pour ses attraits pittoresques et scientifiques. L'intérêt du site résulte à la fois des qualités patrimoniales de la cavité et de celles du paysage de surface. Dans le sillage du parcours du fleuve Hérault, ce monument naturel présente en effet des caractéristiques remarquables, notamment une salle de taille exceptionnelle : « la salle de la Cathédrale », ainsi que des concrétions de très grande taille qui ornent l'ensemble de la cavité. La grotte des Demoiselles accueille plus de 100 000 visiteurs par an.

Le paysage de surface, constitué par le massif du Thaurac et les collines des alentours, forme à la grotte un remarquable écrin.

2. Restauration et mise en valeur du patrimoine culturel, architectural et urbain, des villages et des paysages habités

Il s'agit pour les six prochaines années de poursuivre dans la lignée des **nombreuses actions de restauration et mise en valeur du patrimoine bâti**, des monuments et des villages déjà réalisées. Le traitement qualitatif de ces espaces patrimoniaux remarquables devra viser à **préserver ce qui fonde l'identité culturelle du Grand Site de France**. En outre, le gestionnaire a pour objectif la **sauvegarde des paysages agricoles et ruraux**. C'est pourquoi il importe aujourd'hui de veiller à l'accompagnement des communes dans leurs actions de préservation, restauration et mise en valeur, notamment par le biais des politiques d'urbanisme et foncière.

2.1. Préservation et gestion des paysages habités et urbanisme

2.1.1. Valoriser et maintenir la qualité des paysages habités en accompagnant les porteurs de projet

Il s'agit d'une action commune au point 1.1 de l'axe précédent. En effet, la réflexion menée pour l'élaboration d'outils d'accompagnement de préservation des paysages intégrera les qualités culturelles et architecturales du paysage du Grand Site de France autant que ses composantes naturelles.

De la même manière, cette action vise donc à coordonner les projets de restauration et d'aménagement du territoire tout en prenant en compte le devenir des paysages.

En parallèle, cette démarche inclura une mission d'architecte paysagiste conseil dont les modalités restent à définir. A l'instar du guichet unique du Grand Site de la Vallée de la Vézère par exemple, cette mission vise à conseiller et accompagner les projets de travaux d'architecture et d'urbanisme de proximité (construction, restauration, extension,...).

Cette dynamique d'ensemble servira également d'appui à la résorption des points noirs importants du paysage du Grand Site de France.

Par ailleurs, un diagnostic de l'architecture locale incluant un inventaire des éléments identitaires permettra d'aider les communes à alimenter leur règlement d'urbanisme, précisant les types d'habitats, la qualité architecturale, la préservation des murs en pierres sèches,...

Des réunions de sensibilisation sont actuellement menées afin d'inciter les communes au respect de la loi Allur : consommation d'espace, entrée de village, cône de vue sur le village et le clocher, maîtriser les extensions des hameaux,....

2.1.2 Requalification du hameau du Frouzet – Saint-Martin-de-Londres

Porte d'entrée à l'Est des Gorges de l'Hérault, le développement de ce site mérite un travail d'intégration des aménagements routiers sur la traversée du hameau et de valorisation des espaces publics. La définition du projet avec le département et la mairie est prévue pour 2017.

2.2. Restauration et valorisation du patrimoine bâti et des espaces publics remarquables

Au-delà des actions en faveur de paysage, des actions plus ponctuelles de restauration et de requalification du bâti et des espaces publics sont prévues.

2.2.1. Restauration et mise en valeur des rues du centre ville d'Aniane (Phase 2 et 3)

Dans la continuité de l'action menée entre 2012 et 2015, il est prévu de donner suite à cette action avec la phase 2 qui concerne : les abords de la Chapelle des Pénitents, Boulevard Saint Jean, Carrefour boulevard Saint Jean avec la route départementale n°32 et l'espace entre le carrefour Boulevard Saint Jean/RD 32 et la place Sanier ». La phase 3 quant à elle devrait être mise en œuvre entre 2020 et 2022 avec la Rue du Mazel, rue porte de Montpellier et la place de l'Eglise.

2.2.2. Extension du Musée de l'Abbaye de Gellone

Dans la continuité de l'opération de mise hors eau et hors air de ce bâtiment conventuel de l'abbaye de Gellone, l'intérieur sera aménagé pour accueillir la future extension du Musée de l'Abbaye de Gellone dont le Projet Scientifique et Culturel est en cours de rédaction.

2.2.3. Restauration des abords de la Chapelle du Barry

Suite à la restauration de la Chapelle du Barry et à la création d'un espace mixte (salle d'exposition, d'accueil d'évènementiel et de concerts), il s'agit aujourd'hui de revaloriser l'écrin de cette chapelle. Le projet concerne la restauration des murets en pierre de taille, la mise en valeur de l'espace public et ses abords (espaces verts et bétons). Certains travaux devraient être menés en régie. Le projet comprend aussi la mise en sécurité du pont du Barry.

2.2.4. Site du Moulin Bertrand : mise en valeur du patrimoine hydroélectrique et renforcement des berges

La Coopérative d'Electricité de Saint-Martin-de-Londres souhaite mettre en valeur le patrimoine industriel sur son site (rive gauche) et développer un musée hydroélectrique. Le projet de valorisation s'étale sur plusieurs années, un accompagnement pourra être proposé pour respecter les valeurs du Grand Site de France et prendre en considération de nouveaux flux.

Par ailleurs, sur ce secteur la falaise subit un affaissement qui nécessite une réhabilitation à moyen terme. Cette érosion est liée aux crues qui creusent la roche au fil du temps. D'importants travaux d'aménagements ont été réalisés sur ce site (embarcadère, site d'escalade, gestion de la circulation...) afin d'en assurer une bonne gestion. Dans cette continuité, il convient d'engager des travaux de consolidation qui s'intégreront parfaitement pour assurer la sécurité des visiteurs et préserver une activité parfaitement gérée.

3. Gestion de la fréquentation, des circulations et des stationnements

Sur la base du plan de circulation et de stationnement réactualisé en 2016, l'objectif consiste à poursuivre les efforts visant à **réduire l'impact de la voiture sur le site naturel et le paysage du Grand Site de France**. Il s'agit de réorganiser les déplacements automobiles dans les Gorges de l'Hérault, de réduire sensiblement la pression automobile sur l'ensemble des Gorges classées et le cœur historique du site et de mettre en œuvre des solutions alternatives plus respectueuses du site et de ses habitants. Il est donc question d'agir sur le **système de**

navettes, l'organisation de l'offre de stationnement en fonction des flux de fréquentation et de développer davantage de **modes de déplacements doux**.

3.1. Organiser la circulation et le stationnement

Avec un enjeu fort de conciliation des flux de fréquentation et de préservation de la qualité paysagère du site, l'organisation de la circulation et du stationnement à l'échelle de l'ensemble des Gorges de l'Hérault est un objectif ambitieux au cœur de la gestion du Grand Site de France.

3.1.1. Mise en œuvre du Plan de Circulation et de Stationnement du Grand Site de France et ses abords réactualisé

Dans la suite du Plan de circulation et de stationnement élaboré en 2002-2003 (voir page 9), une réactualisation a eu lieu en 2016 en prenant en compte les nouveaux enjeux dus à l'évolution du Grand Site de France et de sa fréquentation.

Cette actualisation du Plan de circulation et de stationnement (aujourd'hui en cours) débouchera sur des scénarios d'aménagements validés par les services de l'État, les acteurs locaux et les partenaires impliqués. Ils devront prendre en compte l'impact sur la qualité paysagère en même temps que de s'adapter à l'évolution de la fréquentation et aux problématiques de circulation et de stationnement que cela engendre.

Ces aménagements devront contribuer à réduire les stationnements sauvages dans les gorges, à développer les circulations douces (exemple : liaison pont du Diable-Clamouse, chemin en rive gauche de l'Hérault,...) ainsi que de faire évoluer le système de navettes déjà en place.

Le plan de circulation réactualisé en 2016 a la nouvelle particularité d'étendre son périmètre jusqu'à la commune du Causse-de-la-Selle (Communauté de communes du Grand Pic Saint Loup) nouvellement intégrée au périmètre de gestion Grand Site de France.

3.1.2. Etude complémentaire sur le secteur nord des gorges de l'Hérault

Dans cette logique, une étude sur la circulation et les stationnements, complémentaire à la précédente sera également menée au nord des Gorges de l'Hérault sur le secteur de Brissac (Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises). Cette étude devrait apporter des éléments de diagnostic et des solutions complémentaires à l'impact de la voiture dans l'environnement des gorges.

Une étude concernant les flux touristiques, notamment le long du fleuve Hérault, a été menée en 2011 par la Communauté de communes. Le secteur de Saint Etienne d'Issensac a pu être identifié, comme un site de baignade très attractif où de nombreuses problématiques de fréquentation liées à la voiture ont été relevées : stationnement de voitures au bord de la route en dehors des espaces dédiés, conflits au niveau du passage du Pont (très étroit) ou encore des déchets en bord de route, sur les aires de stationnement, sur le site ou dans les rochers,...

Le volume de fréquentation de ce site est tel, qu'il apparaît aujourd'hui indispensable d'envisager son aménagement pour sa gestion et sa protection. L'étude devra donc prendre en compte l'accès au site de Saint Etienne d'Issensac par la RD1 et la RD4 ainsi que la circulation et le stationnement des communes traversées.

Le plan de circulation issu de cette étude devra donc aboutir à un meilleur accueil des visiteurs sur le Grand Site de France, à valoriser le patrimoine du cœur des gorges, à fluidifier les circulations, à étaler la fréquentation dans l'espace et à maintenir une fréquentation tolérable pour le site d'Issensac. La mission intégrera également un volet signalétique et communication de manière à transposer concrètement le plan de circulation et de stationnement dans les équipements de guidage et d'accueil des visiteurs.

3.1.3. Aménagements paysagers de la desserte de la navette au pont du Diable et accessibilité

Le projet s'articule autour de la création d'une entrée-sortie navette et autocars assurant la liaison entre les routes départementales, le parking aménagé du site du pont du Diable, les villages portes du Grand Site de France et le village de St-Guilhem-le-Désert.

Les aménagements visent à compléter le dispositif de navettes et à sécuriser la circulation des autocars et des navettes. Ils sont prévus pour être intégrés et peu impactant sur le paysage.

L'entrée-sortie navette et autocars sera traitée dès les bords de la route départementale n°27, par des traitements au sol de type béton désactivé. Le traitement paysager utilisera le vocabulaire paysager et agricole existant, par des plantations de type olivettes à l'est et ripisylve à l'ouest, en connexion avec le petit talweg situé au nord. Une réorganisation des dispositifs anti-stationnement sera également mise en place.

A l'intérieur du site, une accessibilité aux personnes à mobilité réduite sera proposée. Le traitement du point de retournement des navettes sera également repris pour faciliter et sécuriser les manœuvres.

L'ensemble de ces aménagements contribueront à améliorer l'image du pôle d'accueil du pont du Diable et sa lisibilité, à augmenter le lien avec les villages porte et à développer l'écomobilité au sein du Grand Site de France.

3.1.4. Traversée du village de Causse de la Selle

En période estivale, le passage des navettes des loueurs de canoës qui empruntent la RD4, provoque d'importantes problématiques au niveau de la traversée de la commune (circulations chargées et vitesses élevées). La sécurisation, l'aménagement et la valorisation de la traversée du Causse de la Selle est prévu sur plusieurs années et ce dès 2016.

La mise en œuvre du schéma des activités de baignade et de loisirs nautiques ainsi que de la charte de bonnes pratiques devrait également contribuer à résorber ces problématiques.

3.1.5. Requalification de la traverse de Puéchabon

L'étude est en cours de lancement (2016-2019) et est portée en maîtrise d'ouvrage par la commune de Puéchabon. Elle prévoit le traitement de la problématique de transit de poids lourds et de sécurisation de la traversée (dont piétonne) notamment par une réduction de la vitesse. Elle prend également en compte la mise en valeur paysagère et des plantations. Dans ce sens une paysagiste urbaine est incluse dans la prestation pour la partie mobilier urbain et végétalisation. L'objectif est notamment de sensibiliser les automobilistes au fait qu'ils traversent un village avec ses habitants. Les travaux seront a priori programmés en 3 tranches.

3.1.6. Gestion du site du Ravin des arcs

Malgré l'absence d'aménagement, le site du Ravin des Arcs fait l'objet d'une fréquentation importante, même si les chiffres précis restent inconnus.

Après l'accord du propriétaire privé actuel, la Communauté de communes Grand Pic Saint Loup a mis en place un compteur à l'automne 2016 afin de suivre l'évolution de la fréquentation de ce site sensible.

Afin d'en poursuivre la gestion, le conseil départemental finalisera l'acquisition des terrains d'ici fin 2016 – début 2017. A partir de 2017, un organe de gouvernance pourra alors se mettre en place pour initier la gestion de ce site en tenant compte notamment de la nécessité d'aménager le parking et la sécurisation de la traversée de la départementale.

3.2. Développer les modes doux

3.2.1. Création d'un cheminement doux sur la rive gauche de l'Hérault

En plus de proposer une alternative aux véhicules à moteur pour relier le village de Saint-Guilhem-le-Désert depuis le Pont du Diable, ce cheminement doux proposera un nouvel itinéraire de découverte des Gorges de l'Hérault et du village. Il permettra de valoriser de nouveaux points de vue sur les gorges naturelles, le fleuve et le village de Saint-Guilhem-le-Désert et proposera un nouvel accès au village par le franchissement de l'Hérault depuis la rive gauche.

En proposant ce cheminement piéton au cœur des gorges entre le village et le pont, ce projet redonne toute sa cohérence et son sens historique et patrimonial dans le fait de relier Saint-Guilhem-le-Désert à pied.

Les aménagements nécessaires prévoiront d'être le moins impactant d'un point de vue environnemental et paysager et devront contribuer à réduire la pression automobile au sein des gorges et dans le village.

3.3. Information et signalisation sur la sécurité, le stationnement et les déplacements au sein du site

3.3.1. - Mise en place et balisage d'un sentier de randonnée conventionné pour limiter la dispersion des personnes sur des zones fragiles au Ravin des Arcs

En complément du point 3.1.6 « Gestion du site du Ravin des arcs » (page précédente), à partir de 2017, un organe de gouvernance du site du Ravin des Arcs pourra se mettre en place pour initier la gestion de ce site afin notamment de baliser un sentier de randonnée conventionné pour limiter la dispersion des personnes sur des zones fragiles au Ravin des Arcs (voir chapitre 1.3.3. page 62).

4. Amélioration de l'accueil des visiteurs, médiation et développement local

Afin de **diffuser la fréquentation à la nouvelle échelle du Grand Site de France**, l'objectif consistera à poursuivre la dynamique existante pour développer un accueil du public de qualité et favoriser des retombées locales durables. Pour cela il s'agira de s'attacher, en collaboration avec les Offices de Tourisme Intercommunaux, à la **qualification de l'offre touristique et de loisirs**, à l'**amélioration de l'animation touristique et culturelle** et au développement de l'**offre d'accueil pour les groupes**. Le schéma d'interprétation du patrimoine créé en 2013, constitue en cela un outil essentiel.

4.1. Interpréter et comprendre le Grand Site de France

4.1.1. Poursuite de la mise en œuvre du schéma d'interprétation du patrimoine

L'étude du schéma d'interprétation du patrimoine du Grand Site de France et de la Vallée de l'Hérault réalisée en 2012 a permis de réaliser un diagnostic, de définir une stratégie et d'établir un plan d'actions pluriannuel débouchant sur la création d'espaces d'interprétation, de sentiers, de signalétiques, d'animations, d'éditions,...

La dynamique est donc à poursuivre pour les actions qui restent inscrites au plan d'actions du schéma. Trois premières actions ont en effet été initiées entre 2012 et 2015, mais des efforts doivent encore être menés afin de compléter et mettre en cohérence l'offre de découverte, les outils de médiation et autres actions d'interprétation sur le territoire. A moyen terme, la refonte de la muséographie intérieure de la Maison du Grand Site est programmée.

4.2. Développer les espaces d'accueil

4.2.1. Création d'atelier pédagogique - Argileum – en cours d'étude de maîtrise d'œuvre (2016-17)

Afin d'aboutir sur le dispositif d'accueil et d'animation envisagé lors de l'étude de définition et de programmations de 2006, l'aménagement d'atelier pédagogique au sein de l'équipement Argileum-la maison de la poterie est en cours d'étude de maîtrise d'œuvre. Il devrait aboutir au cours de l'hiver 2016-2017 afin d'offrir la possibilité de réaliser des stages et formation sur la poterie à un public élargi, et ainsi répondre à une demande de plus en plus forte.

4.2.2. Requalification de la bergerie d'Aniane au Pont du Diable, en espace d'accueil

Le bâtiment de la bergerie est un site exceptionnel situé à l'entrée des Gorges de l'Hérault à proximité du pont du Diable. Depuis de nombreuses années, le local, propriété de la mairie d'Aniane, était occupé dans le cadre d'un bail par un restaurateur. Suite à de nombreuses plaintes contre celui-ci, la démarche de rachat du fond de commerce a été enclenchée. La Communauté de communes souhaite mettre en place dans ce lieu des fonctions complémentaires à celles actuellement assurées par la Maison du Grand Site : création d'une salle de séminaire et événementiel (salle mixte) pour les groupes, création d'une terrasse accueillant les visiteurs et proposant un espace de *snacking* ainsi qu'une borne e-mobile renvoyant les visiteurs vers la maison du Grand Site et le reste du territoire.

Pour ce faire, la Communauté de communes vient d'acquiescer le bâtiment et lance une étude de programmation et de maîtrise d'œuvre pour pouvoir mener à bien les travaux de requalification (y compris des abords) en 2017.

5. Communication, information, promotion des actions et des reconnaissances et concertation locale

L'objectif est de **favoriser la compréhension générale du Grand Site de France - son identité, ses actions, sa fonction - auprès des acteurs locaux comme des visiteurs**. Il convient de **promouvoir ce label, ainsi que les reconnaissances de l'UNESCO** pour les sites inscrits sur la Liste du patrimoine mondial du territoire. Dans ce sens, une nouvelle dynamique de communication intercommunale est déjà amorcée.

Par ailleurs, le gestionnaire doit assurer **la concordance du projet Grand Site de France avec les besoins des acteurs locaux** de l'ensemble du nouveau périmètre de gestion, afin d'en garantir l'adhésion nécessaire à la bonne marche et la durabilité du projet.

5.1. Communication, information et promotion des actions et des reconnaissances

5.1.1. Un plan de communication à l'échelle des Gorges de l'Hérault

Des réflexions entamées en 2016 ont déjà permis d'identifier des premières pistes de travail à l'échelle des trois collectivités partageant le nouveau périmètre de gestion. Elles prévoient, dans un premier temps, une communication davantage tournée sur le projet d'extension du périmètre et de renouvellement du label en cours (conférence de presse, articles, numéro spécial des revues intercommunales, sites internet,...).

Dans un second temps, la communication pourra être plus marquée dans la durée lors de l'officialisation de la labellisation. Elle prévoira l'élaboration :

- d'une carte touristique et sensible du site
- d'un guide pratique sur la communication pour les relais d'information (élus et socio-professionnels)
- d'une newsletter spécifiquement dédiée au Grand Site de France

En fonction de l'évolution de la réglementation, un schéma de signalisation routière des entrées du Grand Site de France pourra être élaboré.

5.1.2 Des événements pour fédérer les acteurs

Dans la perspective du renouvellement du label Grand Site de France, divers événements viendront ponctuer la période 2017-2022 : le renouvellement du label Grand Site de France, les 10 ans de labellisation et les 20 ans d'inscription du bien du Patrimoine mondial Chemins de St Jacques de Compostelle.

En plus d'être d'importants vecteurs de communication, ces événements sont un moyen de valoriser le travail de tous les acteurs sur les projets et de les rassembler autour des valeurs portées par les reconnaissances obtenues.

Objectifs + Actions	Intitulé des actions	Maître d'ouvrage	Budget € HT	année de réalisation	Priorisation
1. Préservation et gestion des paysages, du patrimoine naturel, des espaces ruraux et de l'eau					Priorité 1
Observatoire	- Mise en œuvre de l'observatoire photographique du paysage	CCVH	4 500 € / an	pluriannuel	Priorité 1
	- Extension de l'observatoire photographique du paysage sur tout le périmètre GS	CCGPSL & CCCGS	A définir	2018	
1.1) Protection des paysages et des espaces ruraux	- Mise en place d'outils d'accompagnement de préservation des paysages (chartes, guides,...) et résorption des points noirs :	3 communautés de communes et communes	A définir	2017-2022	Priorité 1
	* ZA les terrasses à Aniane	communauté de communes et commune			
	* requalification RD27 en sortant d'Aniane	communauté de communes et commune			
	* Carrière Mialanes à Aniane	communauté de communes et commune			
	* Entrée de Saint Jean de Fos	communauté de communes et commune			
	* stationnement sauvages aux abords des villages	communauté de communes et commune			
	* hameau du Frouzet (St Martin de Londres)	communauté de communes et commune			
	* abords du site classé : entrée de Brissac et carrière	communauté de communes et commune			
- Etude ZAE le Frigoulet	communauté de communes et commune	A définir	2017-2018		
- Valorisation des points de vue sur les gorges depuis la D122 (identification des percées visuelles)	CCGPSL	A définir	2018		
- Enfouissement des lignes électriques de la CESML	CCGPSL	A définir	plan de travaux pluriannuel 2017-2020		
- Mise en œuvre du plan d'actions de la charte internationale des paysages viticoles sur la CCGPSL	CCGPSL	A définir	2017-2022		
1.2) Mise en œuvre du DOCOB Natura 2000	- Mise en œuvre du Document d'Objectifs Natura 2000 dans les Gorges de l'Hérault	3 communautés de communes	25 000-30 000 € par an	pluriannuel	Priorité 2
1.3) Préservation de la qualité de l'eau	- Suivi de la qualité des eaux de baignade (zones de baignade du Pont du diable et du Pont d'Issensac)	CCVH & CCCGS	Régie	2017-2022	Priorité 2
1.3) Organiser les activités de pleine nature au sein des gorges	- Mise en œuvre du schéma de gestion des activités nautiques et de la baignade dans les gorges de l'Hérault :	3 communautés de communes	75 000 €	2017-2018	Priorité 2
	* Dispositif de contournement du barrage de la Combe du Cors	A définir	30 000 €	2017-2018	
	* Débarcadère public en rive droite - site de Belbezet	CCVH	45 000 €	2017	
	* Mise en œuvre d'une charte de bonnes pratiques des activités nautiques	3 communautés de communes	A définir	2017	
	* Intégration paysagère des structures d'accueil de location de canoës	3 communautés de communes	A définir	2017-2020	
	* organisation de la filière canoë et aménagement d'un débarcadère à Brissac	CCCGS	A définir	2017-2020	
	- Poursuite de la requalification du chemin St Jacques de Compostelle (GR653)	CCVH	A définir	2017	
	- circuit de découverte autour de la maison forestière des Plos et chemin de randonnée dans la combe de Brunan	CCVH	40 000 €	2017-2019	
	- Requalification du Pic Saint Baudille	CD34 / CCVH	120 000 €	2018-2022	
	- Création d'un itinéraire pedestre à Argelliers	CCVH	A définir	2018	
- Ravin des arcs : balisage et mise en place d'un compteur	CCGPSL	A définir	2017		
1.4) Des abords à enjeux pour ce nouveau périmètre	Réflexion sur un plan de gestion commun intégrant :La Vallée de la Buèges, un partage d'enjeux patrimoniaux et paysagers forts	CCGPSL	A définir	2018-2022	Priorité 2
	Réflexion sur un plan de gestion commun intégrant : Le Nord des gorges et la Grotte des Demoiselles	CCCGS	A définir	2018-2023	

Objectifs + Actions	Intitulé des actions	Maître d'ouvrage	Budget € HT	année de réalisation	Priorisation
2. Restauration et mise en valeur du patrimoine culturel, architectural et urbain, des villages et des paysages habités					Priorité 1
2.1) Préservation et gestion des paysages habités et urbanisme	- Mise en place d'une mission architecte paysagiste conseil mutualisée sur le périmètre	3 communautés de communes	A définir	2018-2019	Priorité 1
	- Mise en place d'outils d'accompagnement de préservation des paysages (chartes, guides,...) et résorption des points noirs :	3 communautés de communes et communes	A définir	2017-2022	
	* ZA les terrasses à Aniane	communauté de communes et commune			
	* requalification RD27 en sortant d'Aniane	communauté de communes et commune			
	* Carrière Mialanes à Aniane	communauté de communes et commune			
	* Entrée de Saint Jean de Fos	communauté de communes et commune			
	* stationnement sauvages aux abords des villages	communauté de communes et commune			
	* hameau du Frouzet (St Martin de Londres)	communauté de communes et commune			
	* abords du site classé : entrée de Brissac et carrière	communauté de communes et commune			
	- Diagnostic de l'architecture locale et inventaire des éléments identitaires	communauté de communes et communes	A définir		
	- Mise en œuvre du plan d'actions de la charte internationale des paysages viticoles	CCGPSL	A définir	2017-2022	
	- Etude ZAE le Frigoulet (Saint Bauzille de Putois)	CCCGS	30 000 €	2017-2018	
	- Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH)	CCCGS	A définir	2017-2018	
Révision des PLU dans le respect de la loi Allur : - consommation d'espace - entrée de village - cône de vue sur le village et le clocher - limitation de l'extension des hameaux	3 communautés de communes	A définir	2017-2022		
2.2) Restauration et valorisation du patrimoine bâti et des espaces publics remarquables	- Restauration et valorisation de l'Abbaye d'Aniane : * mise en sécurité des édifices * restauration du patrimoine bâti dans le cadre des monuments historiques * ouverture au public d'une partie des bâtiments * conception d'un projet culturel (étude de définition de programmation)	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	A définir	2017-2022	Priorité 2
	- Aniane : restauration et mise en valeur des rues du centre ville (galerie des Arceaux; rue porte St Guilhem; rue porte St Jean de Fos) PHASE 2	Commune d'Aniane	400 000 € HT	2017-2019	
	- St-Guilhem : extension du Musée de l'Abbaye de Gellone	A définir	A définir	2017-2022	
	- Puéchabon : restauration de l'Eglise Immaculée Conception (tranche 2) : réfection des couvertures de la nef et du chœur et rénovation du fronton à venir	Commune de Puéchabon	107 000 € HT (total 2 tranches)	2018-2020	
	- Montpeyrroux : restauration des abords de la chapelle du Barry	Commune de Montpeyrroux	A définir	2018-2021	
	- Saint-Jean-de-Fos : chapelle des Pénitents et ruelles adjacentes	Commune de St Jean de Fos	A définir	2018-2021	
	- Brissac : valorisation de la Chapelle de Brissac	Commune de Brissac	A définir	2018-2021	
	- Mise en valeur du patrimoine hydroélectrique et du Moulin Bertrand, musée de la Coopérative d'Electricité de Saint-Martin de Londres (CESML)	A définir	A définir	2018-2021	

Objectifs + Actions	Intitulé des actions	Maître d'ouvrage	Budget € HT	année de réalisation	Priorisation
3. Gestion de la fréquentation, des circulations et des stationnements					Priorité 1
Observatoire	- Mise en œuvre de l'observatoire de la fréquentation	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	régie	pluriannuel	Priorité 1
	- Extension des observatoires de la fréquentation sur tout le périmètre GS	CCCGS & CCGPSL	A définir	2017-2019	
3.1) Gestion de la circulation et du stationnement	- Mise en œuvre du plan de circulation et de stationnement actualisé en 2016 :	CCVH	249 000 €	2017-2019	Priorité 1
	* aménagement des routes, voiries et réseaux divers	A définir	150 000 €	2017-2019	
	* aménagement paysagers (intégration paysagère de parkings existants)	CCVH	50 000 €	2017-2019	
	* création et extension de zones de stationnement	CCVH	40 000 €	2017-2019	
	* restauration de zones de stationnement sauvage	CCVH	9 000 €	2017-2019	
	- Etude de la fréquentation, des circulations et stationnements complémentaire du nord des gorges de l'Hérault (secteur pont et chapelle d'Issensac et Brissac)	CCCGS	24 000 €	2017	
	- Gestion du site du Ravin des Arcs : Evaluation de la fréquentation (pose d'écompteurs) au Ravin des Arcs, aménagement du parking et sécurisation de la traversée de la départementale	CCGPSL	A définir	2017-2019	
	- Aménagements paysagers de la desserte de la navette au pont du Diable et accessibilité	CCVH	110 000 €	2016-2018	
	- Développement de la desserte des villages portes via la navette	CCVH	A définir	2019-2022	
	- Requalification et sécurisation de la traverse de Puéchabon	A définir	A définir	2018-2020	
- Requalification et sécurisation de la traverse de Causse-de-la-Selle	A définir	A définir	2018-2020		
- Requalification et sécurisation de la traverse de St-Jean-de-Fos, avenue du monument (tronçon 1)	Commune de Saint-Jean-de-Fos	1 200 000 € HT	2017-2019		
3.2) Développement des cheminements doux	- Mise en œuvre du schéma de circulation douces (liaison piétonne, cycle et équestre entre les villages du GS et le pôle d'accueil du PDD) :			2017-2020	Priorité 1
	* Piste cyclable Aniane/Pont du Diable + piste Gignac/Aniane	Conseil Général	600 000 € HT	2017-2020	
	Etude pour la mise en place d'un schéma de circulation mode doux	CCCGS	A définir	2018-2020	
	Cheminement piéton sur la rive gauche du fleuve Hérault entre le Pont du diable et St Guilhem	A définir	A définir	2019	
	Requalification de la route départementale n°4 - création d'un sentier piéton & cycle le long de la RD4 (redimensionnement de la voie et enfouissement des lignes EDF et FT) :	Conseil général - Direction des routes (50%) & CCVH (50%)	3,7 k €	2017-2022	
* section Pont du Diable / Clamouse	875 000 €		2017-2018		
3.3) Information et signalisation sur la sécurité, le stationnement et les déplacements au sein du site	- Réalisation d'une carte touristique et sensible (voir axe 5)	3 communautés de communes et 3 OTI	A définir	2017-2018	Priorité 2
	- Mise en place d'un médiateur à Issensac (protection, information et respect du site)	Commune de Brissac	A définir	2017-2018	
	- Renforcement de la signalétique à Saint-Etienne d'Issensac	CCCGS	A définir	2019	
	- Mise en place et balisage d'un sentier de randonnée conventionné pour limiter la dispersion des personnes sur des zones fragiles au Ravin des Arcs	CCGPSL	A définir	2017	
	- Sensibilisation aux risques du saut du pont (pont du Diable et Issensac)	CCVH & CCCGS + 2 OTI ?	3 000 €	2017	

Objectifs + Actions	Intitulé des actions	Maître d'ouvrage	Budget € HT	année de réalisation	Priorisation
4. Amélioration de l'accueil des visiteurs, médiation et développement local					Priorité 2
Observatoire	- Mise en œuvre des observatoires de la fréquentation et des retombées socio-économiques	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	régie	pluriannuel	Priorité 2
	- Extension des observatoires de la fréquentation et des retombées socio-économiques sur tout le périmètre GS	CCCGS & CCGPSL	A définir	2020-2022	
4.1) Interprétation à l'échelle du Grand Site, animation et médiation	- Mise en œuvre du schéma d'interprétation du patrimoine (signalétique du site, animation Maison du Site, sensibilisation déchets,...) :	Communauté de Communes Vallée de l'Hérault	31 000 €	2017-2022	Priorité 1
	* Refonte de la muséographie intérieure de la Maison du Grand Site	CCVH	25 000 €	2018	
	* Réalisation d'outils d'information et de sensibilisation pour les enfants	3 communautés de communes	6 000 €	2018-2021	
	- Etude complémentaire pour l'accueil et l'interprétation touristique du Grand Site (hors CCVH) - secteur Issensac, Ravin des Arcs, volet environnemental de l'Hérault	CCGPSL, CCCGS	A définir	2018-2021	
	* mise en place d'un sentier d'interprétation sur Brissac	CCCGS et commune de Brissac	A définir	2018-2021	
	- Supports de sensibilisation thématiques sur l'artisanat, la faune et la flore (répertoire des légendes)	3 OTI	3 000 €	2018-2019	
	- Réalisation d'une documentation touristique commune (mise en valeur du site, mieux informer les visiteurs,...) - voir aussi axe 5	3 OTI	3 000 €	2017-2018	
	- Développement d'un programme d'action culturelle (expositions temporaires, évenementiels)	3 communautés de communes	A définir	Annuel	
- Mise en valeur des points de vue paysagers (cadre/hors cadre et sorties paysage)	3 communautés de communes et communes	18000 € / CC	2020-2022		
4.2) Développement des espaces d'accueil	- Argileum-la Maison de la poterie : acquisition d'outils de médiation (four, tours...)	CCVH	15 000 €	2017-2019	Priorité 1
	- Argileum-la Maison de la poterie : mise en place d'ateliers pédagogiques	CCVH	150 000 €	2017-2018	
	- Restauration et requalification de la bergerie d'Aniane au pont du Diable (équipement d'un espace d'accueil et de séminaires pour les groupes + espace d'accueil grand public léger type collation et renvoi vers la MGS et le territoire)	CCVH	577 000 €	2017-2018	
	- Création d'un pôle culturel au sein de l'abbaye Saint-Benoît d'Aniane	CCVH	A définir	2018-2022	
	- Développement d'un catalogue d'offres de groupes sur le territoire	OTI	régie	pluriannuel	
4.3) Valorisation de l'offre d'activité de pleine nature	- Sensibilisation des visiteurs aux activités de pleine nature sur le GSF (mise en valeur et développement des rando-fiches sur le périmètre étendu + évenementiels)	3 communautés de communes et 3 OTI	25 000 €	2017-2022	Priorité 2
4.4) Valorisation des productions locales et professionnalisation des filières tourisme et artisanat	- Intégration des professionnels partenaires dans le guide d'accueil touristique	OTI	régie	2018	Priorité 2
	- Inciter les professionnels à entrer dans la démarche, à suivre les formations proposées par le Pays Cœur d'Hérault ou d'autres partenaires	OTI	régie	2017-2022	
	- Développement d'une offre qualitative et cohérente avec l'esprit du GS pour les groupes à la bergerie d'Aniane (séminaires, conférences,...)	CCVH + OTI	régie	2017	

Objectifs + Actions	Intitulé des actions	Maître d'ouvrage	Budget € HT	année de réalisation	Priorisation
5. Communication, information, promotion des actions et des reconnaissances et concertation locale					Priorité 2
5.1) Communication, information et promotion des actions et des reconnaissances	- Réalisation d'un plan de communication comprenant :	3 communautés de communes et 3 OTI	43 500 €	2017-2022	Priorité 1
	* Journaux d'information intercommunaux et communaux		régie	annuel	
	* Pages Internet et création d'une newsletter du Grand Site de France		6 000 €	2017-2018	
	* Relation Presse et Médias		régie	2017-2022	
	* Réalisation d'une carte touristique et sensible		2 500 €	2017-2018	
	* Visites de site et accueil de délégation		régie	2017-2022	
	* Réalisation d'une documentation touristique commune et d'outils pratiques sur la communication à destination des acteurs locaux (guides,...)		6 000 €	2017-2018	
	* Edition d'un livre - coll. Petit Futé		9 000 €	2018	
	* Schéma de signalisation routière des entrées du GSF		A définir	2018	
	* exposition des études, actions et projets réalisés dans le cadre du GSF		régie	2017-2022	
	- Événement renouvellement du label Grand Site de France	3 communautés de communes et 3 OTI	5 000 €	2017	
	- Événement 10 ans de labellisation Grand Site de France	3 communautés de communes et 3 OTI	5 000 €	2020	
	- Événement 20 ans inscription du bien UNESCO (Chemins de St Jacques de Compostelle)	CCVH-OTI	5 000 €	2018	
	- Création d'un dépliant sur la baignade surveillée à Issensac (respect du site,...)	CCCGS	régie	annuel	
5.2) Concertation locale	- Commission de l'Office du Tourisme et relations avec ses partenaires privés	OTI SGVH	régie	2017-2022	Priorité 1
	- Programme de concertation (avec réunions d'évaluation à mi-parcours,...)	3 communautés de communes	2 500 €	2017-2018	
	- Mise en place d'une plateforme d'échanges et de partage de documents pour les instances de gouvernance	A définir	Régie	2017-2022	

D. Les moyens de gestion humains et financiers

I. Moyens humains

I.1. Communauté de communes Vallée de l'Hérault

La Communauté de Communes « Vallée de l'Hérault » est chargée depuis 2002 de la mise en œuvre de l'opération Grand Site et de la gestion du Grand Site. Il s'agit d'un Etablissement public de coopération intercommunale (EPCI) créée en 1998.

Elle réunit depuis 2002, les 28 communes des cantons de Gignac et Aniane. Son territoire s'étend sur 481 km², soit 8% de la superficie du département. La Communauté s'est ainsi constituée en souplesse avec l'adhésion volontaire des communes qui ont souhaité progressivement la rejoindre. Aujourd'hui, c'est une des Communautés de communes les plus importantes du Département avec plus de 30 000 habitants.

La Communauté doit faire face à des enjeux importants, notamment en matière de développement économique mais aussi de préservation du cadre de vie face à une croissance démographique de plus en plus forte. L'institution exerce les compétences que lui ont transférées ses communes membres et qui sont inscrites dans ses statuts.

Ses compétences sont les suivantes :

1. Compétences obligatoires :
 - aménagement de l'espace,
 - développement économique du territoire,
2. Compétences optionnelles :
 - Voirie d'intérêt communautaire
 - Elimination et valorisation des déchets des ménages et déchets assimilés
3. Compétences supplémentaires :

La Communauté de communes a pris 10 compétences supplémentaires dont fait partie le Grand Site de France.

Dans le cadre de cette compétence, ses missions sont de mettre en œuvre la protection et la gestion du site afin de garantir la qualité et l'homogénéité du patrimoine, des espaces naturels et du paysage. Cela passe par des études, des travaux d'équipement, des acquisitions foncières, la gestion des aménagements et des équipements touristiques, la mise en place de moyens administratifs, techniques et financiers, l'information du public, la régulation des flux et la maîtrise de la fréquentation touristique, l'amélioration de la qualité de vie des résidents permanents, et l'amélioration de l'accueil des visiteurs.

La Communauté de communes Vallée de l'Hérault s'appuie sur ses élus (conseil communautaire, bureau et commissions), ainsi que sur son équipe de techniciens et de personnel administratif.

Les décisions sont discutées en bureau puis approuvées en conseil communautaire. Les projets du Grand Site de France sont suivis par les commissions « aménagement de l'espace », « tourisme » et « environnement ». L'équipe technique et administrative met en œuvre les décisions du Conseil Communautaire et du bureau.

L'équipe technique et administrative met en œuvre les décisions du Conseil Communautaire et du bureau.

Le personnel intercommunal est constitué de 200 personnes (voir organigramme en annexe) dont environ une 50aine de personnes travaille à la gestion du Grand Site pour environ **12 équivalents temps plein**.

I.2. Communauté de communes Cévennes Gangeoises et Suménoises

La Communauté de Communes des Cévennes Gangeoises et Suménoises a été créée le 1er janvier 2000. Elle regroupe alors les 9 communes héraultaises du canton de Ganges lesquelles seront rejointes en 2004 par 4 communes gardoises du canton de Sumène. Elle compte désormais 12 500 habitants répartis sur 13 communes.

Les compétences de départ de la Communauté de Communes sont :

– le développement économique et touristique : construction des ateliers-relais à Ganges, agrandissement de la ZAE les Broues, projet d'une ZAE à Saint-Bauzille de Putois, création de l'Office de Tourisme Cévennes Méditerranée, aménagement de sentiers de randonnée et de bords de rivières.

– la construction, l'entretien et le fonctionnement des écoles maternelles et primaires et la restauration scolaire.

Au fil des années, les compétences de la Communauté de communes se sont accrues et ainsi de nouvelles actions engagées :

– la petite enfance avec la gestion de la crèche-halte-garderie de Ganges et le financement du Relais Assistantes Maternelles,

– la collecte et le traitement des déchets ménagers avec la multiplication des tournées, la gestion de la déchetterie à Ganges, la réhabilitation du site du Triadou et la collecte sélective des déchets recyclables,

– l'achat du cinéma de Ganges, les travaux de mise aux normes de sécurité et l'amélioration du confort du spectateur (affichage, climatisation, nouveaux sièges, nouvel écran, projection numérique et 3D ...),

– la réhabilitation du théâtre Albarède qui a réouvert ses portes en octobre 2009 et qui peut désormais accueillir 230 spectateurs,

– la compétence « jeunesse » afin d'engager des actions fortes et coordonnées d'animation pour tous les jeunes du territoire (Centres de loisirs, activités périscolaires) ;

– l'extension d'une zone d'activité ;

– la création d'une baignade surveillée...

Dernièrement, la Communauté de Communes a décidé de porter l'animation du Natura 2000 « Gorges Rieutord, fage et Cagnasse ».

L'objectif commun à toutes ces actions et réalisations est d'offrir à tous les habitants du territoire les moyens d'y vivre agréablement grâce à des équipements de qualité, à tous les entrepreneurs les moyens d'implanter leurs activités, à tous nos visiteurs de bonnes conditions d'accueil pour découvrir les richesses de notre pays.

L'équipe technique et administrative met en œuvre les décisions du Conseil Communautaire et du bureau.

Le personnel intercommunal est constitué de 134 personnes dont environ une douzaine de personnes travaille à la gestion du Grand Site pour environ **0.60 équivalents temps plein**. A ces ETP viennent s'ajouter deux agents du SDIS 34 pour la surveillance de la baignade surveillée sur les deux mois d'été (Juillet / Août) ainsi que la présence d'un médiateur employé par la Mairie de Brissac présent 4 mois sur le site **soit l'équivalent de 0.66 ETP supplémentaire**.

I.3. Communauté de communes Grand Pic Saint Loup

Il s'étend sur 57 000 hectares (9 % de la superficie du département de l'Hérault) avec pour centre de gravité le Pic Saint-Loup. Il est délimité au sud par l'agglomération montpelliéraine, à l'ouest par le Causse du Larzac ; au nord il est proche des premiers contreforts des Cévennes et à l'est des plaines côtières.

Plus urbanisé au sud, il est également marqué par une forte ruralité au nord et à l'ouest.

La population de la Communauté de communes est de 47 608 habitants (population légale 2016)

Les compétences de la Communauté de communes du Grand Pic Saint-Loup se répartissent en trois catégories complémentaires :

Compétences obligatoires

Aménagement de l'espace

Développement économique

Compétences optionnelles

Protection et mise en valeur de l'environnement

Création ou aménagement et entretien de la voirie d'intérêt communautaire

Compétences facultatives et supplémentaires

Développement et aménagement sportif, culturel et touristique de l'espace communautaire

Animations sportives, culturelles, touristiques et de loisirs

Action sociale d'intérêt communautaire

Promotion touristique

L'équipe technique et administrative met en œuvre les décisions du Conseil Communautaire et du bureau. Le personnel intercommunal dédié pour partie à la gestion du Grand Site est d'environ **4.75 équivalents temps plein**.

I.4. Synthèse des moyens humains affectés par les 3 collectivités

	Proportion de temps consacrée au Grand Site	Nombre ETP / Grand Site
CC Grand Pic Saint Loup	26%	4,75
CC Vallée de l'Hérault	67%	12,00
CC Cévennes Gangeoises et Suménoises	7%	1,26
Total	100%	18,01

I.5. Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-Vallée de l'Hérault

Depuis 2004, l'organisation et le développement touristique du territoire sont gérés à l'échelle intercommunale par l'Office de Tourisme Intercommunal.

Si la gestion de l'Office de Tourisme Intercommunal relève de la comptabilité publique, ses règles de fonctionnement sont celles d'une entreprise, permettant ainsi une coopération renforcée avec l'ensemble des acteurs touristiques du territoire. Ce statut permet l'organisation et la mise en œuvre d'activités commerciales telles que la création de produits touristiques et d'animations tout au long de l'année.

Depuis 2008 (24/11/2008), l'Office de Tourisme Intercommunal, maître d'œuvre de l'action touristique initiée par la Communauté de communes Vallée de l'Hérault, est responsable de la gestion de l'ensemble du dispositif d'accueil touristique du Grand Site des Gorges de l'Hérault dont le premier maillon est la maison du Grand Site au pont du Diable qui a ouvert ses portes en avril 2009. Le réseau d'espace d'accueil s'est depuis enrichi avec la maison de la poterie en juillet 2011 notamment. L'accueil et l'information au sein de la maison du Grand Site sont ainsi assurés par les conseillers en séjour de l'Office de Tourisme.

L'Office de Tourisme Intercommunal est également en charge :

- du développement de la programmation culturelle du Grand Site ainsi que de la gestion de ses boutiques culturelles, artisanales et de produits du terroir
- de l'animation touristique et locale : programme de sorties, visites guidées, évènementiels et festivités...
- du développement de l'offre touristique (création de produits touristiques, mise en réseau des professionnels...)
- de la coordination des professionnels du tourisme, de l'artisanat et des producteurs locaux, vers une meilleure qualification et professionnalisation des filières du tourisme et de l'artisanat.

Ses missions globales :

- L'accueil/information des visiteurs : 60 300 visiteurs en 2015
- La promotion : éditions de documents, participation à des salons en France, accueil de journalistes, actualisation et évolution des sites internet, organisation d'éductours...
- L'animation : billetterie (festivals, concerts et Grotte de Clamouse), expositions, Fête de la Nature, journées européennes du patrimoine, agenda des manifestations...
- Les visites guidées : accueil de groupes toute l'année (160 groupes en 2015), programme de visites pour les individuels l'été
- La démarche qualité : l'Office de Tourisme est classé en catégorie I et est donc marqué Qualité Tourisme. Il est également labellisé Tourisme et Handicap et Sud de France.

- L'observatoire économique et touristique du territoire
- Le développement : accueil de porteurs de projet, travail en lien avec la CCVH, pour la partie liée à l'accueil à la Maison du grand site

Son équipe permanente est constituée de 16 personnes qui travaillent environ à 80% sur le Grand Site soit 5 ETP (voir organigramme en annexe).

Le personnel permanent est complété d'un personnel saisonnier, environ 6 personnes pendant six mois, qui viennent en renfort du guidage et de l'accueil.

La synthèse en nombre d'équivalent temps plein en charge de la gestion Grand Site correspond à **16 personnes par an**.

Office de Tourisme	Proportion de temps consacrée au Grand Site	Nombre ETP / Grand Site
Personnel permanent (16)	80%	13
Saisonniers (6 sur 6 mois)	100%	03
Total OTI		16

I.6. Office de Tourisme Cevennes Méditerranée

L'Office de Tourisme comptait en 2015 3,70 Equivalent Temps Plein. La proportion affectée à la gestion du Grand Site de France n'a pas encore pu être estimée, du fait de l'absence d'antériorité sur la gestion du Grand Site.

Office de Tourisme Intercommunal du Grand Pic St Loup

L'Office de Tourisme comptait, en 2015, 9 équivalents temps plein pour l'Etablissement Public d'Industriel et Commercial dont 6.5 pour l'Office de Tourisme. La proportion affectée à la gestion du Grand Site de France est d'environ 18%, **1,2 ETP**.

Office de Tourisme	Proportion de temps consacrée au Grand Site	Nombre ETP / Grand Site
Personnel permanent (16)	18%	1,2
Total OTI	18%	1,2

I.7. Synthèse générale

Au total, les Communautés de communes et les Offices de Tourisme consacrent a minima 35.21 équivalents temps plein à la gestion du Grand Site de France.

2. Moyens financiers

Au-delà des moyens humains et des compétences mis à la disposition du Grand Site de France, la gestion du site par les intercommunalités permet d'importantes économies d'échelle grâce aux moyens matériels mutualisés avec les communes, dont les locaux, le matériel informatique, la flotte de véhicules, le système d'information géographique,...

Elles portent en maîtrise d'ouvrage ou en maîtrise d'ouvrage déléguée la plupart des travaux de restauration, structuration et mise en valeur du Grand Site de France. Elles mènent la coordination des partenaires institutionnels, des autres acteurs gestionnaires et du comité de pilotage. Enfin, elles sont garantes du suivi et de l'évaluation de la démarche.

La Communauté de communes a confié en 2006 à l'Office de Tourisme Intercommunal Saint-Guilhem-le-Désert/Vallée de l'Hérault, l'animation touristique du Grand Site (visites guidées, évènementiels...) et la gestion des équipements d'accueil et de médiation culturelle du Grand Site. En 2008, elle lui confie la gestion et l'animation de la maison du Grand Site.

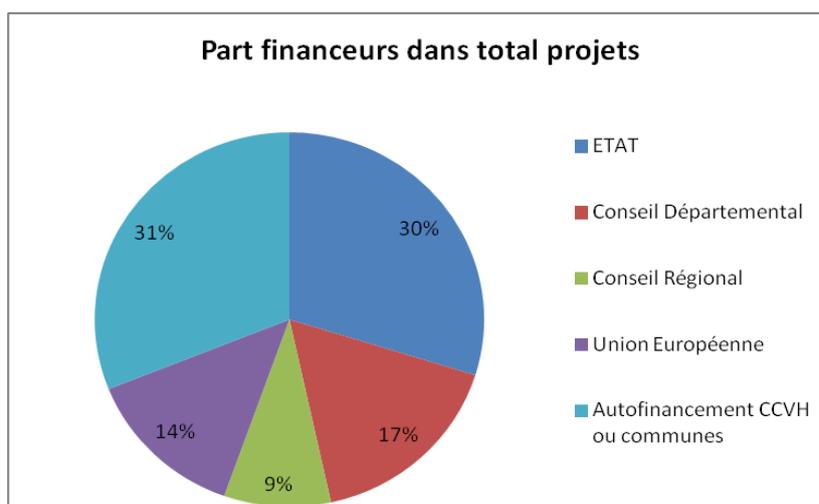
2.1. Budget de fonctionnement (communauté de communes Vallée de l'Hérault)

La Communauté de communes gère le Grand Site de France depuis 2002 (détail ci-dessous). En 2011, la mise en place du service de navette complémentaire reliant Argileum à la Maison du Site a nécessité des charges de fonctionnement à caractère général plus importantes. Tandis qu'en 2014 et 2015 le début des travaux de restauration de l'Abbaye d'Aniane et le lancement de l'animation du document d'objectifs Natura 2000 ont également constitué des sources de dépenses plus importantes.

Libellé chapitre	2002-2010	2010	2011	2012	2013	2014	2015	Budgété 2016
Charges à caractère général	658 627	87 255	212 644	77 324	83 024	104 345	124 959	118 900
Charges de personnel	567 789	96 432	110 976	101 165	86 040	93 133	95 923	87 112
Total	1 226 416	183 687	323 620	178 489	169 064	197 478	220 882	206 012

Ces chiffres ne prennent pas en compte les frais du personnel mutualisé à l'échelle de la CCVH.

Depuis 2010, la part des financeurs dans les projets du Grand Site de France sur le budget global de fonctionnement se découpe de la façon suivante :



Il conviendra de souligner que l'Etat et de l'Union Européenne prennent une part importante au financement des projets liés au Grand Site de France en raison du suivi du programme Natura 2000.

2.2. Budget d'investissement (communauté de communes Vallée de l'Hérault)

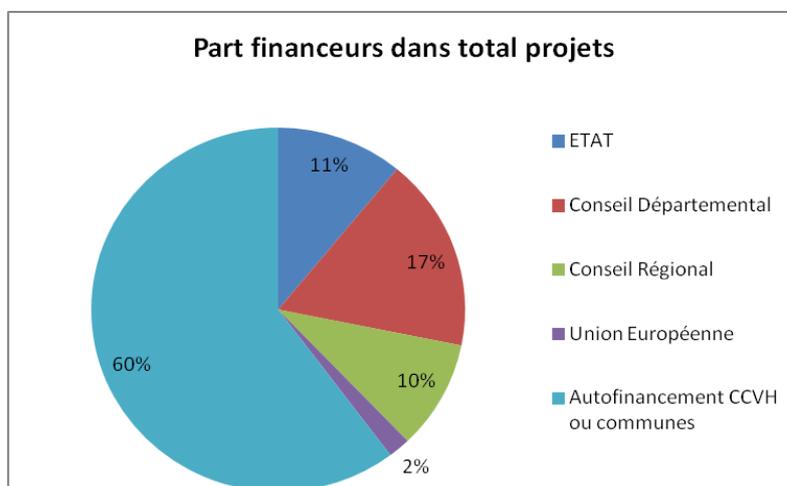
Opération – Dépenses	2003-2010	2011	2012	2013	2014	2015	Budgété 2016	Total par opération
Investissements non individualisés (signa., éqts, tvx divers)	NC	166 989	70 320	22 000	50 940	273 535	459 241	1043025
Plan de circulation	300 290	0	0	368 299	12 328	0	0	680917
Aménagement abords pont du Diable et maison du Grand Site	11 148 059	81 630	5 583	0	7 443	0	0	11242715
Eco compteurs	21 900	9 645	0	0	0	0	0	31545
SGAPN	99 658	35 081	12 336	2 201	0	0	0	149276

Abbaye d'Aniane	1 069 533	1 162 909	708 087	66 739	192 985	14 220	260 000	3474473
Etude économique et de gestion	NC	6 339	18 060	0	20 978	0	0	45377
Maison de la Poterie	1 097 986	2 427 295	216 982	102 367	24 581	0	159 009	1600925
Observatoire de la fréquentation	11 273	14 971	27 042	22 569	5 382	0	0	69964
Bergerie d'Aniane	0	0	0	0	0	0	38 500	38500
Retraitement RD4	0	0	0	0	0	0	30 000	30000
MOD Aire stationnement MdP St Jean de Fos	108 693	137 223	452	3468	0	0	0	141143
MOD place du portal	314 999	0	0	0	0	0	0	314999
MOD restauration pont du Diable	882 134	332 817	0	0	0	0	0	1214951
MOD Bergerie Montpeyroux	0	0	74 396	137 336	16 631	0	2 222	230585
Ruelles Aniane (budget AE)	0	0	30 372	12 229	11 566	503 153	136 105	681196
Total investissement OGS	15 054 525	4 374 899	1 163 630	737 208	342 834	790 908	1 085 077	1043025
	€	€	€	€	€	€	€	€

Cet effort d'investissement a été soutenu par les partenaires financiers de la Communauté de communes (cf. tableaux récapitulatifs des subventions joints en annexe) :

- L'Etat à hauteur de 16%, soit 2 010 596€ de financements obtenus entre 2005 et 2009,
- Le conseil Général à hauteur de 29%, soit 3 622 945€ de financements obtenus entre 2005 et 2009,
- Le conseil Régional à hauteur de 16%, soit 2 007 435€ de financements obtenus entre 2005 et 2009,

Depuis 2010, la part des financeurs dans les projets d'investissement du Grand Site de France se découpe de la façon suivante :



E. Les moyens de suivi et d'évaluation

Afin de suivre et évaluer la gestion du Grand Site de France et l'optimiser, les outils d'observation déjà mis en place par le passé seront pérennisés.

Sur la base de ces observatoires et indicateurs, une analyse de la réalisation des objectifs de gestion du Grand Site de France pourra être faite.

L'élargissement des observatoires à l'ensemble de périmètre proposé pour extension fait partie des objectifs de gestion pour la période 2017-2022. Les modalités d'extension sont à discuter au sein de la gouvernance.

I. S'appuyer sur les outils existants et les développer

I.1. Observatoire photographique du paysage

Véritable outil de suivi de l'évolution des paysages, il permet au gestionnaire d'évaluer si l'objectif de protection et restauration des paysages du Grand Site de France est atteint.

Fort de ces six dernières années d'expérience, le gestionnaire a identifié les points de vigilance et autres points stratégiques à surveiller au fil des années. Les campagnes de re-photographies seront donc dorénavant réalisées en interne.

Le comité de pilotage se réunira au moins une fois par an afin d'analyser les évolutions du paysage sur la base des différentes campagnes de photographies.

Lors de la précédente période de gestion, le comité technique de l'observatoire a listé des points noirs du paysage qui mériteraient un travail de résorption ou de réintégration paysagère pour la prochaine période de gestion du Grand Site de France (extrait) :

- Sortie d'Aniane direction pont du Diable et St-Guilhem (80% des flux de visiteurs) – Vue sur la ZA Les Terrasses et abords
- Future déviation d'Aniane en venant de Gignac direction le pont du Diable et St-Guilhem (80% des flux de visiteurs) – Vue sur la ZA Les Treilles
- Abords de la route départementale n°27 entre Aniane et le pont du Diable – Vue sur la Carrière Mialanes



- Entrées de Saint-Jean-de-Fos en arrivant du pont du Diable (système anti-stationnement en borne plastique blanche) et en arrivant de Gignac et de la chapelle Saint-Geniès (développement du bâti agricole).

Dans le cadre de l'élargissement de l'observatoire à l'ensemble des Gorges de l'Hérault, les prises de vues pourraient être centralisées par la CCVH.

I.2. Observatoire de la fréquentation

Cet outil permet le suivi de l'évolution des flux de fréquentation et du nombre de visiteurs du Grand Site de France, afin d'être en mesure de recadrer les actions engagées si les objectifs recherchés n'étaient pas atteints : étalement de la fréquentation dans le temps et l'espace, réduction des pics de fréquentation à un niveau supportable.

En terme d'outils de mesure quantitative de la fréquentation sont en place éco-compteurs, boucle de mesure de la circulation routière...), qui permettront de compléter l'observation de la fréquentation dans les espaces naturels, les voies et sites fréquentés.

La méthodologie de suivi définie pour l'observatoire de la fréquentation = trame des enquêtes, fréquence, nature des données, méthode d'analyse,...).

Cet observatoire sera complété d'un suivi des publics et de la satisfaction des visiteurs et de la population locale (plus d'information page 29).

I.3. Observatoire des retombées socio-économiques

Cet observatoire évalue l'ensemble des avantages économiques induits par le Grand Site de France : en termes d'utilisation de son image et de sa notoriété, d'effets sur la valeur marchande des biens et produits locaux, d'utilité sociale pour les habitants...

A termes, il permet également une analyse de l'impact social de la gestion et de l'animation du Grand Site de France (qualité de vie des habitants, loisirs et animations locales, appropriation par les habitants,...).

2. L'observatoire national de la biodiversité comme nouvel outil de suivi

La création de l'observatoire national de la biodiversité répond à l'engagement n° 79 du Grenelle Environnement, traduit dans la Loi dite « Grenelle I » en son article 25. L'observatoire (ONB) s'appuie sur le système d'information sur la nature et les paysages (SINP).

L'ONB propose des indicateurs adaptés aux différents publics intéressés, aux différentes échelles pertinentes et sur l'ensemble des enjeux liés à la biodiversité. Il a pour objectifs de :

- bien comprendre les enjeux et les traduire en questions ;
- élaborer des jeux d'indicateurs qui apportent des éléments de réponse à ces questions ;
- les renseigner (avec rétro-action sur la structuration et la production des données) ;
- les mettre à disposition de tous, décideurs et gestionnaires, publics et privés, citoyens.

L'observatoire national de la biodiversité prévoit également la production d'indicateurs de suivi des effets des politiques et des comportements sur la biodiversité, qu'il porte à connaissance des acteurs en charge de l'évaluation, du rapportage, de l'expertise, de la communication et de la recherche. Il n'assure pas lui-même ces différentes fonctions. Il organise le choix, la construction et le mode de calcul des indicateurs en veillant à la transparence de ce travail.

A ces fins, il s'appuie sur les systèmes d'information existants : sur le système d'information sur la nature et les paysages pour recueillir les données provenant des différents producteurs rassemblés en son sein, sur d'autres systèmes pour des données relatives à l'environnement physique et aux activités de la société.